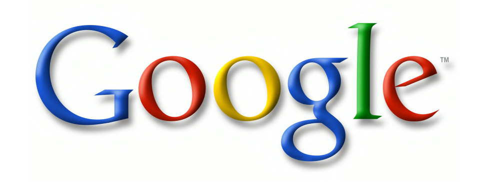



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06667301 7




Thomas

DEY

NAUNDORFF,

OU

MÉMOIRE A CONSULTER

SUR L'INTRIGUE

DU

DERNIER DES FAUX LOUIS XVII.

IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET Ce.,
3, rue Neuve-des-Bons-Enfans.

NAUNDORFF,

OU

MÉMOIRE A CONSULTER

SUR L'INTRIGUE

DU

DERNIER DES FAUX LOUIS XVII;

SUIVI

DES JUGEMENS ET CONDAMNATIONS

D'ERVAGAULT, SOUS LE CONSULAT;
DE MATHURIN BRUNEAU, SOUS LA RESTAURATION;
ET DU BARON DE RICHEMONT, SOUS LE GOUVERNEMENT ACTUEL.

PAR A.-F.-V. THOMAS,

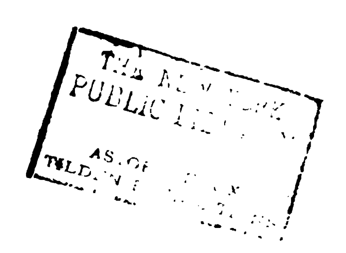
Chevalier de la Légion-d'Honneur, ex-inspecteur général de l'approvisionnement des combustibles de la ville de Paris, etc.

PRIX : 5 FRANCS.

Paris.

DENTU, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS. | DELAUNAY, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL, PÉRISTYLE VALOIS.

1837.



AVANT-PROPOS.

UNE triste circonstance me donne qualité pour prendre la parole dans la question que je vais traiter devant l'opinion publique. Il appartient à un père de famille qui a vu l'inexpérience de son fils entraînée dans une déplorable intrigue dont il a été dupe et victime, de demander hautement, à la société, justice contre l'imposteur. Mon langage aura plus d'autorité, parce que mes devoirs paternels m'ont imposé l'obligation d'approfondir, dans tous ses détours, la déception qui a cruellement pesé sur une destinée qui m'est chère; la cause d'un père qui, blessé dans ses plus chères affections, se présente pour percer à jour une fourberie dont les ramifications sont plus étendues qu'on ne pense, une fourberie qui cherche encore à multiplier le nombre des

ceux qu'ils trompent, et ont cherché à accréditer dans les classes populaires. Telle est, en effet, la triste condition de ces imposteurs qui, pour soutenir leur fable, sont obligés d'attaquer tous les princes de la branche aînée, dont la loyauté est respectée par les plus ardens ennemis de la maison de Bourbon, et de calomnier, dans la personne de la fille de Louis XVI, la vertu elle-même.

Certes les noms que je viens de prononcer sont trop haut placés pour être atteints par des allégations qui partent de si bas, et ces princes sont assez défendus par la vénération qui les entoure, contre les libelles clandestins de semblables aventuriers. Loin de moi la pensée d'élever la voix pour justifier une princesse dont on ne peut parler que pour l'admirer. Mais comme j'ai eu occasion de voir, parmi les personnes séduites par l'homme que je veux démasquer, un petit nombre d'individus de bonne foi, j'ai cru faire une action louable en contribuant à leur ouvrir les yeux, et à les préserver d'un soupçon qui, sans pouvoir jamais atteindre celle à qui il s'adresserait, flétrit ceux qui le conçoivent. Pour croire que Louis XVII existe, il faut oser croire que la fille de Louis XVI est une sœur dénaturée. Or, c'est

un horrible malheur, presque une impiété que de soupçonner madame la Dauphine.

C'est ainsi que mes devoirs de père de famille, d'honnête homme, de royaliste zélé, pour l'honneur de ses coreligionnaires politiques, se sont réunis pour me décider à publier cet écrit.

Il se divisera naturellement en trois parties.

Dans la première, après avoir dit quelques mots sur l'ensemble de ces intrigues et sur les causes générales qui ont favorisé la spéculation des faux Dauphins, et celle de M. Naündorff en particulier, je déroulerai, devant les yeux de mes lecteurs, cette longue suite de preuves qui établissent, d'une manière irréfragable, que Louis XVII est mort au Temple.

Dans la seconde, j'opposerai à la triste et simple majesté de l'histoire, le roman rempli d'absurdes inventions et d'incidens fabuleux, que M. Naündorff prétend faire préférer à la vérité historique.

Dans la troisième, je dirai les rapports que mon fils eut avec ce personnage, les suites fatales qu'ils entraînèrent, les occasions que j'eus moi-même de me rencontrer avec lui, pendant que je cherchais à défendre la jeunesse inexpérimentée de l'aîné de

mes enfans contre les piéges qui lui étaient tendus ; la proposition loyale et franche que je fis au prétendu Louis XVII, et la manière dont il se démasqua en reculant devant cette proposition ; enfin le procès que mon fils soutint contre cet imposteur, et comment je contribuai à le faire sortir de France.

Qu'il me soit permis de l'avouer, en terminant, j'ose espérer que cet écrit ajoutera à l'estime que j'ai toujours eu à cœur de mériter, dans toutes les positions où la fortune m'a placé. Puisque je me trouve amené à parler de moi-même et des titres que je puis avoir à la confiance de mes lecteurs, je leur ferai en quelques mots l'historique de ma vie. Elle est trop peu éclatante pour que l'on puisse confondre la satisfaction que donne la conscience d'avoir toujours vécu en honnête homme, avec l'orgueil que peut inspirer le souvenir d'un de ces rôles brillans que je n'ai pas joué.

Depuis ma jeunesse j'ai été employé au service de mon pays. Quand la révolution de 1830 éclata, j'occupais, après l'avoir exercé pendant quinze ans, l'emploi d'inspecteur-général de l'approvisionnement des combustibles et des opérations du poids public, sur les ports de la ville de Paris. Cet emploi m'avait

en différentes circonstances mis en position de faire connaître mes sentimens politiques, et j'étais compté parmi les hommes en qui le gouvernement royal pouvait avoir confiance. Ce dévoûment resta le même quand vinrent les journées de juillet. J'usai de mon influence sur les nombreux ouvriers placés sous ma direction, afin de les empêcher de se mêler à la malheureuse lutte qui s'éleva au sujet des ordonnances. On m'a reproché, au moment du combat, d'avoir donné des ordres pour armer certaines classes ouvrières contre d'autres. Je déclare qu'il n'en est rien, et que cette accusation n'a aucun fondement. Mais j'ajouterai avec la même franchise, que, si j'avais été mis à même de défendre le gouvernement, je l'aurais défendu, avec la conscience de remplir mon devoir. Je ne cache pas plus ma pensée que ma conduite, parce que ma conduite a toujours été celle d'un homme de cœur, qui cherche à mettre ses sentimens et ses actions en harmonie avec le signe de l'honneur qu'il porte sur sa poitrine, pour avoir sauvé la vie à deux de ses semblables, au péril de la sienne.

Quand le gouvernement royal eut succombé sous le coup des passions irritées, je me trouvai en butte

à la malveillance d'un assez grand nombre d'individus. Les uns témoignaient, pour ma personne, une haine redoublée encore par l'inclination qu'ils avaient pour ma place. Les autres espéraient faire leur cour au nouveau pouvoir et obtenir de l'avancement, en affichant une antipathie calculée contre un fonctionnaire connu par ses sentimens royalistes. C'est là un chapitre de l'histoire universelle; mais voici qui m'est particulier. Mes ennemis placardèrent mon nom sur toutes les murailles de Paris, et excitèrent contre moi une émeute d'ouvriers qui envahirent mon domicile. Ma vie fut, pendant quelques jours, en danger, et je me trouvai obligé de me dérober à la fureur de ces hommes égarés. Après cet événement je fus admis à la retraite, encore à la fleur de l'âge. Chargé d'une nombreuse famille, je rentrai alors dans la vie privée, avec la satisfaction d'avoir fait mon devoir, en conservant dans mon cœur mes convictions royalistes et ma vénération pour d'augustes personnes que j'entendais indignement calomnier; mais, en même temps, avec la ferme résolution de ne point me mêler aux agitations politiques, et de ne rien faire qui pût contribuer à troubler l'ordre déjà si profondément ébranlé.

Ces sentimens n'ont point cessé pendant les sept ans qui viennent de s'écouler, d'être la règle de ma conduite, et ils continuent à l'être encore aujourd'hui. Je ne me repens point d'avoir agi comme je l'ai fait; j'aime et j'honore ceux à qui j'ai voué des sentimens éternels de vénération et d'attachement, je vis et je veux vivre en homme tranquille, ami de l'ordre et plein de respect pour les lois de son pays.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des causes générales qui ont favorisé la fourberie des faux Louis XVII.

Les époques de grandes commotions politiques sont toujours celles qui sont marquées par l'apparition de ces aventuriers, usurpateurs d'un nom illustre et d'un rôle laissé vacant par la mort de l'homme appelé à le remplir, qu'on voit groupper autour d'eux des complices et des dupes, et vivre d'une fraude plus ou moins habilement concertée, jusqu'au moment où le bon sens public dévoile leur fourberie et où le temps qui emporte tout, emporte aussi leur intrigue. C'est ainsi que l'histoire nous a conservé le souvenir d'un faux Démétrius et de plusieurs autres imposteurs, qui, dans des siècles

et des pays différens, surprirent un instant l'intérêt des peuples, soit pour subir plus tard leur châtiment, soit pour rentrer bientôt dans l'obscurité d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Il semble qu'au milieu de ces grands bouleversemens où des catastrophes inouies se succèdent, et où, pour ainsi parler, l'extraordinaire court les rues, les esprits à qui les événemens les plus étranges sont devenus familiers, aient soif de ces vives émotions que donne l'imprévu, et se trouvent plus disposés à admettre les choses qui sortent des bornes du vrai comme des limites du vraisemblable. Les intelligences profondément remuées se tournent alors vers tout ce qui est de nature à les tenir dans cet état de fièvre et d'excitation qui leur plaît. Le roman pénètre de toutes parts dans l'histoire; la crédulité, allant toujours plus loin dans sa complaisance à tout accueillir, que l'imposture dans son audace à tout inventer, il n'y a point de folie qui n'ait cours, point de sottise qui ne rencontre des admirateurs, point de superstition qui ne rassemble autour d'elle des sectaires, point de fourberie qui ne traîne à sa suite son cortége de dupes. L'absurdité devient une puissance. Cette faiblesse que les mères éprouvent pour un enfant contrefait, l'esprit humain la ressent pour ces tristes aberrations, filles monstrueuses d'une imagination en délire. Le fanatisme des convictions s'accroît donc en raison

de la stupidité de la fable. Dans de pareilles époques, il existe une espèce d'hommes auprès de qui un fait a grande chance d'être cru quand il est incroyable; et cet amour du merveilleux, exploité par des gens qui remplacent l'habileté qui leur manque par une impudence à toute épreuve, ouvre la voie à toutes les fraudes et à toutes les erreurs.

Nous sommes aujourd'hui dans une de ces époques. Les esprits sont encore sous le charme de ces quarante dernières années qui ont vu tant d'élévations et de chutes, et dans lesquelles l'imprévu a tenu une si grande place. Années pleines de péripéties étranges, de surprises soudaines, de coups de théâtre inouis, qui tantôt ont poussé nos légions jusqu'aux Pyramides, et nous ont fait voir nos étendards arborés sur les tours du Kremlin, tantôt ont amené les peuplades lointaines du Nord dans le sein de nos villes, et nous ont montré les chevaux tartares buvant dans la Seine! Années bizarrement entrecoupées de république, d'empire et de royauté; qui ont entassé étonnement sur étonnement comme catastrophe sur catastrophe, en faisant passer successivement devant nos yeux : d'un côté, le sous-lieutenant d'artillerie nouvellement échappé de Brienne, puis le grand empereur, puis l'exilé de Sainte-Hélène, et, de l'autre côté, Louis XVI sur son trône, puis bientôt sur un échafaud,

et son auguste famille portée et rapportée par le flux et le reflux de la fortune, de l'exil à la couronne et de la couronne à l'exil.

Il n'est point surprenant que les esprits tenus, pendant une si longue période, au régime de ces fortes émotions, aient de la peine à se faire aujourd'hui au cours vulgaire des choses humaines. Cette soif de l'imprévu, cette habitude d'impressions vives et profondes que nous avons contractée, cette vie de joueurs que nous avons menée devant ce grand tapis vert où les destinées européennes se jouent depuis quarante ans : il y a là peut-être une des plus grandes difficultés du gouvernement en France. Nous ressemblons au peuple romain à qui il fallait à tout prix des spectacles ; seulement, au lieu d'aller les chercher au cirque, nous voulons les trouver dans l'histoire. Ce besoin d'émotions se traduit, chez les natures communes, en une disposition universelle à tout admettre, en une crédulité que les imposteurs de toute espèce savent mettre à profit. Certes il ne fallait rien moins que la situation morale qui vient d'être exposée, pour expliquer le succès, même restreint, qu'a obtenu, dans une petite sphère, l'intrigue absurde dont je suis l'historien : le prétendu Dauphin de France devait être le contemporain des rêves du saint-simonisme et de tant d'autres folies.

CHAPITRE II.

Immoralité de ces fourberies et en particulier de celle de M. Naundorff.

Est-il un fait plus malheureusement certain, plus lamentablement incontestable que la mort de Louis XVII? Toute une génération a assisté à ce lugubre drame. Nous avons tous pleuré sur les mélancoliques destinées de ce pauvre enfant, à qui les courtisans dirent, le jour de sa naissance : *Maître, vous êtes fait pour commander au monde!* et à qui, quelques années plus tard, Simon le porte-clef, criait, dans son rude langage : *Dors-tu, Capet?* C'est là l'histoire la plus tristement authentique qui puisse se voir. Chacun sait combien de jours dura cette longue agonie ; comment, faute de liberté et de soleil, la jeune fleur se fana à l'ombre des prisons; comment

un jour arriva où les geôliers allèrent dire à la républi-que : « Il faudra bientôt se pourvoir d'un cercueil ! » La visite des médecins si tardive et si inutile ; ce silence dont l'héritier des rois s'était fait une majesté au milieu de ses misères et de ses haillons ; tous ces souvenirs sont présens, comme s'ils dataient d'hier, et l'on ne passe point devant l'emplacement de l'édifice où s'accomplit ce long martyre, sans que le cœur batte plus vite, sans que la pensée vous présente la figure pâle et taciturne de ce Dauphin de France, qui mourut, vieux de douleurs, et qui n'avait pas encore douze ans !

Eh bien ! rien n'y a fait. On n'a point respecté l'inviolabilité de cette tombe. Cet enfant infortuné qui, pour la première fois peut-être, a trouvé du repos dans le sépulcre, on est allé l'y poursuivre ; sa mort est aussi tourmentée que sa vie. Ceux-là n'ont point voulu qu'il fût roi, ceux-ci ne veulent point qu'il soit mort. Ils lui disputent jusqu'aux larmes qui ont été versées sur sa mémoire. Ils ajoutent des jours à sa destinée, pour compromettre le petit-fils de Louis XIV, le grand roi, le fils de Louis XVI le martyr, le fils de Marie-Antoinette, cette malheureuse reine si indignement calomniée ; le frère de Madame la Dauphine, la femme de toutes les résignations et de toutes les vertus, pour le compromettre dans une accusation d'escroquerie ! Honte sur ce siècle,

car ce siècle est infâme! Il brise toutes les renommées, il souille toutes les gloires, celle du génie comme celle du malheur. Qui sait? demain peut-être il nous viendra un homme qui, après avoir bien répété son rôle, après avoir appris à porter le petit chapeau et la redingote grise, disputera les os du grand capitaine au rocher de Sainte-Hélène, et dira : « Je suis Napoléon !!! »

M. Naündorff n'est pas le premier qui se soit présenté pour revendiquer le nom et les droits de Louis XVII, depuis la révolution de 1793; un assez grand nombre de personnages ont cherché, à diverses reprises, à profiter de cette crédulité et de cet amour du merveilleux, qui, comme on l'a dit plus haut, sont la maladie de notre époque. Cette mutiplicité d'acteurs qui se sont rencontrés dans la pensée de jouer le même rôle, aurait dû déjà servir d'avertissement aux personnes que ces aventuriers cherchaient à séduire, et le moment où ils se présentaient, aurait dû convaincre ces personnes qu'elles étaient victimes d'une fourberie. Le nombre des faux Louis XVII s'est accru en raison directe des années qui se sont écoulées depuis la mort du véritable Dauphin; c'est-à-dire qu'à mesure que la ressemblance était plus difficile à vérifier, et que l'on s'est éloigné de l'époque où des souvenirs récens rendaient toute fraude impossible, les fourbes, dont nous parlons, sont devenus plus nombreux.

Pendant l'émigration, à l'exception d'Hervavaut, les prétendans au nom de Louis XVII ont gardé un silence prudent; les uns ont été sabotiers comme Mathurin Bruneau, les autres horlogers comme M. Naündorff, et aucun n'avait deviné ce passé auguste, cette naissance royale, qu'ils ont ajoutés plus tard, par *postscriptum*, à l'obscurité de leur vie. Mais lorsque le temps, en marchant, a ouvert un chemin plus vaste à l'imposture et à la crédulité, lorsque les rangs des témoins de la vie et de la mort du fils de Louis XVI se sont éclaircis; lorsqu'on a pu présenter la figure ridée d'un homme avancé en âge, à la place d'une naïve et touchante figure d'enfant, et mettre sur le compte des années la différence qui existait entre le personnage réel et les acteurs; lorsque ces mille faits de détails qui rendent la fourberie impossible dans le présent, où les moindres traits se dessinent et ressortent dans une lumière éclatante, ont commencé à se perdre sous les ombres du passé, alors, et seulement alors, les faux ducs de Normandie se sont montrés. D'après la loi qui vient d'être posée, cette fraude, dont le second exemple date du commencement de la restauration, acquit un nouveau degré d'intensité quand vint la révolution de 1830. Dans ces six dernières années, il y a eu à la fois jusqu'à trois ducs de Normandie. Le linceul du fils de Louis XVI a été divisé

entre ces trois imposteurs, comme la robe du Christ entre les soldats qui veillaient au pied de la croix.

Si l'on voit, par ce qui précède, que M. Naündorff partage, avec plusieurs autres aventuriers, la responsabilité du rôle qu'il joue et de l'imposture qu'il soutient, il est juste de dire que l'intrigue dont il est le chef, a, sur toutes les autres intrigues du même genre, une supériorité de scandale et une prépondérance d'immoralité qu'on ne saurait contester. Ses prédécesseurs ou ses compétiteurs ès-mensonges évitaient au moins d'insulter, d'une manière directe, la famille royale à laquelle ils prétendaient appartenir; ils se contentaient de cette injure tacite qui résultait de la supposition même de l'existence d'un véritable Louis XVII, que la famille royale refuserait de reconnaître. M. Naündorff, dans ses conversations, et, dans ses écrits, M. Bourbon-Leblanc, qui est descendu de la position d'avocat au triste rôle de pamphlétaire ordinaire du prétendu Dauphin, ont été moins circonspects et plus positifs, en fait d'outrages; il n'y a point de calomnie, point de récrimination injurieuse qu'ils aient épargnée à la maison de Bourbon. Suivant eux, Louis XVIII aurait cruellement persécuté son neveu, son filleul, son roi, pour monter, à son préjudice, sur le trône, puis, pour s'y maintenir; Charles X aurait trempé dans la complicité de ce crime; M. le duc

d'Angoulême s'y serait associé; quoi de plus? la fille de Louis XVI, la sœur de Louis XVII, compagne de sa captivité, et qui subit les mêmes souffrances, languit dans la même prison, orpheline comme lui orphelin, saurait, au fond de sa conscience, que Louis XVII existe, que celui qui prend ce nom a le droit de le porter, et la femme de toutes les vertus repousserait, par ambition sans doute, le Dauphin sauvé du Temple.

Ainsi deux générations royales sont mises en prévention. Deux rois, un prince et une princesse dont les hautes qualités sont une des gloires de la France, se trouvent accusés d'un crime. Et, en face de ces augustes personnages que jusqu'ici nous avions appris à respecter, moins encore pour leur rang que pour leur caractère, en contradiction avec cette notoriété puplique si éclatante et ces sentimens de vénération qui semblaient si mérités, quelles autorités rencontrons-nous? Un transfuge du barreau qui, las d'attendre inutilement des causes, cherche à remplacer la célébrité qui le fuit, en se précipitant dans le scandale; un historien anonyme; et enfin, pour héros des aventures qu'ils racontent, un repris de justice allemand!

Voilà sur quel puissant témoignage on nous propose de croire que le dol, l'injustice, la trahison, le rapt, le vol, allons jusqu'au bout, le guet-apens et l'assas-

sinat, en un mot toutes les variétés du crime, composent, depuis quarante ans, l'esprit de famille de la branche aînée de la maison de Bourbon.

Malgré ces grands noms de MM. Naündorff et Leblanc, et ce troisième qui, pour rester caché, n'en est pas moins magnifique sans doute; malgré l'imposante autorité de leurs paroles, il nous sera permis peut-être de ne point nous arrêter uniquement à leur assertion et d'approfondir cette affaire. Puisqu'ils l'ont voulu, nous confronterons leurs allégations avec les faits. Nous mettrons leur récit au grand jour de la vérité, et nous allons, pour remplir cette tâche, refeuilleter la funèbre histoire du Temple, rouvrir les archives du crime et remuer tous ces souvenirs de deuil et de sang.

HISTOIRE

DU VÉRITABLE

LOUIS XVII.

CHAPITRE III.

Histoire du Dauphin. — Sa vie jusqu'au Temple.

Louis-Charles de France, duc de Normandie, naquit à Versailles le 27 mars 1785. Il fut tenu sur les fonts par MONSIEUR (Louis XVIII), frère du roi, et par madame Elisabeth, pour la reine de Naples. Le titre de Dauphin ne lui fut donné qu'après la mort de son frère Louis-Joseph-Xavier-François, né à Versailles, le 22 octobre 1781, et mort à Meudon, le 4 juin 1789, dans l'année où s'ouvrirent les funérailles de la monarchie.

Le duc de Normandie était un enfant bien fait, d'une figure noble et belle, d'un esprit plein de vivacité, qui éclatait souvent en réparties heureuses et délicates, promesses de l'enfance qui semblent annoncer un

homme à l'avenir. Il avait *cette divine bonté qui*, suivant le mot de M. de Talleyrand, cette fois véridique, *distingue son auguste maison* (1). L'histoire nous a conservé quelques-unes de ses paroles d'enfant qui dénotent la sensibilité d'un cœur aimant, et d'une nature qui inclinait à toutes les vertus.

Sa vie, qui devait être si pleine de malheurs, quoique si courte, fit, de bonne heure, le dur apprentissage de l'adversité. Dans la nuit du 5 au 6 octobre, un garde-du-corps l'emporta dans ses bras pour le dérober aux furieux qui se ruèrent dans le château de Versailles, pénétrèrent violemment dans les appartemens de la Reine, et souillèrent de leurs baïonnettes sanglantes, la couche royale d'où elle venait de s'échapper à demi-vêtue. Le lendemain il était à côté de sa mère, lorsqu'elle fut contrainte de se présenter sur le grand balcon du château, pour obéir aux clameurs d'une populace ivre de licence et de vin, et de permettre que M. de Lafayette, représentant armé de la révolution, déposât un baiser sur sa main royale. Ce fut ce jour là que des voix s'élevèrent et s'écrièrent : *Point d'enfant!* On sait comment la révolution réalisa au Temple le cri qu'elle avait proféré dans la place de Versailles. Un

(1) Paroles de M. le prince de Talleyrand à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, le 12 avril 1814.

jour après, le Dauphin était aux côtés du Roi et de la Reine, dans le carrosse précédé de ces hommes à piques, qui portaient les têtes des gardes-du-corps massacrés la veille, hideux trophée digne de cette lugubre victoire et de ces abominables vainqueurs. Quand vint le voyage de Varennes, il partagea, sinon les appréhensions, au moins les dangers de cette fuite, comme les douleurs de cette arrestation et les angoisses de ce retour, qui fut la Passion de la royauté montant à son Calvaire. Pendant ce sinistre trajet, l'Enfant royal fut assis sur les genoux de Barnave, l'un des destructeurs de la monarchie, en face de Pétion, qui commençait, dès ce jour-là, son régicide.

Alors vinrent la captivité des Tuileries, ces nuits agitées de mille craintes, et ces terribles journées pendant lesquelles l'enfant royal et sa sœur entendaient les hurlemens de la populace salariée, gronder sous les fenêtres du château, comme la mer qui redemande sa proie, et les injures proférées contre la Reine, dans cette langue pétrie de boue et de sang, idiome sinistre, ignoré du passé et que ne devait point connaître l'avenir.

C'étaient les préludes de la journée du 10 août. Lorsque le Roi se décida à quitter le château, pour éviter l'effusion du sang, un garde national prit le Dauphin dans ses bras, et le transporta, à travers des périls sans

cesse renaissans, dans l'enceinte de l'assemblée législative où se rendait le reste de la famille royale. Le jeune prince était assis dans la loge du sténographe pendant que l'on prononçait la suspension, bientôt suivie de la déchéance de la maison de Bourbon, et, trois jours après, c'est-à-dire le 13 août 1792, il entrait dans la prison du Temple avec ses augustes parens.

Ces malheurs, nombreux à remplir une longue vie, s'étaient succédé pendant la première enfance du Dauphin. Lorsque, après avoir traversé ces vicissitudes, il fut enfermé au Temple, il avait sept ans quatre mois et dix-neuf jours.

CHAPITRE IV.

Suite de l'histoire. — Séjour du Dauphin au Temple.

Dans leur nouvelle demeure, dont la mort devait seule ouvrir les portes, les prisonniers se trouvèrent privés des choses les plus nécessaires. Du moins, dans les premiers temps, ils souffrirent ensemble. Le Roi et la Reine s'occupaient, avec assiduité, de l'éducation de leurs enfans. Les princesses travaillaient ordinairement à des ouvrages de tapisserie qu'elles étaient souvent obligées de quitter pour raccommoder leurs vêtemens, ceux du Roi et du Dauphin. La misère était aussi venue frapper à la porte de ces grandeurs tombées, et elle passait inaperçue parmi tant de malheurs.

On exerçait à l'égard des prisonniers une surveillance haineuse qui allait jusqu'à la persécution. Ici les dates

de deuil vont se succéder rapidement dans cette histoire. Bientôt ce ne furent plus leurs anciennes prospérités que les captifs eurent à regretter, ce furent leurs premières infortunes. Le 29 septembre, sur un ordre de la Commune, les officiers municipaux séparèrent le Roi de sa famille. Le 11 décembre, Louis XVI comparut à la barre de la Convention. Le 20 janvier, il fit ses adieux à ceux qu'il laissait sur la terre; le lendemain l'abbé Edgeworth disait : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » Le 10 octobre, ce fut le tour de Marie-Antoinette, et la Reine douloureuse sortit du Temple, vêtue de la robe noire qu'elle avait réparée de ses mains, pour aller au supplice, car la république n'avait point poussé la munificence jusqu'à donner un linceul à la veuve de l'héritier de cette grande race qui avait donné tant de provinces à la France. Au mois de mai 1794, il y eut une victime de moins et une sainte de plus, madame Elisabeth alla rejoindre son frère et sa sœur.

Trois mois avant la mort de la Reine, on avait séparé Marie-Antoinette de son fils, transféré dans une autre partie de la tour, sur l'ordre de la Commune, comme si l'on avait envié à l'enfant trois mois de soins, et à la mère trois mois de consolation! Le Dauphin refusa d'abord toute nourriture; pendant deux jours et deux nuits sa voix gémissante appela sa mère. Simon et sa

femme seuls répondirent. Ce couple de geôliers flétri de l'estime de Robespierre, avait été préposé par lui à la garde, ou plutôt au martyre de celui qu'on rendait à l'avance orphelin. Déjà le manque d'exercice et l'air meurtrier de la prison commençaient à étioler au physique et au moral le jeune captif. Simon et sa femme vinrent en aide à ces pernicieuses influences. Tandis qu'on menait un roi et une reine de France à l'échafaud, on avait livré à ce couple le Dauphin de France à dégrader. En face du régicide de sang, le savetier et son impure femelle travaillaient au régicide de boue. Faire partager au fils de Louis XVI, leurs opinions, leurs habitudes grossières, lui imposer leurs chants jacobins, telle était leur étude de chaque jour; le savetier et sa complice se disputaient à qui insulterait le plus et le mieux cette Majesté tombée. Ce coin de rue avait apporté ses fanges et s'évertuait à éclabousser ce qui restait du trône.

L'enfant luttait contre cette torture; mais il s'affaiblissait rapidement. Simon prenait à tâche de l'occuper aux choses les plus viles; la femme lui coupa les cheveux, lui retira ses habits de deuil; elle les remplaça par une veste et un pantalon de drap grossier, et, pour achever de mettre à la livrée de la république, le rejeton des rois, elle lui posa sur la tête le bonnet rouge : c'était la

couronne d'épines du juste, transférée sur le front de l'innocent.

Les outrages et les mauvais traitemens dont nous parle l'Écriture, ne manquèrent pas plus à cette Passion que le reste. Simon frappait à chaque instant l'enfant royal. Un jour que le savetier était pris de vin, et qu'il avait forcé le petit-fils de Louis XIV à le servir à table, il faillit lui arracher l'œil d'un coup de serviette. Une autre fois que l'enfant avait refusé de chanter des couplets infâmes composés contre la reine, Simon prit un chenet, et Louis XVII aurait eu la tête brisée s'il ne s'était point dérobé au coup. Un jour enfin, Simon se trouvant à table avec les commissaires de la Commune, voulut faire répéter par le fils de Louis XVI, ses chants abominables, et comme la victime s'y refusait, le bourreau la traîna par les cheveux, en criant : « Vipère, il me prend envie de t'écraser contre le mur. »

Vous vous rappelez les paroles de l'évangile : « Ils le » prirent, le lièrent à un poteau, le frappèrent de verges, » lui crachèrent au visage, et, lui donnant des soufflets, » ils lui disaient avec dérision : Voici le Roi des Juifs! »

CHAPITRE V.

Suite de l'histoire. — Mort de Louis XVII.

Tant de mauvais traitemens de tous genres finirent par détruire la santé du jeune prince et par altérer son moral. Le ressort de cette organisation si frêle encore plia sous le poids des douleurs. Réduit à un état presque passif, le Dauphin devint un instrument dans les mains de ses bourreaux, qui profitèrent de l'anéantissement de ses forces morales et physiques pour lui faire signer d'abominables calomnies contre sa mère et contre sa tante. Nous ne rappellerons point ces infamies, que les mères ont oubliées pour ne se souvenir que du sublime appel de la Reine, lorsque ses juges osèrent les lui répéter.

Au mois de janvier 1794, celui qui était roi de France et l'esclave du savetier Simon, cessa d'être entre les mains de cet homme. Ses souffrances furent moins violentes sous Laurent, son nouveau geôlier, quoiqu'elles fussent bien cruelles encore. Le moindre signe d'intérêt qu'on lui donnait, était tourné à crime. Nuit et jour, des hommes, à figures hideuses, veillaient autour de l'endroit où il était enfermé. Seul, dans une chambre où la lumière pénétrait à peine, et qui, souillée de toutes les immondices qu'on y laissait croupir, exhalait une atmosphère fétide et chargée de miasmes corrompus, il dormait sur un grabat qui n'était jamais remué, changeait rarement de linge et ne recevait les grossiers alimens qu'on lui destinait, que par une espèce de tour pratiquée dans la chambre. Le silence de la prison, précurseur d'un plus long silence, n'était troublé que par le fracas des verroux ou par la voix de ses gardiens, qui, le réveillant en sursaut dans son premier sommeil, lui criaient le soir : « Capet, où es-tu? Dors-tu? — Me voici, » répondait l'enfant à moitié endormi et tout tremblant. — « Viens ici qu'on te voie! — Me voici, » que me voulez-vous? — Te voir; va te coucher. »

Ces longues souffrances avaient tari les années de cette vie jusque dans leur source ; le terme de cette agonie approchait. Quand Laurent eut pour successeur

Lasbn, qui remplaça la négligence par des soins, et la cruauté par la douceur. Les progrès de la maladie qui minait le jeune Louis XVII, devinrent si rapides et ses symptômes si graves, que la municipalité de Paris crut devoir en donner avis au Comité de sûreté générale. Les commissaires envoyés au Temple, en février 1795, dirent, dans leur rapport, « que le jeune prince avait des » grosseurs aux articulations, surtout aux genoux; qu'il » voulait toujours rester assis ou couché; refusait de » prendre aucun exercice et de parler; que ces deux ma» nières d'être paraissaient dater du 5 octobre 1793, du » jour où on lui avait fait signer des accusations contre sa » mère et contre sa tante. »

Le jeune prince, en effet, ne répondait qu'à son nouveau gardien.

Le Comité de sûreté générale, à son tour, nomma, sur cet exposé, une commission pour aller visiter le prisonnier du Temple. Les membres de cette commission rapportèrent : « Qu'ils l'avaient trouvé assis près » d'une petite table; que, lorsqu'ils s'approchèrent, il » regarda celui qui lui adressa la parole avec une fixité » étonnante, qui marquait la plus complète indifférence » et qui semblait dire : *Que m'importe, achevez votre vic» time;* que malgré tous leurs efforts pour lui arracher » une parole, ils ne purent en venir à bout, mais qu'il

» leur donna ses mains à examiner, se leva pour laisser » visiter ses genoux, et marcha, sur la demande qu'ils lui » en firent; qu'il résultait de leur examen, que le prince » avait une tumeur au poignet, une autre au coude » droit, et que l'on remarquait les mêmes grosseurs aux » genoux, sous le jarret; qu'il avait le maintien que » donne le rachitisme, et un défaut de conformation, que » ses jambes et ses cuisses étaient grêles, ses bras dans » le même état, le buste très court, la poitrine élevée, » les épaules hautes et resserrées, la tête très belle; qu'on » apporta le dîner du prisonnier, qui se composait d'un » potage noir, couvert de lentilles, un petit morceau de » bœuf noir, une assiette de lentilles et cinq à six châ- » taignes plutôt brûlées que rôties. »

Tel fut en abrégé le rapport secret présenté par Harmand, un des membres de cette commission. Ce rapport fut stérile. On n'apporta aucun adoucissement à la situation du jeune Roi. Ce ne fut qu'au mois de mai seulement, que les comités, avertis des progrès rapides que faisait la maladie, et de l'état de dépérissement où se trouvait le captif, chargèrent le célèbre Dussault de lui donner des soins. Celui-ci déclara qu'il avait été appelé trop tard, et que la guérison lui paraissait presque impossible : cependant il proposa de faire prendre au malade l'air de la campagne. Les comités ne donnè-

rent aucune suite à cette proposition. Dussault dut se borner à prodiguer au royal Enfant des secours, sur l'efficacité desquels il ne pouvait lui-même compter. Les choses se passèrent ainsi jusqu'au 1er juin, époque où Dussault mourut presque subitement.

Alors M. Pelletan, chirurgien en chef, et M. Dumangin, chirurgien d'un hôpital, remplacèrent Dussault. Ils reconnurent, comme lui, que l'état d'épuisement du prince rendait leurs soins inutiles, et qu'il ne leur restait qu'à adoucir ses derniers momens. Lorsque le fils des Rois sentit que la mort était proche, il rompit ce long silence qu'il avait posé sur ses lèvres comme un sceau de douleur et de majesté; et ce fut pour prononcer quelques mots pleins de tendresse et de douceur. M. Pelletan élevait la voix avec indignation pour qualifier d'une manière sévère les mauvais traitemens qui avaient abrégé cette vie, le prince lui fit signe d'approcher de son lit, et le pria de parler plus bas, « de peur, ajouta-t-il, » que ses paroles ne fussent entendues de sa sœur, à qui » elles apprendraient sa maladie. »

Dans la journée du 7 juin 1795, le malade éprouva un évanouissement, et le lendemain, 8 juin, à deux heures de l'après-midi, Charles-Louis duc de Normandie, jusqu'au 21 janvier 1793, dauphin de France, et, de l'autre côté de cette date de sang, Louis XVIIe du

nom, roi de France et de Navarre, rendit le dernier soupir dans la onzième année de son âge et dans la troisième de sa captivité.

CHAPITRE VI.

Suite de l'histoire. — Preuves officielles de la mort de Louis XVII.

Il nous reste à rappeler les preuves de tout genre qui viennent établir, d'une manière éclatante, la triste réalité de cette mort. Nous commencerons par les preuves officielles.

Un député nommé Sévestre, avait dit publiquement, dans une certaine occasion, que le prince n'atteindrait jamais sa majorité; le lendemain de la mort du jeune Roi, le même député fit à la Convention, au nom du Comité de sûreté générale, un rapport sur cet événement : « Depuis quelque temps, est-il dit dans ce rapport, le » fils de Capet était incommodé par une enflure au genou » droit et au poignet gauche. Le 1er prairial (20 avril), » les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit

» et la fièvre survint. Le fameux Dussault, *officier de* » *santé*, fut nommé pour le voir et le traiter. Ses talens » et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait » aux soins qui sont dus à l'humanité. Cependant la ma- » ladie prenait des caractères très graves ; Dussault » mourut; le Comité nomma pour le remplacer le citoyen » Pelletan, *officier de santé* très connu; le citoyen Du- » mangin, premier médecin de l'hôpital de santé, lui fut » adjoint; leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, » annonçaient des symptômes inquiétans pour la vie du » malade, et à deux heures un quart de l'après-midi, » nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Ca- » pet. Le Comité de sûreté générale nous a chargés de » vous en rendre compte. »

J'ai reproduit, dans sa simplicité brutale, ce document si décisif et qui laisse si peu de doute sur la mort de Louis XVII ; voici maintenant un document plus positif encore, c'est le procès-verbal de son autopsie par les médecins qui lui ont donné les derniers soins, assistés de deux autres praticiens qu'ils s'étaient adjoints.

Cette pièce insérée dans la gazette nationale, ou *Moniteur universel*, n° 266, à la date du 14 juin 1795 (sextidi 26 prairial an III), est ainsi conçue :

« Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, » médecin en chef de l'hospice de l'Unité; et Philippe-

» Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de
» l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy,
» professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre
» Lassus, professeur de médecine légale à l'Ecole de
» Santé de Paris, que nous nous sommes adjoints, en
» vertu d'un arrêté du Comité de sûreté générale de la
» Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing,
» président; Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à
» l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du
» fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons
» agi ainsi qu'il suit :

» Arrivés tous les quatre à onze heures du matin, à
» la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus
» par les commissaires qui nous ont introduits dans la
» tour; parvenus au deuxième étage nous sommes entrés
» dans un appartement, dans la seconde pièce duquel
» nous avons trouvé, dans un lit, un enfant mort qui nous
» a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous
» ont dit être celui de défunt Louis Capet, *et que deux*
» *d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils don-*
» *naient des soins depuis quelques jours.* Les susdits com-
» missaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé
» la veille, vers trois heures de relevée; sur quoi nous
» avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous
» avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le

» froid de toute l'habitude du corps, la roideur des mem-
» bres, les yeux ternes, les tâches violettes ordinaires à
» la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction
» commencée au ventre, au sacrum et au dedans des
» cuisses.

» Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouver-
» ture du corps, une maigreur générale qui est celle du
» marasme, le ventre était extrêmement tendu et météo-
» risé. Au côté interne du genou droit, nous avons re-
» marqué une tumeur sans changement de couleur à la
» peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os
» radius près le poignet du côté gauche. La tumeur du
» genou contenait environ deux onces d'une matière gri-
» sâtre, puriforme et lymphatique, située entre le pé-
» riaste et les muscles; celle du poignet renfermait une
» matière de même nature, mais plus épaisse.

» A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une
» pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très fétide ; les
» intestins étaient météorisés, pâles, adhérens les uns
» aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils
» étaient parsemés d'une grande quantité de tubercules
» de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ou-
» verture la même matière que celle contenue dans les
» dépôts extérieurs du genou et du poignet. Les intestins,
» ouverts dans toute leur longueur, étaient très sains

» intérieurement et ne contenaient qu'une très petite » quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a pré- » senté le même état ; il était adhérent à toutes les par- » ties environnantes, pâle au dehors, parsemé de pe- » tits tubercules lymphatiques, semblables à ceux de » la surface des intestins ; sa membrane interne était » saine, ainsi que le pylore et l'œsophage ; le foie était » adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa » concavité aux viscères qu'il recouvre ; sa substance » était saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel » médiocrement remplie d'une bile de couleur vert foncé ; » la rate, le pancréas, les reins et la vessie étaient sains ; » l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, » étaient remplis de tubercules lymphatiques, semblables » à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étaient » disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant » la face intérieure du diaphragme ; ce muscle était » sain.

» Les poumons adhéraient par toute leur surface à la » plèvre, au diaphragme et au péricarde ; leur substance » était saine et sans tubercules. Il y en avait seulement » quelques-uns aux environs de la tranchée-artère et de » l'œsophage. Le péricarde contenait la quantité ordi- » naire de sérosité ; le cœur était pâle mais dans l'état » naturel.

« Le cerveau et ses dépendances étaient dans la plus parfaite intégrité.

» Tous les désordres dont nous venons de donner les » détails, sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux » existant depuis long-temps, et auquel on doit attribuer » la mort de l'enfant.

« Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, » au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et » demie de relevée, les jour et an que dessus.

Signés : J. N. E. Dumangin, P. J. Pelletan,
P. Lassus, N. Jeanroy. »

A la suite de ce procès-verbal, dans le même numéro du *Moniteur*, on lit ce qui suit : « Le 10 juin, après la » mort du fils de Capet, le commissaire de police de la » section du Temple, accompagné de deux commissaires » civils, se rendit à huit heures et demie du soir, à la » tour du Temple, conformément à un arrêté du Comité » de sûreté générale, pour y enlever le corps du défunt. » Ils le trouvèrent découvert, et, en leur présence, il » fut mis dans un cercueil de bois, et transporté sur-le-» champ et sans aucune cérémonie au cimetière de la » paroisse Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-An-» toine, où il fut inhumé. Des mesures de sûreté géné-» rale ont fait escorter ce convoi, de loin en loin, par » des détachemens d'infanterie. »

Vous le voyez, jamais mort ne fut plus tristement constatée, plus lugubrement authentique, que celle de Louis XVII.

Rien n'y manque, ni le certificat de décès, ni le certificat d'autopsie, ni le certificat d'inhumation. Il y a preuve civile, preuve médicale, preuve municipale, et, en ouvrant les annales de cette époque, nous allons y trouver la preuve morale et historique.

CHAPITRE VII.

Suite de l'histoire. — Preuves morales et historiques de la mort de Louis XVII.

Personne ne révoqua en doute la mort de Louis XVII. Ce fut un fait universellement admis, comme hors de toute controverse. La seule incertitude qui s'éleva, ce fut sur ce point : Le gouvernement révolutionnaire n'a-t-il pas aidé l'action de la maladie par celle du poison? Incertitude qui peint l'idée qu'on se faisait d'un parti politique dont le nom s'associait si naturellement à l'idée de tous les crimes, que, sous son autorité, toute mort semblait devoir être un meurtre.

Ainsi, que Louis XVII soit mort de sa maladie laissée à son propre venin, ou que la fin de sa vie ait été précipitée par le poison, toujours est-il qu'il est mort. On

voit tous les partis politiques accueillir ce fait comme inattaquable, les royalistes avec une profonde douleur, les révolutionnaires avec cette indifférence qu'ils affectaient pour toutes les maisons princières. Les serviteurs les plus dévoués de Louis XVI, ceux qui avaient été admis à l'honneur de partager sa captivité, MM. Hue et Cléry, croient à la mort de l'Enfant royal, comme les membres de la Convention. Quoi de plus? Il y a un événement dont l'évidence est si grande, que toutes les extrémités se réunissent pour la reconnaître; que les royalistes de l'intérieur comme les royalistes du dehors, les républicains comme l'armée de Condé, la Vendée comme les jacobins, l'Europe comme la France, n'ont à ce sujet qu'une opinion, c'est la mort de Louis XVII.

Quand la sanction du temps eut passé sur cet événement, les historiens écrivirent comme les contemporains avaient parlé. Parmi tant d'écrivains, je me bornerai à en citer deux : M. Montgaillard et M. Thiers.

M. l'abbé Montgaillard s'exprime ainsi au sujet de la mort de l'Enfant royal :

« Le 8 juin 1795, Louis-Charles, duc de Normandie, » Dauphin de France, et destiné au trône sous le nom de » Louis XVII, meurt à l'âge de dix ans deux mois » douze jours. Il était enfermé dans la tour du Temple, » depuis le mois d'août 1792. Sa fin peut avoir été pro-

» duite par les mauvais traitemens dont on n'a cessé de » l'accabler pendant ses deux dernières années. Néan- » moins, si l'on observe : 1° que c'est depuis la chute de » Robespierre (27 juillet 1793), qu'on l'a isolé de sa » sœur et qu'on a redoublé de rigueur ; 2° qu'il est mort » lorsque l'expédition de Quiberon se disposait avec un » appareil formidable, avec la plus grande ostentation » dans les ports anglais ; 3° que le célèbre médecin Dus- » sault qui l'a soigné, dans les premiers temps de sa » maladie déclarée, meurt subitement le 1er juin ; que » on successeur Choppart meurt aussi le 6, comme si » l'on avait voulu détruire le mystère d'un empoisonne- » ment, dont ils n'auraient pu méconnaître les traces ; on » doit croire que la mort de l'héritier de Louis XVI, d'un » enfant sur lequel les ennemis de la royauté ne peuvent » diriger les traits de la calomnie, pour en éloigner l'o- » pinion générale, a été accélérée par les combinaisons de » ces hommes qui ont, à ce jour même, la direction des af- » faires publiques. En ne paraissant pas avoir terminé » ses jours, ils ne s'exposaient pas à voir s'éloigner » d'eux la confiance et la volontaire soumission que leur » accorde un assez grand nombre de Français ; car la » mort violente de cet innocent et faible rejeton de la » tige royale, paraîtrait à tous les yeux un crime odieux » autant qu'inutile. Peut-être aura-t-il semblé moins dan-

» gereux aux chefs de la Convention, ou bien à ceux de
» ses membres initiés dans les secrets d'état, d'amener
» la prostration de ses facultés morales et physiques,
» petit à petit, par une continuité de mauvais traitemens,
» en émoussant sans relâche ses organes par la terreur;
» en troublant le repos de ses nuits; en négligeant les
» maux auxquels cet âge est sujet. De la sorte, ils se
» précautionnaient contre un mouvement spontané des
» bourgeois de Paris, qui, déjà portés par le ressentiment
» de leurs douloureuses privations, de leur pénible assujé-
» tissement et de leurs longues souffrances, à maudire la
» Convention et la République, pourraient, se laissant al-
» ler aux excitations de la faction monarchique, se por-
» ter au Temple; mais qui seraient tout à coup arrêtés
» et hors d'état de suivre leur entreprise, en voyant ce
» malheureux Enfant dans l'état le plus déplorable. Ce-
» pendant l'empoisonnement avait été assez clairement in-
» diqué, dans la Convention même, par un de ses membres,
» (Béval, de la Corrèze). « Nous avons tant commis de
» crimes inutiles, qu'on aurait pu y en ajouter un, sus-
» ceptible de nous délivrer de bien des inquiétudes,» et
» quoique cette ouverture ait été repoussée par un mou-
» vement général d'indignation, on ne saurait assurer,
» d'après les trois principaux indices rapportés plus haut,
» et surtout la mort de deux médecins, survenue préci-

» sément à point nommé, que l'idée n'en ait été suivie.
» Au reste, le défaut d'air et d'exercice dans un âge aussi
» tendre, est un poison lent dont l'action suffisait pour
» amener le résultat tant souhaité, et sans doute si bien
» prévu par les chefs de la faction régnante.» (Tome IV, pages 334, 335, 336.)

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, en parlant des relations du prince de Condé avec le général Pichegru, se borne à s'exprimer en ces termes, au sujet de la mort du Dauphin : « Pendant ce
» temps le jeune prince, fils de Louis XVI, était mort
» d'une tumeur au genou, provenant d'un vice scrofu-
» leux. Les agens royalistes avaient dit qu'il était mort em-
» poisonné, et s'étaient empressés de rechercher les ou-
» vrages sur le cérémonial du sacre, pour les envoyer à
» Vérone. Le régent était devenu roi pour eux, et l'ap-
» pelaient Louis XVIII. Le comte d'Artois était devenu
» Monsieur.» (Tome VII, page 466.)

J'ai cité avec quelqu'étendue l'opinion de M. de Montgaillard, parce que les promoteurs de l'intrigue du faux Dauphin, ont emprunté à l'argumentation par laquelle cet auteur essaie de prouver que la mort du Dauphin a été le résultat d'un crime, facilité par deux autres meurtres, parce qu'ils ont emprunté à cette argumentation le fonds des raisonnemens, à l'aide des-

quels ils essaient d'établir que le duc de Normandie s'échappa du Temple.

C'est toujours un assez mauvais système, en histoire, que de vouloir trouver des causes mystérieuses et tragiques à ces morts soudaines dont le cours ordinaire des événemens offre tant d'exemples. Avec une pareille tendance, il n'y a plus de mort naturelle pour les personnages qui, de près ou de loin, tiennent à la politique. Derrière tous les événemens de ce genre, l'imagination soupçonneuse des écrivains place une coupe de poison ou la pointe d'un poignard. J'ajouterai que la supposition de M. l'abbé Montgaillard, au sujet des craintes que pouvaient inspirer à la Convention le prisonnier du Temple, et cette émeute de bourgeoisie qui devait aller chercher le jeune Roi dans sa prison, est une allégation puérile et qui ne supporte pas un moment d'examen sérieux. En outre, l'historien se réfute lui-même, en avouant que les mauvais traitemens systématiques auxquels l'Orphelin du 21 janvier était en butte, le manque d'air et d'exercice, et le poison de cette atmosphère corrompue dans laquelle on l'étouffait peu à peu, suffisaient pour le conduire lentement au tombeau. S'il en est ainsi pourquoi donc penser que, dans une seule mort, on ait inutilement cumulé deux crimes, et qu'on ait entassé empoisonnement sur empoisonnement

pour arriver à un résultat qui se présentait de lui-même? N'est-il pas plus naturel de croire que cette maladie, déclarée incurable par Dussault, a suivi son cours et a abouti à son terme fatal, que d'imaginer qu'on ait empoisonné Dussault et Choppart, pour qu'ils ne découvrissent pas les traces du poison donné à Louis XVII, comme si la Convention ne pouvait pas, dans sa toute-puissance, les remplacer auprès du jeune Roi sans les mettre à mort, et comme si d'ailleurs les traces du poison n'eussent point existé pour les médecins qui leur succédèrent aussi bien que pour eux?

Cependant je dois faire observer que la version de l'abbé Montgaillard, tout invraisemblable qu'elle soit, est un prodige de vraisemblance, si on la compare à celle des historiens de M. Naündorff. En effet, si le premier prête un forfait inutile à la Convention, qui poussa plus loin qu'on ne saurait dire l'opulence du crime, du moins représente-t-il ce forfait comme un échelon qui conduit à un autre attentat. Les partisans de M. Naündorff, au contraire, veulent qu'on ait assassiné les deux médecins, pour les empêcher de reconnaître qu'il n'y avait point identité entre le cadavre qu'on présenta à leurs successeurs, et l'enfant qu'ils avaient soigné eux-mêmes. De sorte qu'au lieu de coupables cachant un premier crime à l'aide d'un second, il fau-

drait croire à de généreux libérateurs demandant à un double meurtre le secret d'une bonne action, assassinant par sensibilité et empoisonnant par vertu,

---

SECONDE PARTIE.

ROMAN

DE

M. NAUNDORFF.

CHAPITRE VIII.

Roman de M. Naündorff. — Comment M. Naündorff est sorti du Temple.

On vient de lire l'histoire, avec son triste caractère de réalité; ici nous entrons dans le roman. Vous allez savoir ce que l'esprit inventif des écrivains qui ont été chargés de jeter les couleurs de leur style sur ce texte, vous allez savoir ce que cet esprit inventif a trouvé à opposer à la vérité historique, et quelle route tortueuse a été substituée à cette ligne droite et inflexible qui, partant des Tuileries et traversant le Temple, conduit l'Orphelin du 21 janvier, de torture en torture au tombeau.

La première question qui se présentait à résoudre

était celle-ci : « Comment Louis XVII est-il sorti du Temple? » Question grave et difficile, si l'on se reporte à cette surveillance rigoureuse qui était exercée dans l'intérieur de la prison et autour de la prison, à cette vigilance de toutes les heures, de tous les instans, à cette sollicitude impitoyable qui ne respectait pas même le repos du jeune prisonnier.

Une seconde question se présentait également importante, également grave : « Quelles ont été les personnes » à l'aide desquelles s'est accomplie l'évasion du Dau» phin ? A quel parti politique appartenaient - elles? » Quelle était leur position? Quel était leur nom? Quel » était leur but? »

Les deux écrivains qui ont consacré leur plume à raconter la vie de M. Naündorff, n'ont pas fait sur ce point de très grands efforts d'imagination.

Pour résoudre les deux questions, l'historien anonyme s'est contenté de puiser dans le répertoire des mélodrames. « Deux hommes, dit-il, entrèrent dans la chambre » du Dauphin, et tirèrent de dessous le lit du prince, une » manne d'osier qu'il n'avait pas vu y mettre, parce » qu'on avait profité de son sommeil. Dans cette manne » ils prirent un paquet, il sembla au prince que c'était » un enfant; ils le posèrent, dans le lit, à la place du » Dauphin qu'ils mirent dans la manne. Alors celui-ci

» perdit connaissance, et, lorsqu'il revint à la vie, il se » trouva hors du Temple, à Paris, chez une dame alle» mande, dans un bon lit et renfermé dans une cham» bre qui donnait sur un jardin.»

Vous voyez que l'historien anonyme a une grande antipathie pour les détails. Comment le Dauphin est-il sorti du Temple? Dans une manne d'osier. Mais comment y a-t-on introduit cette manne assez longue et assez large pour contenir l'enfant de onze ans qu'on apportait? M. Naündorff n'en sait rien, parce qu'il dormait quand on l'a mise sous le lit. Comment a-t-on réussi à tromper encore une fois la surveillance en emportant M. Naündorff dans la manne? M. Naündorff n'en sait rien parce qu'il était évanoui. Quels sont ceux qui lui ont rendu ce service? Deux hommes. Mais leur nom? Inconnu. Leur opinion politique? Inconnue. Où le Dauphin a-t-il été caché? A Paris. Mais dans quelle maison? C'est ce qu'on ne peut dire. Chez qui? C'est ce qu'on ignore. Tout ce qu'on sait, c'est que la personne dont il s'agit était allemande, circonstance merveilleusement trouvée pour expliquer l'accent germanique dont la prononciation de M. Naündorff est profondément entachée. Vous verrez que c'est par reconnaissance que le prétendu Louis XVII parle allemand en français! En résumé, l'historien anonyme nous apprend que le Dauphin a été

sauvé du Temple on ne sait par quelle personne, d'une manière qu'on ne peut expliquer, dans un but qu'on ne peut dire, pour être reçu par on ne sait qui, et caché on ne sait où.

Les renseignemens donnés par le second historien, M. Bourbon-Leblanc, ne sont ni moins satisfaisans, ni moins complets.

Au lieu de dire comment s'est effectuée l'évasion de Louis XVII, il trouve plus convenable d'énumérer toutes les manières dont elle ne s'est pas effectuée.

«Le duc de Normandie, dit-il, n'a été enlevé de sa » prison, ni dans un cheval de bois, ni dans une voiture » de liége, ni dans une voiture de carton. Un enfant sourd » et muet a été mis à la place de l'Enfant royal, qui fut » alors caché dans les oubliettes du Temple. Plus tard on » substitua un enfant malade à l'enfant sourd et muet, » et alors le Dauphin dut sortir du Temple.»

C'est toujours la même sobriété de détails. Comment le Dauphin sortit-il du Temple? Point de réponse. Quels furent ses libérateurs? Même silence. Cependant le second historien qui sait si bien se taire, parle assez pour contredire le premier. M. Naündorff, qui est caché par l'un dans une manne, est déposé par l'autre dans les oubliettes du Temple : contradiction qu'il faut sans doute attribuer à l'évanouissement du héros de cette aventure,

qui, n'ayant pu s'assurer par lui-même de la manière dont il avait été sauvé, a laissé sur ce point un champ libre à l'imagination de ses deux historiens. Mais, ici, M. Bourbon-Leblanc a sur son émule un avantage qu'il faut se hâter de reconnaître, c'est l'invention de l'enfant sourd et muet. La version de son rival, qui se borne humblement à montrer, dans la manne, un paquet qui semble avoir quelqu'analogie avec un enfant, pâlit tout-à-fait devant cette merveilleuse explication. L'enfant sourd et muet, suivi de l'enfant malade, est un rouage autrement savant que cette misérable manne d'où sort un paquet qui ressemble à un enfant, ou un enfant qui ressemble à un paquet.

Peut-être des esprits difficiles diront-ils qu'il y aurait quelque chose d'inexplicable dans la conduite de ceux qui, après avoir été assez heureux pour substituer au Dauphin, un enfant sourd et muet, dont le silence forcé devenait pour eux une garantie, auraient tout-à-coup cédé à la fantaisie de jouer de nouveau au remplaçant et de courir inutilement les chances d'un nouvel enlèvement et d'une substitution nouvelle. Peut-être ces mêmes esprits feront-ils observer que c'était pousser la témérité jusqu'à la démence, que de renoncer au silence si précieux de l'enfant sourd et muet, pour obtenir, au prix de mille périls, le rare avantage de mettre à sa place un enfant malade,

qui d'un mot pouvait tout perdre. Peut-être enfin demanderont-ils comment on a réussi à obtenir d'un mourant en bas âge, qu'il vînt sur son lit de douleur jouer une dernière comédie? Comment on a enseigné à cette jeune agonie à se draper, et comment il a été possible de trouver un acteur de onze ans, qui, conservant son masque jusque sous la pâleur de la mort, sût mentir et tromper jusqu'à son dernier soupir?

Je ne me chargerai pas de donner à ce sujet les explications que M. Bourbon-Leblanc a jugées inutiles; mais j'expliquerai, si l'on veut, pourquoi M. Leblanc a imaginé ce double personnage, destiné à en remplacer un seul.

Quand on fait un roman politique, on est obligé de le tailler sur l'histoire. Or il y a dans la vie du véritable Louis XVII, un fait dont on se souvient sans doute, et qui a vivement frappé l'écrivain en question. C'est ce silence opiniâtre que garda le jeune Roi, depuis le jour où il avait été forcé de signer des imputations calomnieuses contre la Princesse sa tante et la Reine sa mère. Comment motiver dans le roman ce silence solennel et si admirable dans l'histoire? c'est de cette question que M. Leblanc s'est posée à lui-même, qu'est résultée la création de l'enfant sourd et muet. Le personnage du roman ne pouvait se taire par indignation et par dou-

leur, comme le fils de Marie-Antoinette et le neveu de madame Elisabeth. Il se taira, parce que la nature a mis un lien sur sa langue. Mais ici une nouvelle difficulté se présentait : ce long silence, le Louis XVII historique l'avait rompu à son heure dernière. M. Leblanc se trouvait donc dans la difficile alternative de faire parler dans son roman un sourd et muet, ou de remplacer le premier enfant substitué par un second. Des deux invraisemblances, celle-ci était encore la moins monstrueuse, il s'est donc arrêté à ce dernier parti, et il a sagement fait; si quelqu'un l'en blâme, je serai le premier à faire observer que la vérité est simple et marche d'elle-même, mais que le mensonge ne procède que par complication et ne se traîne qu'à l'aide d'une grande multiplicité de rouages. Or, ce serait vraiment une exigence injuste, que de vouloir que le récit de l'évasion de M. Naündorff du Temple, où il n'est jamais entré, eût les couleurs de la vérité.

CHAPITRE IX.

Suite du roman. — Comment M. Naündorff est enlevé par ses ennemis à ses libérateurs, puis une seconde fois enlevé par ses libérateurs à ses ennemis.

Je pourrais ne pas pousser plus loin cet examen. Pour la plupart des lecteurs, les détails qu'on vient de lire suffiraient à faire voir clair dans cette intrigue. Mais j'écris pour les esprits prévenus, plus encore que pour les esprits impartiaux; j'irai donc jusqu'au bout, et j'épuiserai la matière, dussé-je encourir le reproche d'assumer une partie du ridicule qui jaillit à chaque ligne de cet incroyable récit.

Vous avez entendu les réponses des interprètes de M. Naündorff à ces deux questions si graves : « Comment a été sauvé Louis XVII? Par qui Louis XVII

a-t-il été sauvé ? » Vous allez lire maintenant leur réponse à une question peut-être plus importante et peut-être plus grave encore : « Pourquoi Louis XVII ne s'est-il » point fait connaître pendant l'émigration et la restaura- » tion ? Où était-il ? De quelle manière a-t-il passé ces » longues années ? »

L'historien anonyme, pour compenser sans doute ce qui manque à son récit en précision et en vraisemblance, a pris le même parti que ces auteurs qui, pour faire oublier l'extravagance de leur fable, prodiguent les effets scéniques et les changemens de décorations. Ne pouvant satisfaire le lecteur sur les deux questions que nous avons posées, il cherche à l'étourdir. Impuissant à rendre compte de la vie de Louis XVII, depuis cette prétendue évasion du Temple, il secoue la destinée de son héros à travers mille vicissitudes. Comme il ne peut pas dire : « C'est là qu'il a vécu, » il le fait vivre en cent lieux. Comme il ne saurait articuler un motif raisonnable de son silence, il lui prête mille aventures plus étranges les unes que les autres. Comme il ne peut le montrer nulle part, il le fait errer partout. Il a organisé, à son usage, une espèce de prison flottante, de captivité voyageuse. Le prisonnier du Temple est devenu le prisonnier de la grand'route, tenu en charte-privée dans les calèches, jeté dans les oubliettes des berlines,

et entouré de geôliers vagabonds, qui montent sur le siége des voitures où il entre, deviennent passagers des navires qui le portent, vivantes murailles qui courent en même temps que lui, traversent les mers quand il les traverse, cachot au pied léger, qui, sur la terre et sur les eaux, suit toujours son captif.

On ne s'étonnera point, après cela, que M. Naündorff ne soit pas resté long-temps chez la dame allemande, inconnue aussi. Voici ce que rapporte l'historien anonyme:

« Il venait souvent chez la dame allemande un Italien » de haute taille (autre inconnu) qui donnait de l'argent. » Un jour où on l'attendait, il ne revint plus. Peu de » temps après, le prince fut éveillé par un grand bruit » et vit deux hommes terrasser la dame allemande. Alors » ces individus enlevèrent le prince qui perdit connais- » sance. Quand il revint à la vie, il se trouva dans une » voiture hermétiquement fermée, ayant deux hommes » bien armés à ses côtés. »

Vous retrouvez, dans le récit de cet enlèvement, la même sobriété de détails que vous avez pu remarquer, tout-à-l'heure, dans l'évasion du Temple. Ici encore, si vous demandez comment les deux hommes se sont introduits chez la dame allemande, M. Naündorff n'en sait rien, parce qu'il était endormi. Si vous désirez sa-

voir comment on l'a enlevé, il l'ignore parce qu'il était évanoui. Le sommeil et les évanouissemens jouent un grand rôle dans ces merveilleuses annales.

« Après avoir couru deux jours et deux nuits, conti-
» nua l'historien anonyme, le prince fut tiré du carrosse,
» enfermé dans une chambre sombre, qui n'était éclai-
» rée par aucune fenêtre. Avant qu'il en sortit, on lui
» fit prendre une liqueur soporifique. A son réveil il se
» trouva dans une voiture qui roula sans discontinuer,
» deux jours et deux nuits, et s'arrêta devant des murs
» très élevés. Avant de faire descendre le prince, on lui
» lia les mains derrière le dos. »

Remarquez, en passant, que nous ne sommes encore qu'au second chapitre, et que, grâce à la liqueur soporifique, nous sommes déjà au troisième sommeil de cette histoire à dormir debout.

« Dans cette nouvelle prison, poursuit l'écrivain, une
» femme laide, vieille et dégoûtante, était chargée de porter
» à manger et à boire au prince; elle ne lui parlait jamais.
» Un jour il entendit du fond de sa prison retentir ces pa-
» roles : *Il faut qu'elle meure!* Peu après la porte s'ouvrit,
» un homme entra enveloppé d'un long manteau, qui
» à sa vue s'écria : *grand Dieu*! Puis, le prit vivement
» par la main, lui fit traverser un long corridor, où il
» vit la vieille femme morte, nageant dans une mare de

» sang. Il reconnut que cette femme était un homme. »

Tous les personnages de cette histoire ont un trait commun qu'il faut admirer : ils n'ont pas de nom, et, quand ils ne sont pas muets, ils sont au moins silencieux. La vieille femme ne parle jamais; la voix qu'on entend du fond de la prison, ne laisse échapper que cette exclamation : *Il faut qu'elle meure!* Et l'homme enveloppé d'un manteau, comme il sied à tous les héros de ces aventures ténébreuses, dont Anne Radcliff a répandu le goût dans notre littérature, cet homme s'écrie seulement : *Grand Dieu!* Du reste, il faut convenir que l'historien anonyme observe toutes les règles imposées à ces sortes de compositions. Il y a progression dans le dramatique de son récit. La dame allemande n'était que terrassée, la femme vieille et dégoûtante est égorgée. La dame allemande restait de son sexe, même après sa chute; la femme vieille et dégoûtante devient un homme après sa mort.

CHAPITRE X.

Suite du roman. — Comment M. Naündorff voyagea dans l'un et l'autre monde, et les merveilleuses aventures qui lui arrivèrent.

Ici nous entrons dans de nouvelles complications, et les fils de l'intrigue, se croisant et se recroisant, vont faire paraître de nouveaux acteurs, qui, toujours fidèles à la loi de l'incognito, verseront des ténèbres plus compactes sur la nuit déjà si profonde du sujet. Tant cette troisième question que nous avons indiquée : « Que fit » le prétendu Louis XVII pendant l'émigration et la res- » tauration, et pourquoi ne s'est-il pas présenté ? » Tant cette question paraît avoir embarrassé les écrivains de M. Naündorff, qui, faute d'avoir une réponse à mettre

bas de la page, l'ont barbouillée en tous sens, du ré c

extravagant de mille aventures aussi sottes qu'incroyables.

« Le prince, dit l'historien anonyme, fut placé dans » une voiture; il y trouva l'homme qui l'avait enlevé, et » deux autres personnes. Après trois jours de marche, » il arriva à une nouvelle destination, où il retrouva l'I- » talien de haute taille à cheveux blancs, qu'il avait vu » chez la dame allemande, une jeune et jolie fille de son » âge et un autre individu. Après avoir séjourné pendant » quelque temps dans cet endroit, il fallut remonter en » voiture. Heureusement la jeune fille, appelée Marie, » était du voyage. Un homme habillé en chasseur et » monté sur un cheval, courait devant pour comman- » der les relais. Ils traversèrent ainsi des monts, des » plaines, des forêts, côtoyèrent des rivières, et arri- » vèrent ensuite à Milan, où ils restèrent quelques jours, » sans qu'il fût permis au prince de quitter la maison. » Quand on remonta en voiture, il lui fut expressément » recommandé de ne point mettre la tête à la portière. » Bientôt on fut sur le bord d'un canal où un bateau at- » tendait les voyageurs; ils y entrèrent et parvinrent » ainsi à une nouvelle demeure où ils trouvèrent le chas- » seur qui les y avait devancés. Après quelques jours de » repos, une autre barque les conduisit en pleine mer » jusqu'à un grand navire, et c'est ainsi qu'ils arrivèrent » à Trieste où ils firent un long séjour. Puis le prince

» s'embarqua de nouveau, et la terre disparut à ses » yeux. Il tomba malade, et lorsqu'il fut guéri, il n'é» tait plus sur le vaisseau, mais dans une maison aux » États-Unis, où la jeune Marie et son père l'avaient suivi. » Ils quittèrent bientôt cette première demeure, pour » aller en habiter une autre préparée par les soins du » chasseur. C'est là que Marie apprit au Dauphin la mort » de la Reine sa mère. Il vit entrer un jour dans sa chambre » la dame chez laquelle il avait été mis en sortant du » Temple. Cette dame, qui était veuve, s'était remariée et » avait épousé un horloger. Le prince voulut apprendre » cet état, et, au bout de quatre ans, il le savait.

« Il devint amoureux de Marie, dont le père semblait » depuis quelque temps singulièrement triste, ce qui fut » le présage de grands malheurs, car la dame allemande » et son mari moururent empoisonnés. »

Je ne ferai pas remarquer ici tout ce qu'il y a d'ingénieux dans le mariage de la dame allemande qui reparaît à point nommé, afin d'épouser un horloger, pour motiver la profession mécanique que M. Naündorff a exercée en Allemagne. Mais une observation plus générale se présente. Il paraîtrait, d'après l'historien anonyme, que deux sociétés s'étaient organisées, l'une contre, l'autre pour le Dauphin ; et que ces deux sociétés, l'une de perdition, l'autre de sauvetage, semblables

au génie du bien et au génie du mal, se suivaient de France en Italie, et d'Italie en Amérique, en s'enlevant tour à tour M. Naündorff. Comment se fait-il alors que la société du bien, la société Oromaze, pour parler comme les Perses, la société qui se composait des deux hommes à la manne d'osier, de la vieille dame allemande et de l'horloger, du grand Monsieur italien qui donnait de l'argent, de l'homme en grand manteau qui s'écriait : « *Ah! mon Dieu!* » de la jeune Marie et de son père, et enfin du chasseur ; comment se fait-il que la société Oromaze ayant réussi à dominer pendant quatre ans la société du mal, la société Arhimenn, toujours pour parler comme les Perses, qui se composait des deux hommes qui terrassèrent la dame allemande, des deux individus armés, et de la femme vieille et dégoûtante qui était un homme, sans parler des autres membres qui parurent plus tard, comment se fait-il que la société du bien ne profite point de ce long laps de temps, pour faire reconnaître le Dauphin, et pour fournir les preuves de son identité ? Le moment était précieux, le lieu était favorable puisqu'on se trouvait sur un sol étranger, en Amérique, terre libre, indépendante, où aucun des ennemis du Dauphin, quel qu'il pût être, ne pouvait exercer la moindre influence. Pourquoi donc les amis du Dauphin ne parlèrent-ils pas ? Ces preuves qu'ils

avaient alors, comme on le verra plus bas, que ne les publièrent-ils?

Voilà sans doute les questions que pourraient faire les esprits curieux. Mais l'historien anonyme a adopté, à ce sujet, un système parfaitement convenable. Ses explications sont des mystères, et ses solutions des problèmes. Quand des questions du genre de celles dont je viens de parler, se présentent, il n'y a pas une critique à élever sur ses réponses, car il ne répond pas. Aussi c'est une singulière prétention que de vouloir que, dans un semblable sujet, les événemens se déduisent et se succèdent d'une manière naturelle et logique. Il faut comprendre que tout doit être incompréhensible; il faut concevoir que pendant la suite de ce récit on est en Italie, et l'on n'est pas en Italie; on est en Amérique, et l'on n'est pas en Amérique. Ce petit drame emporte partout avec lui son atmosphère particulière, son nuage tout noir d'imprévu, tout ruisselant d'extraordinaire, tout gonflé d'incompréhensible, dans lequel il se meut, par des lois spéciales, en dehors des lois universelles. A deux pas de là, le droit commun règne, le réel commence; mais l'histoire de M. de Naündorff, gravitant dans un orbite à part, a pour pôle arctique l'impossible et pour pôle antarctique l'absurde.

Ainsi, il n'a jamais été, que nous sachions, en usage

en Amérique, que l'empoisonnement et l'assassinat marchassent la tête levée ; et, fut-on Louis XVII, comme il y a des lois et des magistrats dans le pays, on n'est pas obligé de prendre la fuite devant une tentative de meurtre dont on peut livrer les auteurs à la sévérité des tribunaux. Cela est vrai pour tout le monde ; c'est ainsi que les choses se passent, à la clarté du jour, comme la famille de Napoléon, descendue d'une condition princière à une position privée, en offre la preuve. Mais il n'en est point ainsi dans l'atmosphère particulière dont j'ai parlé, et dans laquelle se meut l'histoire de M. Naündorff. Vous allez voir que, là, ce sont les assassins qui se montrent et les victimes qui se cachent ; que, là, il n'y a ni lois, ni magistrats, ni justice ; et si la suite du récit que nous allons reprendre, vous cause quelque surprise, n'oubliez pas ce que je vous ai dit sur les deux pôles du petit monde dont il s'agit.

« Un matin, le chasseur qui était absent depuis « quelques jours, rentra tout effaré en s'écriant : Ah ! » vous vivez ! Aussitôt le père de Marie emmène ce fidèle » serviteur ; celle-ci profite de cette absence pour tirer » un médaillon de son sein, et en le présentant au » prince, elle lui dit : *Garde toujours ce gage de tendresse » de tes parens, c'est à la faveur de ce précieux dépôt que tu....* » au même instant deux hommes se précipitant dans *la*

» *chambre*, s'écrient : *Vite, il faut partir!* Marie cache le » médaillon. Son père paraît et leur dit : *Il faut gagner » l'Angleterre ou nous sommes perdus, car nous devons nous » attendre à périr ici.*

» Le père de Marie entraîna le prince dans une pièce » avec sa fille, lui montra un coffre en prononçant ces » mots : *Dans ce coffre sont les preuves de ta royale nais- » sance, conserve-les aussi précieusement que ta vie.* Alors il » lui apprit que l'horloger et sa femme étaient morts du » poison qui lui était destiné à lui, Dauphin, et à » Marie. Vers le soir ils partirent, se reposèrent dans un » bois, et, au point du jour, ils entendirent une explo- » sion. C'était leur maison qui venait de sauter. Ils mar- » chèrent jours et nuits. Un matin le prince s'était éten- » du sur l'herbe, harassé de fatigue; à peine était-il as- » soupi, qu'un léger bruit le réveille, et qu'il aperçoit » en face de lui un homme à figure satanique qui lui » souriait. Il appela aussitôt le fidèle chasseur qui se mit » à poursuivre l'inconnu et qui, revenant quelques mi- » nutes après, prononça ces paroles : *Il a fait meilleure » retraite que bonne contenance.* Ils arrivèrent ensuite à une » caverne où l'on ne pouvait entrer que l'un après » l'autre; ils s'y retirèrent toutefois, pendant que le » chasseur alla à la découverte des vivres. Ils abandon- » nèrent cette caverne pour monter dans une voiture

» procurée par le chasseur, parvinrent au bord de la » mer, y trouvèrent un vaisseau, s'embarquèrent et le » vaisseau mit à la voile. Le père de Marie et le chasseur » se disputèrent avec le capitaine du bâtiment, et, pen» dant cette dispute, il reconnut que ce capitaine était » l'homme de la forêt, l'homme à la figure satanique. » Le matin du quatrième jour de leur embarquement, » Marie et son père moururent victimes de leur dévoû» ment pour le prince.

» Le bâtiment, au lieu d'aborder en Angleterre, jette » l'ancre sur les côtes de France. En mettant pied à » terre, le prince est entouré sans avoir aperçu le fidèle » chasseur, et il est jeté dans une vaste pièce garnie d'é» normes verroux. Quatre jours après, deux hommes » entrent dans cette prison et lui font subir un interro» gatoire. Arrivé aux noms de ceux qui l'avaient sauvé, » comme il ne put les dire parce qu'ils étaient tous morts, » il fut traité de menteur. A la fin du jour de cet interro» gatoire, deux hommes vinrent le prendre, le firent » monter sur un bâtiment qui les descendit à terre, où » se trouva une voiture dans laquelle on le fit monter » après lui avoir bandé les yeux. Il fut descendu dans » une habitation où se trouvait une vieille femme : il re» garda dans sa chambre le médaillon que Marie lui » avait rendu. En ce moment entrent deux individus

» qui lui dirent : *D'imprudens amis ont rendu ta perte né-» cessaire, mais nous ne voulons point ta mort* ! Ils lui pro-» posèrent de renoncer à ses *droits à la couronne*, mais il » leur déclara qu'il préférait la mort à cet abandon.

» Peu de jours après, sa chambre est envahie par » trois hommes qui lui lient les membres aux barreaux » d'une chaise, et lui appliquent des instrumens à mille » pointes pour le rendre méconnaissable. Sa figure en-» fla horriblement, mais ses traits reprirent peu à peu » leur caractère habituel, et n'éprouvèrent depuis aucune » altération sensible. Parmi les hommes qui lui firent su-» bir ce traitement, il crut reconnaître le chasseur, et, » trois jours après, trois hommes masqués entrent dans » sa prison, le masque de l'un d'eux tombe, et il recon-» naît le chasseur qui à l'instant lui dit : *Silence, Charles!* » Ils l'enlèvent, le mettent dans une voiture, et marchent, » pendant quelques jours ainsi, avec les mêmes chevaux. » Ces animaux fatigués ne pouvant plus les porter, ils » descendirent de voiture. En attendant d'autres che-» vaux, il propose d'aller devant avec le chasseur, et ils » ne virent plus ni homme ni voiture les rejoindre.

» Le chasseur lui apprend que le précieux coffre est » perdu ; que celui qui les a forcés de quitter l'Amérique » est un ami qui les a trahis, et il lui offre de le con-» duire auprès du duc d'Enghien. La fatigue de la route

» l'ayant forcé de se reposer, il se cache pendant que le » chasseur part pour chercher une voiture. A peine est-» il seul que des cavaliers viennent le prendre et l'un » d'eux l'attache à la queue de son cheval, jusqu'à ce » que, le voyant harassé de fatigue, on le fit monter en » croupe. C'est ainsi qu'il arrive à Strasbourg. On le fit » monter en voiture avec un homme armé à ses côtés, et » après bien des jours de marche il fut jeté dans une » sombre caverne où il souffrit beaucoup. Un homme le » retire de cette prison, le fait monter en voiture et le con-» duit dans une chambre où on lui fit prendre un bain et » raser sa barbe. L'homme qui prenait soin de lui, n'ou-» bliait jamais de fermer la porte.

» Un jour le chasseur entre dans cette chambre pour » le voir. A peine était-il entré qu'un autre homme se » montre, alors le chasseur dit : Eh bien, ont-ils trouvé » nos traces? Puis, il prie le prince de ne plus l'appeler » par ce nom, mais dorénavant par celui de Jean; ce » que disant, il tire un flacon de sa poche, se frotte la » figure avec la liqueur qu'il contenait, et devient mé-» connaissable. Après un an de séjour dans cet endroit, » Jean vint avec deux amis et des chevaux, et ils partent. » Fatigué du cheval, il monte en voiture avec Jean; mais » la voiture se brise, et dans le même moment les deux » amis à cheval accourent pour prévenir que l'on est sur

» leurs traces. Ils le font cacher, et ils se battent. Ne » sachant plus ce qu'étaient devenus ses amis, accablé » de fatigue, il commençait s'endormir quand une » voix l'éveilla en criant : Il n'est pas mort ! Et au même » instant on tire un coup de fusil, au bruit duquel Jean » accourut. Il repart avec lui, et ils arrivent en Alle- » magne. Jean le présenta à un général qu'il prend pour » le duc de Brunswick ; ce personnage lui dit : Vous avez » bien souffert, mais j'espère que le malheur a cessé de » vous poursuivre. Cet officier leur donne une escorte. » Cette escorte est attaquée, Jean est tué, lui blessé, pris » et placé sur une voiture où étaient d'autres prisonniers. » On parlait de les conduire à Toulon, aux galères ; » mais parmi les prisonniers se trouvait un jeune homme » nommé Frédéric, avec lequel il parvint à se sauver et » alla en Westphalie. Son nouvel ami le quitte pour aller » chercher des vivres ; lui, s'endort et tombe dans un » creux d'arbre d'où un berger le tire. Il dit à ce berger » qu'il attendait un ami, et le berger lui répond : Si » c'est le jeune homme que j'ai vu prendre et enlever, » vous l'attendrez long-temps. Après quoi il quitte le » berger, qui lui donne un florin et lui rend la besace » que portait Frédéric.

» Il rencontre sur sa route un jeune homme en chaise » de poste, il arrête la voiture et lui demande s'il va

» à Berlin? Ce jeune homme lui répond que oui ; et lui » propose dans sa voiture une place, qu'il accepte. Son » compagnon de voyage examine avec curiosité la besace » de Frédéric, dans laquelle il trouve une grande quan- » tité de frédéries d'or. Il arriva enfin à Berlin, en l'an » 1810, et son compagnon de route le quitte en lui ap- » prenant qu'il a nom Naündorff.

» Il cherche à entrer dans les hussards du Roi de » Prusse; mais on lui répond que S. M. n'admet pas d'é- » trangers dans son armée. Alors il s'établit horloger.

» Naündorff vint le voir et il lui demanda une femme » de ménage. Celui-ci lui propose une de ses préten- » dues sœurs, justement veuve d'un horloger, mais à » condition qu'elle passera près de lui pour sa femme. Il » accepte cette proposition, et vit maritalement avec » cette femme qui n'était que la maîtresse de Naün- » dorff.

» Le bourgmestre de Berlin lui fait demande rson » acte de naissance et des papiers de moralité ; il fait » confidence de ce qu'il est à un ami, horloger comme » lui; à sa femme de ménage, enfin à M. Lecoq, préfet » de police de Berlin, et lui montre les papiers renfer- » més dans le médaillon que lui donna la jeune Marie. » Le magistrat lui conseille de taire ce qu'il est, et re- » vient lui demander de la part du prince Hardenberg,

» de lui confier les pièces qu'il lui a montrées. Il s'em-
» presse d'obtempérer à cette demande, avec tant de
» précipitation, qu'à peine eut-il le temps de prendre
» un cachet qui faisait partie de ces objets. Il s'occupait
» tranquillement de son état quand un jour on lui signi-
» fie qu'il ne peut continuer de rester à Berlin; il ré-
» clame ses papiers et le médaillon qu'on refuse de lui
» remettre, et il accepte, pour quitter la capitale de
» Prusse, quatre cents francs de M. Lecoq. »

Sans doute le lecteur reconnaît maintenant la sagesse de la précaution que j'ai prise, en le préparant à cette longue accumulation d'événemens étranges et d'accidens incroyables. Sans cela il aurait peut-être été exposé à croire qu'il lisait un des romans d'Anne Radcliff, moins l'intérêt, ou un des contes des *Mille et Une Nuits*, moins l'esprit. Mais une fois averti que, dans la sphère particulière où se meut la vie de M. Naündorff, les choses se passent d'une manière tout-à-fait insolite, il a dû trouver naturelles et logiques toutes les catastrophes qu'il vient de voir retracées : ces coupes de poison qui suivent partout les acteurs du drame ; ces maisons qui, dès qu'on les a quittées, sautent en l'air comme les palais enchantés d'Armide ; ces nuits passées dans les cavernes ; ces brigands de la forêt, à la figure satanique, qui le lendemain sont des capitaines de navires ; ces léthargies con-

tinuelles de M. Naündorff, ce médaillon secret, dénoûment inévitable des anciennes comédies; ce coffret précieux, qui fait partie du matériel de tous les romans du moyen-âge; ce flacon qui contient une eau à l'aide de laquelle on devient méconnaissable ; sans oublier la figure classique du vieux berger, qui rend la valise pleine de frédérics d'or; Naündorff l'horloger, qui donne à son auguste Sosie, un nom et une femme; et les bourraux, avec leurs instrumens à mille pointes, que l'auteur a placés si agréablement dans son livre, pour nous expliquer pourquoi son héros est grêlé.

Certes, s'il y a quelque chose à reprendre dans ce récit, ce n'est pas l'absence des couleurs du drame. Il n'est pas une seule pièce de Shakespeare où la mortalité soit aussi grande que dans cette histoire. Il y a véritablement une épizootie sur les amis de M. Naündorff, et je conçois peu, qu'après de si effrayans exemples, il trouve encore des personnes qui aient le courage de soutenir une cause si fatale à ses partisans.

Il est vrai que cette hécatombe était nécessaire. L'auteur ne pouvait pas faire autrement que de tuer tous ses acteurs. Cela rend la position de son héros bien plus commode et ses réponses bien plus faciles. Qu'on lui demande maintenant de présenter des témoins qui viennent déposer de son identité, de son évasion ; de ses

longues aventures ! Des témoins ? Ils ne manquent pas. La vieille dame allemande d'abord, et l'horloger, le fidèle chasseur, la jolie Marie et son père, tous ont connu sa royale naissance, ses incomparables malheurs ! Mais, hélas ! la vieille dame allemande et l'horloger ont été empoisonnés ; Marie et son père ont été assassinés par le brigand à la figure satanique; et le fidèle chasseur, l'homme au flacon, a été tué d'un coup de fusil ; de sorte que lorsqu'on donne la parole aux témoins de M. Naündorff, le silence des tombeaux seul répond. La vieille dame allemande ? Morte. L'horloger? Mort. Marie? Morte. Son père ? Mort. Le chasseur ? Mort.

A défaut de preuves testimoniales, demande-t-on des preuves authentiques ? Celles-ci ne manquent pas plus que les autres. Vous avez vu paraître, dans le cours du récit, le précieux médaillon qui contenait des papiers de famille (*singulier portefeuille qu'un médaillon*), et que la malheureuse Marie remit à M. Naündorff, en prononçant ces mémorables paroles : « Garde toujours ce gage de la tendresse de tes parens ; c'est à la faveur de ce précieux dépôt que tu..... « Outre ce précieux dépôt mentionné dans la phrase interrompue, vous n'avez pas oublié non plus le coffret mystérieux que le père de Marie montra à M. Naündorff, en lui disant : « Dans ce coffre sont les preuves de ta royale naissance ! »

Certes, voilà des preuves authentiques, s'il en fut; qu'a-t-on besoin de témoins, quand on peut établir son état par des pièces écrites? Comme les incrédules vont être réduits au silence! Comme les ennemis du Dauphin vont demeurer frappés de stupeur! N'êtes-vous pas tous prêts à crier: «Vive Louis XVII! Vive le Roi!»

Oui sans doute, mais lisons d'abord les pièces. Ah! C'est là que gît la difficulté. S'il y a eu une épizootie sur les témoins, il y a eu une fatalité sur les pièces. Le médaillon existe sans doute, mais il n'est plus dans les mains de M. Naündorff, M. Lecoq, préfet de Berlin, l'a reçu des mains du prince et a refusé de le lui rendre; de sorte que le médaillon n'existe plus aujourd'hui que pour le Roi de Prusse. Reste au moins le coffret? Oui, le coffret n'a point été saisi par M. Lecoq, mais le chasseur nous a appris qu'il était égaré.

Vous comprenez maintenant combien la question de la preuve à faire, se simplifie; les pièces écrites ont disparu et les témoins sont morts.

Donc, si vous voulez recourir à la preuve testimoniale, adressez-vous au bureau des décès.

Faute de témoins, demandez-vous des preuves authentiques? Pourvoyez-vous au bureau des objets perdus.

Otez la preuve testimoniale et la preuve authentique,

reste l'autorité imposante de la parole de M. Naündorff qui, s'appuyant sur le livre si digne de confiance de l'historien anonyme, et sur les brochures si respectables d'un auteur de pamphlet, répète sur tous les tons et de toutes les manières : « Je suis Louis XVII, moi ! Je suis la vérité, moi. »

CHAPITRE XI.

Suite du roman. — Petit commentaire d'un long livre.

En lisant le récit de cette longue persécution qui, organisée contre M. Naündorff, le suit de pays en pays, lui permet à peine de poser le pied dans un endroit du globe, cherche et découvre sa trace dans le nouveau et l'ancien Monde, entretient des sicaires dans toutes les villes pour le frapper, des relais sur tous les points de la terre pour l'atteindre, et réunit dans une vaste complicité, les rois, comme on le voit par le vol des pièces authentiques que commit le prince de Hardenberg, et les brigands de la forêt; en lisant ce récit, il est une réflexion qui a dû se présenter naturellement à l'esprit de tout le monde. Pour expliquer une persécution si vaste,

si opiniâtre, qui a des yeux et des bras partout, il faut trouver un persécuteur, un persécuteur en chair et en os; car, à l'époque dont nous parlons, M. Naündorff n'était pas, comme il assure l'être aujourd'hui, en communication directe avec les esprits d'outre-tombe. Sans doute on peut regretter vivement que ce commerce n'ait pas commencé plus tôt, parce que cette introduction de sylphes et de farfadets dans le cours de tant de merveilleuses aventures, serait en rapport avec la couleur générale d'une histoire, à laquelle il ne manque, pour être vraisemblable, que deux ou trois magiciens. Mais enfin, puisque la magie ne vient que plus tard, comment expliquer cette persécution, où trouver le persécuteur?

Il faut en convenir, l'historiographe ordinaire de M. Naündorff est sur ce point tout à fait stérile en lumières. Chez lui, les persécuteurs du prince, comme ses sauveurs, gardent l'incognito. La société Oromaze et la société Archimann, ainsi que je les ai appelées, sont deux sociétés anonymes dont les opérations mystérieuses restent sous le voile du secret. Heureusement que M. Bourbon-Leblanc, en sa qualité de pamphlétaire, est un peu plus explicite, et que M. Naündorff lui-même donne, à ce sujet, des détails précieux.

Ce n'est pas la Révolution française qui a poursuivi, dans toutes les contrées du monde connu, M. Naün-

-dorff : céla se conçoit, car peu de temps après l'époque à laquelle il assure s'être évadé du Temple, la Révolution française tomba sous la rude main du premier Consul, qui la confisqua à son profit. Ce n'est pas non plus Napoléon qui est l'auteur de ces persécutions, cela se conçoit encore; Napoléon put, au jour où sa puissance était indécise, a brisé par un assassinat juridique l'épée du duc d'Enghien qui avait hérité du courage et du génie du grand Condé, Napoléon n'avait rien à démêler avec le voyageur anonyme qui fuyait de ville en ville, ou, tranquille auprès de sa ménagère, tenait au lieu d'épée, les instrumens pacifiques d'un horloger. Mais si la Révolution, si Napoléon son héritier présomptif, ne furent pas les auteurs de ces persécutions cruelles, encore une fois qui fut donc ce persécuteur? ce fut..... Qui croyez-vous et qu'attendez-vous? Ce persécuteur tout puissant pendant le Consulat et l'Empire, cet ennemi du sang de Louis XVI, qui disposait d'assez d'or et d'assez de pouvoir pour acheter partout des traîtres et susciter partout des meurtriers, je vous l'ai déjà dit, ce fut Louis XVIII!

Certes le premier sentiment qui s'élève dans l'âme, à la lecture d'une semblable allégation, c'est un mouvement de surprise auquel succède un mouvement d'indignation. Tant que l'imagination des écrivains de

M. Naündorff a choisi, pour objets de ses récits, des personnages inconnus, des êtres mystérieux, j'ai pensé qu'elle avait droit de les présenter avec les couleurs qu'il lui convenait de leur prêter, c'est le privilége des peintres et celui des poètes; mais quand on entre dans l'histoire, et dans cette histoire contemporaine d'où la vie vient à peine de se retirer; quand on touche à la réalité politique, à la renommée d'un Roi de France, petit-fils de Louis XIV et frère de Louis XVI; quand les fictions deviennent des calomnies, il faut être bien hardi pour continuer son roman jusqu'à ce qu'il tombe en libelle. M. Bourbon-Leblanc a mérité, sur ce point, d'être traité avec bien plus de sévérité que l'historien anonyme. Il a accepté le rôle d'éditeur officieux des plus odieuses et des plus étranges calomnies contre Louis XVIII. Sa plume a été occupée à remuer contre ce prince de déplorables injures. Je souhaite, pour l'honneur de l'écrivain, d'avoir à accuser ici son intelligence, car les plus bizarres aberrations de l'esprit, sont encore préférables aux vices du cœur. Mais il faudrait alors plaindre cette intelligence d'avoir été bien courte, et cet esprit d'avoir été merveilleusement crédule. Laissons de côté, si l'on veut, la conduite de Louis XVIII. Quand son frère Louis XVI mourut sur l'échafaud, il proclama, comme on sait, son neveu Roi de France, et

ne prit que le titre de régent. La nouvelle arriva que Louis XVII était mort au Temple ; alors, et seulement alors, Louis XVIII accepta le titre de Roi, et encore disait-il, dans le discours qu'il prononca après le service de Charrette, en entendant le cri de vive le Roi ! répété par quelques serviteurs, pauvres et exilés comme lui : « Messieurs, j'ai du plaisir à en» tendre ces cris, mais j'aurais mieux aimé les répéter » avec vous. » Laissons de côté ces paroles touchantes, qui auraient dû arrêter la calomnie sur les lèvres d'où elle est sortie. Ne nous occupons pas de la question morale, ne traitons que la question de possibilité matérielle.

Quoi ! toutes ces persécutions dont on a vu le détail, c'est Louis XVIII qui les a exercées? Mais par quel moyen? Avec quel pouvoir? Par quel crédit? C'était lui qui poursuivait l'exil de M. Naündorff? Mais il était exilé lui-même. C'était lui qui opprimait la faiblesse de M. Naündorff? Mais lui-même il était faible et désarmé. C'était lui qui ne permettait à M. Naündorff de reposer nulle part sa tête ? Mais lui-même ne savait où reposer la sienne. Ainsi, ce banni bannissait, ce proscrit proscrivait, et ce persécuté se faisait persécuteur ! Au moment où l'on écrivait sur les poteaux des routes : « Les » vagabonds et les émigrés ne doivent point passer ici, » le chef des émigrés, le monarque errant de ces nobles

proscrits de la légitimité, qui promenaient, dans toutes les villes de l'Europe, le spectacle de leurs malheurs; ce prince sans trône, ce monarque sans trésors, ce potentat sans armée, Louis le dépossédé chassait M. Naündorff de tous les pays d'où lui-même il était chassé! Voilà comment on essaie de nous faire comprendre l'incompréhensible récit de tant d'aventures incroyables! Certes chacun en conviendra, il y a quelque chose de plus inexplicable que tout ce qu'on avait lu jusqu'ici, c'est cette explication même, et si l'on n'en avait pas d'autre à donner, il aurait mieux valu épargner, au bon sens des lecteurs et à la mémoire de Louis XVIII, une dernière injure, que de chercher à éclaircir la nuit par des ténèbres et à expliquer l'impossible par l'absurde.

CHAPITRE XII.

Fin du roman. — Du crime de fausse monnaie et de quelques autres bagatelles reprochées à M. Naündorff et des nouvelles aventures qu'il trouva en France.

Nous touchons au terme du roman que nous avons entrepris de retracer, afin de mettre le lecteur en position de juger par lui-même, les titres que M. Naündorff apporte pour justifier la confiance qu'il demande. Les plus grandes péripéties de cette existence sont épuisées. L'auteur, après avoir semé tant d'agitation sur les premières phases de la vie de son héros, lui accorde enfin un peu de relâche en attendant de nouvelles catastrophes. On sent la lassitude d'une imagination fati-

guée de tant de voyages qu'elle a inventés, de tant de périls qu'elle a entassés les uns sur les autres, de ses courses dans les cavernes, à travers les forêts, par-delà les mers, et de la peinture effroyable de tant de bizarres personnages.

Aussi le roman, d'errant et vagabond qu'il était, devient sédentaire. Il se fixe, il s'établit, il se fait bourgeois de Spandau, avec M. Naündorff qui cesse d'être persécuté par Louis XVIII, au moment même où Louis XVIII recouvre sa puissance ; circonstance bien digne de figurer dans ce récit, à la vraisemblance générale duquel elle est merveilleusement conforme, car, ainsi que chacun le sait, il n'y a rien de plus inutile pour persécuter que le pouvoir, et l'exil a bien d'autres moyens d'action à sa disposition que le trône !

«Le prince, continue l'historien anonyme, s'établit » à Spandau, à deux lieues de Berlin, avec sa femme » de ménage; il s'y occupait beaucoup de son état, et il » y amassa 6,000 fr. Son désir était d'aller à la recherche » de sa sœur. A la suite du terrible hiver de 1812, il fit » la connaissance d'un officier français nommé Marin ou » Marassin, qu'il habilla et auquel il donna 100 fr. Attendu les événemens politiques et leur gravité, il écri» vit à M. Lecoq et au prince de Hardenberg, pour savoir si » le moment était venu de faire valoir ses droits, et il

» n'en reçut pas de réponse. Pendant ce temps, le comte » de Provence, sous le nom de Louis XVIII, monte sur » le trône. Après la seconde rentrée des Bourbons en » France, en 1815, il avait le projet de se rendre à Paris, » mais la maladie dont sa femme de ménage était at- » teinte, et l'attachement qu'il avait pour cette femme, » l'empêchèrent d'exécuter son projet. En 1816, l'officier » français Marin ou Marassin revient le voir. Il s'ouvrit à » lui et celui-ci s'offrit à le servir, et lui conseilla d'é- » crire à Louis XVIII. Le prince accepta cette offre et » donna à cet officier de l'argent pour faire le voyage et » des lettres préparées depuis 1813. Sa femme de mé- » nage mourut en 1816, et, en 1818, il épousa la belle- » fille d'un sous-officier des cuirassiers de Brandebourg, » nommée Jeanne Tuiers, après en avoir prévenu sa fa- » mille, dont il ne recevait pas de réponse. En 1820, il » était déjà père de deux enfans. Malgré sa résolution » de ne plus écrire à sa royale famille, il s'adressa au » duc de Berry, qui lui répondit par une lettre digne de » son noble caractère. Cette lettre est entre les mains de » M. Petzold. La mort du duc lui paraît être la consé- » quence des marques d'intérêt qu'il lui donnait. En » 1824, le prince écrit de nouveau à Louis XVIII qui ne » lui répondit pas davantage.

» Une nuit, il entend frapper à sa porte et crier au

» feu. Il sort de chez lui avec sa femme, puis on pro» fite du désordre pour le voler, et on l'accuse d'être » l'auteur de l'incendie du théâtre dont il était voisin. Il » est arrêté, mis en prison le 15 septembre 1824, et re» vêtu de l'habit des condamnés. Peu de temps après il » se prit de querelle avec le directeur de la prison et fut » enfermé dans un cachot. La veille de Noël, le 24 dé» cembre 1825, il est condamné à trois ans de prison » comme soupçonné de fausse monnaie. A peu près à » l'époque où devait finir sa détention, il est gracié sous » promesse de quitter Brandebourg.

» Il se rendit alors à Crossen avec sa femme et ses » enfans auxquels il ne savait comment donner du pain. » Le travail vient à son aide ; mais à peine commençait» il à faire quelque chose, que le magistrat de Brande» bourg écrivit à celui de Crossen, pour lui faire payer » les frais du procès. Pendant la durée de son empri» sonnement Charles X était monté sur le trône ; » M. Naündorff façonna un petit canon qu'il lui adressa » avec une lettre par M. d'Argoust, alors ambassadeur » à Berlin.

» Le bruit de sa naissance se répand à Crossen, il » confie son secret à M. Petzold, syndic de la ville, lui » remet la lettre du duc de Berri, et une autre lettre » écrite, en 1803, au duc d'Enghien, pour informer ce

» prince de son existence. Ces lettres furent enfermées » dans le secrétaire de M. Petzold, qui écrit à Charles X » et le menace de faire publier par la presse française ce » qui est à sa connaissance à cet égard; mais Charles X » ne répond pas. A la fin de 1831, M. Petzold s'adresse » à Louis-Philippe et lui annonce qu'à défaut de réponse àde sa part, il réclamera l'intervention des Chambres; » Louis-Philippe ne répond pas plus que Charles X. En » 1832, il s'adresse aux Chambres, qui passent à l'ordre » du jour sur sa réclamation. M. Petzold fut menacé de » prison par le prince Carolath et le baron de Scuden, » s'il se mêlait d'une chose qui ne le regardait en rien. » M. Petzold tombe malade et meurt empoisonné.

» Après la mort de M. Petzold, M. Naündorff écrivit à » Charles X et à son Altesse Royale madame la duchesse » d'Angoulême, à Holy-Rood, qu'il renonçait à ses » droits en faveur d'Henri V, les informant qu'il con- » naissait le projet de la duchesse de Berry de venir en » France, et les avertissant qu'elle n'était entourée que » de traîtres prêts à la livrer; mais cette fois encore il ne » reçut point de réponse. Alors il se décida à partir pour » la France, afin de tâcher de voir la mère du duc de » Bordeaux à Nantes. Il quitta donc Crossen, en juillet » 1832. A Strasbourg il s'aperçoit qu'il est reconnu et » poursuivi. Ayant entendu dire que madame la du-

» chesse de Berri était à Genève, M. Naündorff partit de » nouveau. Arrivé dans ce lieu, il apprend qu'il a été » trompé, et il reçoit l'ordre de quitter la ville dans les » vingt-quatre heures. Il se rend à Berne où il est arrêté; » mais, pendant qu'il est en prison, on prépare une voiture » pour le conduire sur les frontières de la France.

» Le 23 mai 1833 il entre en France, et, arrivé à Paris » le 26, il ne rencontre pas dans cette capitale l'ac- » cueil que quelques amis très zélés lui avaient fait es- » pérer. Cependant il était dans cette ville qui recélait » des serviteurs restés fidèles à sa famille, en un mot » aux bonnes doctrines. Cette espérance ne laissant dans » son esprit aucune place pour l'incertitude, sans ar- » gent, il entre dans un hôtel tenu par de pauvres gens; » à l'abri, et sa nourriture assurée, il y demeura pen- » dant quelques semaines, et des amis fidèles y viennent; » avec leur secours il ne manque plus du nécessaire. » Un prêtre reçut sa confession, et bientôt il fut confir- » mé par monseigneur l'évêque de ******. Mais celui-ci » ignorait sur qui il appelait la bénédiction du ciel, et, » quand il le sut, il crut devoir en informer le gouver- » nement. Le 28 janvier 1834, entre sept à huit heures » du soir, deux hommes, assez bien vêtus, qui le sui- » vaient depuis le boulevart Bonne-Nouvelle, l'arrêtent » sur la place du Carrousel, le terrassent et lui donnent

» plusieurs coups de poignard dont un l'atteint à une » demi-ligne du cœur; mais ses blessures n'étaient point » mortelles; la Providence l'avait encore une fois sauvé.»

Vous le voyez, les quelques années pendant lesquelles M. Naündorff trouve un peu de calme et de repos, s'écoulent à l'époque de la restauration. Celui qui assure être le fils de Louis XVI, veut bien nous faire savoir que ces années il les passe, avec une ménagère, sorte de Cléanthis que son Sosie de grande route lui avait cédée avec son nom, et jusqu'à laquelle il voulut bien descendre du haut de ses grandeurs. Il est vrai que, comme il l'avoue, ses grandeurs étaient, dans ce temps-là, brouillées avec la justice. Depuis que Louis XVIII ne persécutait plus M. Naündorff, les tribunaux de Berlin avaient repris en sous-œuvre cette persécution. On pousse l'animosité jusqu'à l'accuser d'incendie, et à le condamner pour fabrication de fausse monnaie, sans doute pour le punir d'être le duc de Normandie, car vous concevez que ce crime devait être irrémissible aux yeux des juges allemands.

Ainsi M. Naündorff en convient lui-même, il est un repris de justice, arrêté comme incendiaire, déclaré par un jugement faux-monnoyeur, puis gracié. Voilà le Louis XVII qu'il nous présente, voilà celui qu'il propose à l'enthousiasme de ses partisans.

On est allé ramasser une renommée flétrie en cour d'assises, et l'on veut faire rejaillir les éclaboussures dont elle est couverte, sur la mémoire du fils de Louis XVI. On n'a pas craint de tremper le blanc linceul du monarque innocent dans les turpitudes d'une vie aventureuse, qui passe d'une liaison de carrefour à un hymen de bas étage, pour aboutir au banc des prévenus et à la prison des condamnés! Certes ce sont là de tristes et honteuses imaginations, et M. Naündorff et ses historiens sont bien coupables, à moins cependant que vous ne préfériez tourner votre indignation contre ce tribunal qui n'a pas compris que, de toutes ses royales prérogatives, celle à laquelle M. Naündorff tenait le plus, c'était le droit de battre monnaie, droit dont il usa à Spandau, probablement pour ne pas le laisser tomber en déshérence.

Est-il besoin de faire observer que le système adopté par l'historien anonyme, dans la première partie de la vie de M. Naündorff, relativement aux preuves authentiques et testimoniales, domine également cette dernière phase de la vie de son héros? Vous avez vu, dans la première période, un grand nombre de témoins passer sous vos yeux : tous attesteraient la vérité des assertions de l'horloger prussien, mais par malheur tous sont morts. A mesure que le livre marche, il laisse der-

rière lui de nouveaux tombeaux. Les témoins ne manquent pas non plus, dans cette seconde période, mais cette large coupe de poison que l'historien a déjà présentée aux lèvres d'un si grand nombre de personnages, n'estpas encore tarie. Si quelqu'un refuse d'y boire, il périra par le fer et le feu. Le duc d'Enghien assassiné à Vincennes, le duc de Berry poignardé par Louvel, voilà les nouveaux témoins que M. Naündorff invoque ou plutôt évoque. Il était digne de ce profanateur des grandes tombes, de donner, pour arc-boutant à son mensonge, ces illustres cercueils.

Et savez-vous pourquoi le duc de Berry est mort, et comment il est mort? « J'ai vu le manche du poignard, » s'écriait un célèbre écrivain, c'était une idée libérale.» Ce qu'a dit cet écrivain, vous l'aviez jusqu'ici pensé. Eh bien! détrompez-vous. Le duc de Berry est mort pour avoir rendu justice à M. Naündorff. La main qui tenait le manche du poignard, savez-vous quelle était cette main? Si les écrivains de M. Naündorff n'ont pas le courage de leurs calomnies, s'ils n'osent pas le dire d'une voix haute et franche, du moins ils l'insinuent; la main qui tenait le manche du poignard qui perça le cœur du prince, ce fut celle qui ferma ses yeux, celle que le mourant porta à ses lèvres, ce fut la main de Louis XVIII. Louvel, qui avait juré la mort de tous les

» croire sur parole. » Qu'a-t-on fait? On a fait défiler, sous les yeux du lecteur, une longue suite de témoins, qu'on a tués à mesure qu'il devenait nécessaire de les faire parler. On a dénombré une longue suite de preuves authentiques, qu'on a détruites à mesure qu'il devenait nécessaire de les présenter. De sorte que, par un détour, on en est arrivé au même point. Après avoir beaucoup parlé sans rien dire, beaucoup raconté sans rien apprendre, beaucoup marché sans avancer; après s'être entouré d'une troupe fantastique qui a perdu, un à un, tous les membres dont elle se composait, à mesure qu'on s'approchait du tribunal; après avoir répété des noms imposans, prononcé les mots de pièces authentiques, de lettres autographes, de documens du plus haut intérêt, qui se sont évanouis successivement à mesure que le moment de l'examen devenait proche; à la faveur de ce bruit de pas qu'on avait multipliés dans le lointain, et de ce dossier dont l'énoncé retentissait encore aux oreilles, on s'est présenté seul, avec des spectres pour cortége et des cartons vides pour bagage, et en déposant pour pièces de convictions, sur le bureau, des souvenirs de titres, on achève la preuve en produisant à la barre des ombres de témoins.

PARALLÈLE

DE L'HISTOIRE

ET DU ROMAN.

CHAPITRE XIII.

Parallèle.

Maintenant, comparez le roman à l'histoire.

L'histoire dit :

Le fils de Louis XVI ne peut résister à l'atmosphère homicide de la prison et aux mauvais traitemens de ses geôliers. Le manque d'air, le défaut d'exercice, une détestable nourriture, des brutalités inouies, usèrent sa constitution et lui donnèrent une maladie mortelle. Les tortures morales ajoutèrent un degré d'intensité de plus aux tortures physiques; depuis qu'à force de persécutions et de menaces, on lui avait fait signer une déposition contre sa mère et contre sa tante, il refusa de parler, si ce n'est au seul de ses gardiens qui ne fut point un

geôlier. M. Dussault qui le soignait, étant mort, et la maladie continuant, on appela de nouveaux médecins. Bientôt on annonça à la Convention que le dénoûment de la crise devait être fatal. En effet, l'état du prince empirait rapidement. Peu de temps avant sa mort, il rompit ce long silence qu'il gardait avec une invincible opiniâtreté, il le rompit pour adresser de douces paroles à M. Pelletan au sujet de sa sœur. Enfin, le 8 juin 1795 il expira.

Et quand l'histoire trace ce récit, dont toutes les phases se suivent et s'enchaînent, elle s'appuie, à chaque pas, sur une preuve.

Quand elle parle des causes qui amenèrent la maladie du jeune prince, elle cite le mauvais air, les mauvais traitemens, l'inaction, toutes causes déterminantes de la maladie dont elle rapporte qu'il fut atteint. Quoi de plus? Elle nomme le lieu du supplice et les bourreaux.

Quand elle articule le fait même de la maladie, elle invoque une preuve officielle, le rapport du Comité de sûreté générale, et, surabondamment, la visite des membres de la Convention au Temple, leur rapport à l'assemblée, la mission confiée à Dussault, et son opinion médicale sur le genre de la maladie et sur sa gravité!

Quand elle mentionne le silence de l'Enfant royal,

elle l'explique par l'affreuse violence qu'on lui avait faite, pour le décider à calomnier sa mère

Quand arrive le triste dénoûment, la mort, l'histoire invoque l'autorité municipale, dont les représentans constatèrent le décès; l'autorité des médecins, dont deux connaissaient le Dauphin, et qui tous le déclarent mort de la maladie dont Dussault l'avait déclaré atteint, et mentionnent les caractères de cette maladie dans le procès-verbal d'autopsie. Elle ajoute à ces preuves, la communication officielle qui fut faite à la Convention, et jusqu'au procès-verbal d'inhumation après l'acte de décès.

En face de ce récit si vrai et si vraisemblable, où chaque assertion marche escortée de sa preuve, voici comment procède le roman.

Dans cette prison si bien gardée, dont on ne voulut point entr'ouvrir la porte pour laisser respirer le prince qui se mourait; dans cette prison d'où il ne put sortir, malgré la prescription de Dussault qui demandait un peu d'air pour la victime; dans cette prison, dont les geôliers surveillaient jusqu'au sommeil du captif, le roman fait entrer librement deux hommes portant un enfant de onze ans dans une manne, et les en fait sortir aussi librement qu'ils y sont entrés.

Quand il s'agit d'expliquer ce fait si diffficile à admet-

tre, le roman se dispense de l'expliquer, en prétextant une léthargie.

Quand il s'agit de dire comment il se fit que l'enfant substitué ne fut pas reconnu par les geôliers et par les médecins, le roman répond qu'il ressemblait au Dauphin et que Dussault mourut empoisonné.

Quand il s'agit d'expliquer pourquoi il garda ce long silence dont il est question dans l'histoire, le roman répond que l'enfant substitué était sourd et muet.

Quand il s'agit de nous apprendre comment, dans ce cas, il parla avant de mourir, le roman répond qu'alors ce n'était plus l'enfant sourd et muet, mais un autre enfant atteint de la maladie du Dauphin, et qu'on avait réussi à introduire, par une substitution nouvelle, dans cette prison si bien gardée.

Quand on demande pourquoi dans ce cas, l'enfant qui parlait, ne parla point de manière à révéler l'évasion et la substitution, le roman garde le silence.

Quand on veut savoir quelle autorité il a à opposer à la preuve politique de la mort du Dauphin, résultant de la communication faite à la Convention; à la preuve civile, résultant de l'enregistrement de l'acte du décès; à la preuve médicale, résultant du procès-verbal d'autopsie, toutes pièces signées et contre-signées, il cite deux hommes masqués dont il tait le nom, une femme

allemande qui garde l'anonyme, et un vieillard inconnu.

L'histoire, après avoir constaté, par des preuves si nombreuses et si imposantes, la mort de Louis XVII, cite, comme un dernier argument, la croyance unanime de tous les partis, l'autorité uniforme de tous les historiens; elle invoque enfin ce témoignage du genre humain, qui imprime une sanction morale aux faits historiques, et les marque du sceau de l'évidence.

Au témoignage de tous les partis, des amis comme des ennemis de la maison de Bourbon, de tous les peuples comme de tous les cabinets, le roman oppose un petit monde qui tient tout entier dans une voiture, un monde errant, vagabond, qui ne connaît personne et que personne ne connaît, dont les habitans n'ont point de noms et sont partout pour n'être nulle part; un petit monde qui vit dans une atmosphère de poison, de meurtre, d'enlèvement, d'assassinat, au milieu de catastrophes invisibles pour le grand monde au sein duquel il se meut. A l'opinion universelle des historiens et de tous les contemporains, il oppose l'autorité d'un auteur anonyme et d'un pamphlétaire, écrivant quarante-sept ans après l'événement.

La tâche de l'histoire est terminée, elle n'a plus qu'à raconter comment le comte de Provence, qui n'avait voulu prendre, après la mort de son frère, que le titre

de régent, prit, après la mort de son neveu, le nom de Louis XVIII, non sans regretter de ne pouvoir répéter, comme sujet, avec ses serviteurs, le cri de vive le roi, qu'ils lui adressèrent alors comme à leur monarque.

Le roman au contraire, dont la tâche ne fait que commencer, prétend que Louis XVIII, qui proclama son neveu, après la mort du roi martyr, a épuisé tous les moyens et lassé tous les crimes, pour frustrer son neveu d'une royauté qui était alors une proscription, et pour usurper un exil. En outre, nous entendrons les écrivains de M. Naündorff insinuer plus tard que, pour punir une marque de sympathie donnée à ce même neveu, Louis XVIII a fait assassiner le duc de Berry.

Suivrons-nous jusqu'au bout ce parallèle ?

L'histoire procède par des voies simples et naturelles. Tous les faits qu'elle articule sont raisonnables, logiques, conformes au bon sens comme à la vérité, aux preuves authentiques comme au témoignage universel.

Le roman se précipite à travers mille incidens merveilleux et bizarres. Ce sont des enlèvemens, des léthargies, des aventures, des cassettes mystérieuses, des médaillons, des empoisonnemens, des cavernes, des hommes à figures sataniques, des maisons qui sautent en l'air, des rencontres incroyables, vingt délivrances

et autant de captivités, sans qu'une seule fois on nous fasse connaître ni les libérateurs ni les geôliers.

L'histoire nomme les hommes et montre les pièces.

Le roman ne parle que d'inconnus, et n'a rien à montrer que les épitaphes des témoins qu'il ne peut produire, et le souvenir des pièces dont il annonce la perte.

Enfin l'histoire résume tout par ces paroles d'une admirable simplicité : *né à Versailles, mort au Temple.*

Voilà Louis XVII. Le roman répond : sauvé du Temple dans une manne d'osier par des hommes inconnus, hôte d'une vieille dame allemande inconnue, prisonnier d'une vieille femme laide et dégoûtante inconnue ; pris et repris, enfermé et délivré, à cheval, en voiture, à pied, dans des barques, en Italie, en France, en Amérique, toujours avec des inconnus ; enlevé par des inconnus, attaqué par des inconnus, sauvé par des inconnus, voyant vingt fois ses amis inconnus mourir d'un poison versé par des mains inconnues; apprenti horloger aux Etats-Unis, horloger, puis faux-monnoyeur à Spandau, repris de justice, condamné, emprisonné, gracié et chassé.

Voilà M. Naündorff !

CHAPITRE XIV.

Quelques traits ajoutés au roman de M. Naündorff, par M. Bourbon-Leblanc.

Lorsqu'une prétention ne s'appuie que sur des bases aussi ruineuses que celles qui viennent d'être mises à nu, lorsqu'on n'a ni preuves à produire, ni témoins à faire parler, pour justifier des assertions démenties par toute vraisemblance aussi bien que par toute vérité, il ne reste plus qu'une chose à faire pour fournir un prétexte à ces natures dévouées en même temps que crédules, qui, affamées d'extraordinaire, font bon marché de leur confiance. C'est de descendre à des puérilités, à de prétendus rapports de ressemblance, à des habitudes du corps que l'imitation peut rendre à des marques

corporelles que le tatouage peut imiter sur le contrefacteur, puisque c'est le tatouage qui les a produites sur le personnage original; c'est enfin d'enrôler à tout prix dans l'intrigue une ou deux personnes dont le nom rapraproché de l'enfance de celui à qui l'on vole son titre, puisse affriander ces crédulités gloutonnes qui dévorent l'hameçon dès qu'il est tant bien que mal garni.

C'est là la ligne de conduite que les directeurs de l'intrigue de M. Naündorff ont suivie.

M. Bourbon-Leblanc, dans le livre qu'il a publié sous ce titre : *le véritable duc de Normandie*, en appelle à la physionomie tracée à la silhouette de la tête de M. Naündorff, à sa démarche bourbonnienne, à des signes que portait, assure-t-il, le Dauphin, et que porte aussi, dit-il, l'horloger de Spandau; enfin à la ressemblance de l'écriture de ce dernier avec celle du fils de Louis XVI.

Certes si l'on était admis à établir une identité par de pareilles preuves, non seulement les familles royales, mais toutes les familles riches recevraient de nombreuses recrues. Tout homme à qui la nature aurait donné un nez aquilin, serait prince de la maison de Bourbon : ce type si peu rare, est le seul trait de ressemblance que j'aie pu trouver à M. Naündorff avec la royale famille dont il prétend être membre ; à moins cependant que ce pas lourd et pesant, qu'il affecte maladroitement,

pour imiter Louis XVIII qu'il ne fait que parodier, soit admis comme une preuve authentique de parenté. Je ne parle point de la ressemblance des écritures. C'est chose si singulière que ce rapprochement entre l'écriture d'un enfant de sept ans, car depuis cet âge le Dauphin fut renfermé au Temple et tenu au secret, et l'écriture d'un homme qui a plus d'un demi-siècle. Sans ajouter encore ce qu'il y a de rare à venir nous donner un corps d'écriture en preuve, dans une époque où l'art des imitateurs, c'est le terme poli, a fait de si grands progrès, et dans une affaire où il s'agit d'un homme qu'on a condamné en Allemagne pour avoir cherché, je vais encore me servir du terme poli, pour avoir cherché à imiter la monnaie.

Quant aux signes particuliers, j'ai déjà indiqué les ressources du tatouage. Mais il y a ici quelque chose de plus à dire. Le signe particulier auquel M. Bourbon-Leblanc fait allusion est un Saint-Esprit que madame de Rambaud, dont j'aurai plus tard occasion de parler, assure avoir été représenté sur la jambe du jeune prince, à la personne duquel elle fut attachée, et qui, disait-on, se retrouvait sur celle de M. Naündorff. Cette coïncidence aurait pu facilement s'expliquer, car du moment que madame de Rambaud était dans l'intrigue, celui qui en était le héros devait savoir tout ce qu'elle sa-

vait, et pouvait facilement faire pratiquer sur son corps le dessin indiqué. Mais voici qui est mieux. Un médecin que l'on chercha à entraîner dans cette fourberie, (M. de Verneuil, car je ne veux taire aucun nom), fut admis à rechercher, sur M. Naündorff, ce signe du Saint-Esprit qui devait, disait-on, établir d'une manière victorieuse l'identité royale de l'horloger allemand. Eh bien! après un scrupuleux examen, il fut obligé de déclarer qu'il lui était absolument impossible de découvrir la moindre trace du signe qu'on lui avait annoncé. Qu'importe? Ce seront sans doute les hommes armés d'instrumens à mille pointes, que nous avons vus figurer dans le roman de l'écrivain anonyme, qui auront effacé cette image du Saint-Esprit dont on attendait de si merveilleux effets.

Ce sont là de grandes misères dont les hommes sérieux me reprocheront peut-être de m'être occupé, et pourtant ces puérilités sont encore ce qu'il y a de plus grave dans l'écrit de M. Bourbon-Leblanc. Le reste ne se compose, d'une part, que de tristes diatribes contre Louis XVIII et toute la famille royale, et ce n'est pas moi qui me chargerai de faire l'inventaire de ces déplorables injures, et, d'un autre côté, que d'insinuations qui toutes choquent le bon sens au moins autant que la vérité, et qui manquent même de ce ton d'assurance que

vous avez vu l'historien anonyme conserver, au milieu de ses plus incroyables récits. M. Bourbon-Leblanc, avec une sorte de finesse procédurière, a adopté, dans son ouvrage, des formules dubitatives auxquelles il ne renonce jamais, et l'équivoque normande est la figure la plus habituelle de son style. Il ne dit pas: « Tel témoin » viendra, telle chose sera prouvée; mais bien: Que pen- » seriez-vous si tel témoin venait, si telle chose était » prouvée? » Personne ne vient, rien ne se prouve; mais qu'importe? L'interrogation a produit son effet sur quel ques esprits crédules, et l'intrigue continue à être alimentée.

Ainsi cet auteur dit: « qu'il pourra bien se rencon- » trer des fédérés auxquels M. Naündorff pourra rappe- » ler les gentillesses enfantines du Dauphin, à l'âge de cinq » ans et quatre mois; qu'il pourra bien aussi se trouver des » témoins qui attesteront que le cadavre, dont MM. Pelle- » tan et Dumangin firent l'autopsie, n'était pas celui du » prince; qu'il pourra même se trouver une mère qui » viendra dire: *L'enfant qui est mort au Temple, c'est le* » *mien.* »

En attendant que l'intrigue, recrutant son personnel, ait fait l'acquisition, c'est le mot, ait fait l'acquisition de ces vieux fédérés, appelés à reconnaître, dans l'horloger de cinquante ans, l'enfant de cinq ans et

demi; de ces témoins qui, après quarante-sept ans de silence, viendront dire que le corps dont on a fait l'autopsie, n'était pas celui du Dauphin; de la mère qui réclamera ces tristes restes rendus, depuis bientôt un demi-siècle, à la terre, en disant qu'elle s'est séparée de son fils malade, pour l'envoyer mourir en prison, et que sciemment elle s'est privée, elle, sa mère, de ses dernières caresses, et l'a privé de ses derniers embrassemens; en attendant que toutes ces choses que M. Leblanc ne présente, avec sa prudence ordinaire, que comme des éventualités, se réalisent, nous ferons remarquer que le pamphlétaire se rencontre avec l'historien dans le même système d'argumentation.

La même difficulté les préoccupait tous les deux; c'est celle de faire tout à coup sortir de terre un Louis XVII qui, sans preuve, sans témoin, imposant une confiance qu'il ne pourrait justifier d'aucune manière, viendrait dire: « Je suis le fils de Louis XVI parce que je le suis! »

Nous avons expliqué plus haut comment l'historien anonyme a dissimulé, sous un grand luxe de broderies, la pauvreté de cet argument, qui est au fonds celui de M. Naündorff. Il a domicilié ses preuves et ses témoins dans le passé. Comme il ne saurait dire: Il y en a, il dit sur tous les tons, presque à chaque ligne, au moins à chaque page: il y en avait. De cette manière les gens

qui lisent vite et qui croient plus vite encore, ne se souviennent plus, à la fin du volume, que d'une chose, c'est qu'ils ont vu passer sous leurs yeux, des cassettes, des médaillons, des lettres du duc de Berry, des lettres du duc d'Enghien, la jeune Marie, son père, la vieille dame allemande et les autres, et M. Naündorff, en se présentant ensuite dans l'atmosphère chaude encore de tous ces souvenirs, quoiqu'il n'en soit pas moins seul, semble moins isolé.

M. Leblanc a appliqué aux années qui sont devant nous, le système appliqué par l'historien anonyme aux années que nous avons laissées derrière. Il a domicilié ses preuves et ses témoins dans l'avenir, comme son prédécesseur les avait domiciliés dans le passé. N'ayant pas plus que lui des témoins à présenter et des preuves à produire, pas plus que lui il ne peut dire : «il y en a.» Que fait-il? Il dit: «il y en aura,» comme l'historien anonyme vous disait tout à l'heure : « il y en avait. » De cette manière, les gens qui ont de la propension à espérer, vivent dans l'attente de ce qu'on leur promet. Ils ouvrent les yeux les plus grands qu'ils peuvent, pour découvrir ces vieux fédérés, cette mère, ces témoins, sans parler d'un autre personnage bien plus important que M. Leblanc leur annonce encore, en ces termes qui ont quelque chose du style des oracles sibyllins: « Ne

» serait-ce pas un témoin d'une haute gravité, ce vieil-
» lard qui viendrait dire : *C'est moi qui ai remis le fils de*
» *Louis XVI entre les mains de Charrette. Comment l'avons-*
» *nous eu? Où l'avons-nous accompagné? C'est ce que je*
» *n'hésiterai pas à dire quand le temps sera venu.* »

Or, le temps ne vient pas, ni le vieillard non plus (1), mais l'impression produite par ces promesses n'en existe pas moins, et elle est soigneusement entretenue par des communications faites, de temps à autres, aux fidèles. Ne dites point que ce vieillard a été bien lent à rompre le silence ; qu'il est étrange qu'on ne se hâte point de le faire paraître publiquement pour constater, d'une manière authentique, un fait si grand qui repose sur une dernière étincelle de vie que, chaque jour, la

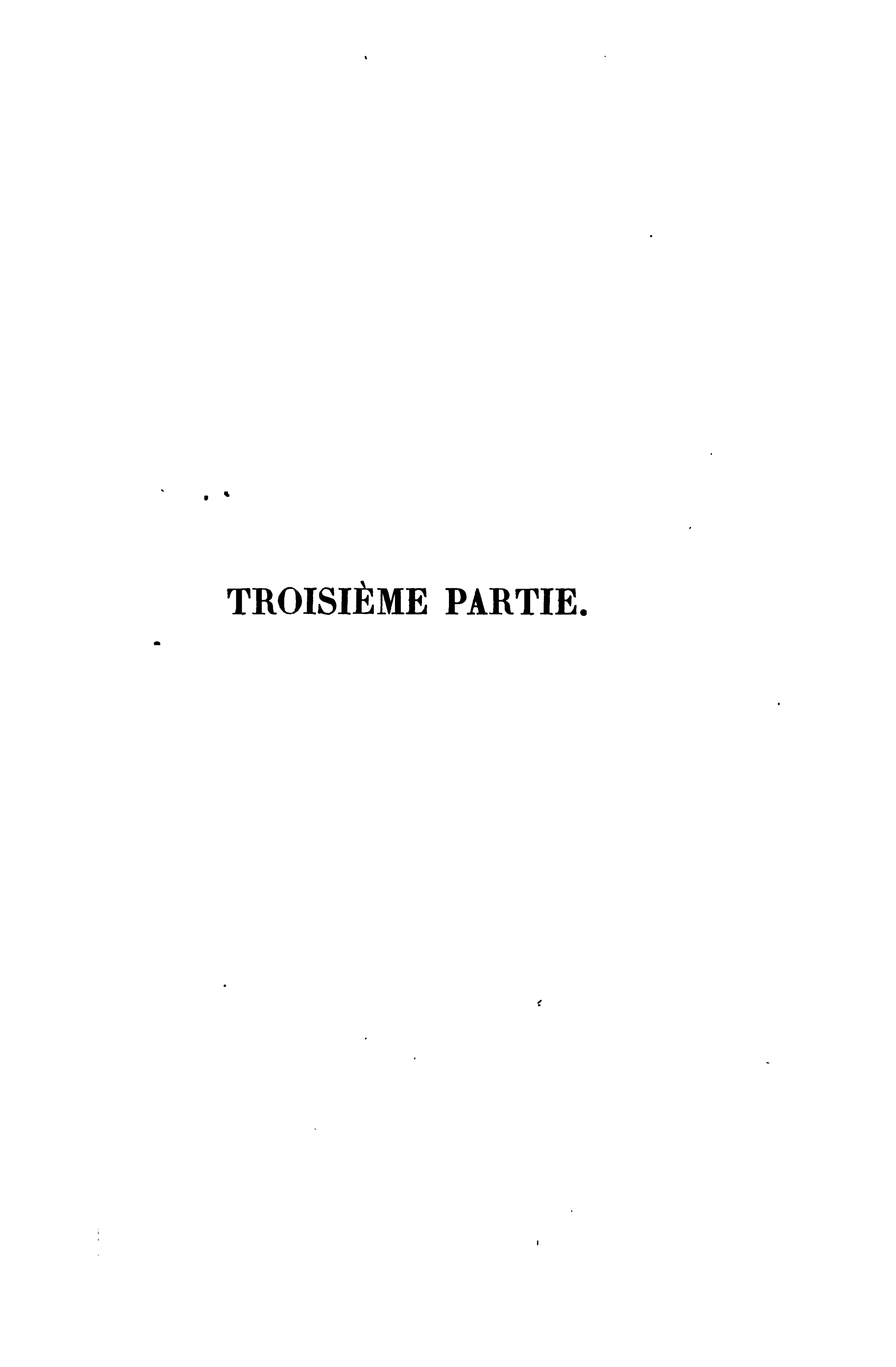
(1) Au moment d'un procès que M. Naündorff eut à soutenir en police correctionnelle, craignant de voir la plupart de ses partisans se détacher de lui, il eut recours à une mesure extrême pour soutenir les croyances ébranlées, affermir les faibles et confirmer les forts. Il paraîtrait qu'on appela à Versailles un vieillard qu'on fit entrevoir à quelques fidèles, en le leur donnant pour l'homme au grand secret. Cette faveur fut accordée à deux ou trois élus seulement, après quoi le vieillard, qui annonça *qu'il parlerait quand le temps serait venu*, fut promptement retiré de la scène et serré dans le garde-meuble de l'intrigue, de peur qu'il ne soutînt pas son rôle. Sans être prophète, je ne crains point d'annoncer que, dans le premier livre publié par les écrivains de M. Naündorff, le vieillard mourra infailliblement empoisonné, comme le chasseur, comme la dame allemande, comme Marie, comme tous les personnages du roman.

mort peut éteindre. Si vous faisiez une pareille observation, vous n'auriez point compris le système d'argumentation que je viens de vous expliquer. Le vieillard peut mourir. Qu'importe? Il en résultera qu'au lieu de faire partie du nombre des témoins à venir, qui sont du domaine de M. Leblanc, il sera rangé parmi les témoins du passé, qui sont du domaine de l'historien anonyme. Au lieu de dire : « il viendra, » on dira : « il serait venu. ». Vous comprenez ce langage quand il s'agit des témoins et des preuves! « Il y en avait, il y en aura, » manière plus adroite de dire : « il n'y en a pas. » Dans la langue des écrivains de M. Naündorff, les verbes n'ont point de présent, ils n'ont qu'un passé et un futur. La logique de leur héros se compose d'un souvenir et d'une espérance. Il est sans bagage entre deux bagages, sans preuves entre deux genres de preuves, sans témoins entre deux cortéges de témoins. Ses argumens, ses témoins, ses preuves, sont divisés en deux classes : les uns sont cachés sous les ténèbres du passé, les autres sous les ténèbres de l'avenir; les uns n'existent plus, les autres n'existent pas encore. Mais, comme ces pauvres qui demandent l'aumône en vous parlant de la fortune qu'ils disent avoir eue et de celle qu'ils espèrent avoir un jour, M. Naündorff n'en a pas moins échappé, à l'aide de ce double expédient, au péril de cette terrible phrase dont je vous parlais tout-à-l'heure. « Je suis

« Louis XVII parce que je le suis, » et il se présente hardiment, entre ces deux nuages, comme, chez les poètes, les dieux de la mythologie, en demandant si, à la rigueur, cette double nuit ne pourrait pas passer pour un flambeau.

C'est pourtant après avoir fait valoir de semblables argumens, que M. Leblanc, prononçant un nom auguste, dont la pureté se trouve comme égarée au milieu des souillures de cette intrigue, ose écrire cette ligne : « Ah! nous en sommes sûrs, madame d'Angoulême sentira quelques larmes d'espérance couler de ses yeux. »

Si, après tant de larmes répandues sur de si nombreuses et de si grandes infortunes, il reste encore des larmes à la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, elle pleurera sur la mémoire de son frère, devenue le terrain banal où des gens crédules et de honteux spéculateurs se sont donné rendez-vous; elle pleurera sur ce triste exemple de la perversité humaine, pour qui les tombeaux eux-mêmes ne sont plus sacrés; elle pleurera sur cette fourberie qui cesse presque d'être ridicule à force d'être criminelle ; car elle renouvelle contre la mémoire de Louis XVII les injures du savetier Simon contre sa personne, et elle dépouille l'Enfant-Roi de la pureté de son linceul, pour jeter, à la volée, sur ses cendres l'habit infâme du repris de justice allemand.



TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XV.

Des premiers rapports de mon fils avec M. Naündorff, et de la manière dont je fus amené à connaître ce dernier.

Au point où en est arrivé cet écrit, il importe de faire connaître le personnel actuel de l'intrigue dont j'ai retracé jusqu'ici l'histoire; de montrer au lecteur le héros du roman et ceux qui l'entourent, quelques-uns sans doute comme complices, le plus grand nombre comme dupes de sa ruse, et de dire enfin comment se conduit, dans le monde réel, ce personnage que, jusqu'ici, l'on n'a aperçu, presque toujours, que dans un monde imaginaire. Mais, pour passer à cet ordre de faits, il faut que je parle de mon fils, de ses rapports avec M. Naündorff, et de la manière dont je fus amené à voir ce dernier.

Lorsque vint la révolution de juillet, l'aîné de mes

enfans, plein de foi dans les opinions qu'il avait puisées dans son éducation, leur fut fidèle comme son père. Mais tandis que je les conservais dans le fond de mon cœur, avec la prudence et la maturité de mon âge, il voulut les montrer au dehors, avec l'ardeur et l'impétuosité du sien. Il se jeta, malgré mes conseils, dans la politique active. On le vit figurer dans le procès de M. Châteaubriand, à la cour d'assises, pour être allé, à la tête de mille ou douze cents jeunes gens, féliciter cet illustre auteur. Il publia successivement plusieurs écrits où, à côté de l'inexpérience de son âge, se laissaient voir une âme chaleureuse et un esprit distingué. Les journaux de différentes nuances accueillirent avec faveur ses premières productions. Il n'en fallait pas tant pour éblouir et enivrer une raison de vingt-trois ans, qui se laissait aller, avec d'autant plus de facilité, à la pente qui l'entraînait, qu'elle cédait aux séductions de ces sentimens de dévouement généreux qui ont tant de prise sur les jeunes cœurs. Mon fils entra donc dans la carrière si difficile et si chanceuse de la presse; il devint écrivain politique.

Vers le commencement de l'année 1834, fatigué d'une correspondance suivie avec un grand nombre de journaux de province, et de la composition d'autres écrits, qui avaient rempli tout son temps, il partit pour la campagne,

avec sa femme, fille d'un ancien ordonnateur en chef de nos armées. Il y resta jusqu'au mois de décembre, époque à laquelle il revint à Paris. A son retour, j'eus avec lui plusieurs entretiens sérieux. J'aurais désiré le voir renoncer à cette polémique ardente où il usait ses forces morales et physiques, à cette mission qu'il s'était donnée et qui n'était pas une carrière; à cette vie qui, sans lui créer aucune ressource, épuisait celles qu'il avait, car mon fils faisait noblement son métier d'homme de parti; sa bourse, sa table, sa maison étaient au service de tous ceux qu'il croyait qui servaient la cause à laquelle il était dévoué.

La prudence paternelle, avec ses conseils, fut moins forte que la passion qui entraînait ce jeune cœur vers la politique; cela était naturel. Je voulais le faire calculer à un âge où l'on sent plus que l'on ne calcule : mes chiffres vinrent donc se briser contre des sentimens.

Mon fils loua un appartement, rue de Bourgogne, dans le but d'y former une entreprise littéraire et politique : il s'agissait de publier la biographie des députés, des pairs de France, et des personnages qui occupaient les premiers emplois. Comme je désapprouvais vivement cette publication, et que je ne cachais à mon fils ni mon blâme, ni les motifs qui le dictaient, il évitait de me voir.

Au bout de quelque temps cependant il entra un jour chez moi, et il me dit, après quelques instans de conversation : « Le duc de Normandie est ressuscité » pour la quatrième ou cinquième fois, j'ai eu l'honneur » de le voir apparaître à mes yeux. » Je m'empressai de demander à mon fils si j'avais à craindre qu'il se mêlât d'une pareille affaire. « Jusqu'à présent, non, répon» dit-il, mais plus tard peut-être j'aurai des motifs pour » cela. »

Sa réponse m'effraya. Je lui remontrai qu'il y aurait plus que de la folie à accueillir cette imposture. « Prends-y garde, ajoutai-je, ceci pourrait devenir sé» rieux. Le fils de Louis XVI est mort au Temple ; celui » qui se présente est assurément, comme ses prédéces» seurs, un intrigant, peut-être même un homme de po» lice. — Qu'importe ! reprit-il, si c'est un instrument » dont elle veut se servir, je le briserai dans ses mains.»

Je demandai alors à mon fils d'où et comment il connaissait le prétendu Louis XVII ? Voici ce qu'il me répondit :

« A mon retour de la campagne, j'avais un cabriolet » et un cheval à vendre ; M. de Saint-Hilaire, que tu as vu » chez moi, m'a amené un officier de cavalerie, M. de » M..... pour en faire l'acquisition. Ce dernier profita de » cette occasion pour lier connaissance avec moi. Il re-

» vint souvent me voir depuis, et, dans une de ses visites, » il amena la conversation sur la politique et sur le nou- » veau duc de Normandie. J'ai consenti, pour le satis- » faire, à me laisser conduire auprès de ce personnage. » Je l'ai trouvé chez madame de Rambaud, ancienne- » ment attachée au service de Louis XVII, et cette dame » m'a assuré que c'était bien lui. Je suis sorti de chez elle » ne sachant trop que penser de tout cela. J'y suis re- » tourné une seconde fois, j'ai fait subir un interroga- » toire de deux heures au personnage, qui a répondu avec » beaucoup de complaisance à toutes mes questions. » Voyant mon esprit de méfiance et d'incrédulité, il m'a » dit : « *Vous avez un moyen sûr d'arriver à connaître la vé-* » *rité ; chargez-vous de mes affaires. Je sais que vous avez be-* » *soin de travailler, je vous offre quinze cents francs par* » *mois.* » Je l'ai remercié de sa proposition, j'ai refusé. »

J'approuvai fort le refus de mon fils, et je l'engageai à y persister.

Vers le mois de janvier 1835, il revint m'avertir que M. Naündorff lui avait fait de fréquentes visites, et l'avait vivement engagé à venir le voir dans l'hôtel de M. de L'Aubepin, qui était alors à sa disposition. Il me raconta avoir lu plusieurs lettres de M. le comte de Bréon, beau-frère de M. le duc d'Escars, ainsi que de M. le vicomte Sosthènes de La Rochefoucault.

« Toutes ces circonstances, ajouta-t-il, jointes aux » croyances qu'ont laissé paraître plusieurs autres per» sonnes, me font penser qu'il y a, sinon quelque chose » d'avéré dans cette affaire, au moins des apparences » graves, et qu'elle mérite d'être examinée. J'ai donc » consenti à me charger des intérêts de M. Naündorff, » toutefois aux conditions suivantes :

» 1° M. Naündorff, réclamant le titre de duc de Nor» mandie, fondera un journal dans lequel seront rappor» tées les notes qu'il rédigera pour prouver son identité » avec le fils de Louis XVI. Toutes les notes contradic» toires qui pourront m'être adressées, y trouveront » aussi place. Je serai le directeur et le rédacteur en chef » du journal. Je serai maître de la ligne politique à » suivre. Cette ligne sera favorable au duc de Bordeaux.

» 2° Nous demanderons aux tribunaux une action ju» diciaire pour faire statuer sur la situation de M. Naün» dorff.

» 3° Aucune attaque contre la famille royale ne trouvera » place, soit dans le journal, qui sera intitulé *la Justice*, » soit dans les autres écrits qui pourront être publiés dans » l'intérêt de M. Naündorff.

» 4° Ce sera lui qui pourvoira aux dépenses du journal » et autres dépenses, jusqu'à ce qu'il y ait chose jugée. »

La communication que venait de me faire mon fils me

jeta dans la plus profonde affliction. Mes observations, mes prières même, tout fut inutile ; c'était un parti pris. Il sortit, sans que je pusse obtenir la promesse de rompre un engagement qui devait être pour lui, comme je le prévoyais, la source de grands malheurs. Quand il revint, il me pressa vivement de consentir à voir le personnage avec lequel il s'était lié. Je refusai long-temps, car j'avais une extrême répugnance à me mettre en contact avec les artisans d'une intrigue, dont le fond me paraissait ridicule, et dont le personnel pouvait être dangereux. Mais enfin mes sentimens paternels l'emportèrent sur mes répugnances. Je réfléchis qu'il était de mon devoir d'examiner de près une affaire dans laquelle mon fils se trouvait engagé, que je lui devais le secours de mes conseils et l'appui de mon expérience qui allait peut-être lui devenir plus nécessaire que jamais. J'acceptai donc une invitation à dîner qu'il me fit de la part de madame de Rambaud. Voici comment les choses se passèrent dans cette occasion.

Quelques minutes après mon arrivée chez cette dame, M. Naündorff, qui était dans une pièce voisine du salon, parut avec deux jeunes gens qui portaient, auprès de lui, le titre d'aides-de-camp, s'ils n'en remplissaient pas les fonctions. Le plus âgé des deux (c'était l'officier de cavalerie) annonça gravement et à haute voix : « Monsei-

gneur. » Je me levai et je vis entrer le personnage, d'un air fier, la tête haute. Je ne lui trouvai point cette ressemblance avec les princes de la maison de Bourbon dont on m'avait parlé, et, comme j'ai eu occasion de le dire déjà, il me sembla qu'il y avait de l'affectation dans sa démarche pesante. C'est à peine si j'eus le temps de faire ces observations, car il vint à moi, m'embrassa vivement, et, avant que j'aie pu prononcer une parole: « Bonjour, mon ami, me dit-il avec feu, car vous êtes bon français et mon ami, vous! » J'avoue que je fus un peu surpris de cette embrassade et de la tendresse de cet accueil dont je me sentais tout-à-fait indigne, aussi bien que de cet appel à mes sentimens français, qui m'était adressé avec un accent germanique fortement prononcé, qui nuisait un peu à l'effet dramatique de cette scène. Je n'avais pas encore lu, à cette époque, le roman de l'historien anonyme, et ne sachant pas toutes les raisons que M. Naündorff avait d'enjoliver notre langue des sons gutturaux qu'on rapporte d'outre Rhin, je le trouvai un peu trop allemand pour le fils de Louis XVI. Dès que la véhémence de cet accueil me permit de prendre la parole, je lui répondis en ces termes : « Monsieur,
» je suis venu ici poussé par trois ordres d'idées différentes;
» la curiosité de voir un homme qui se dit le véritable fils
» de Louis XVI; l'intérêt que l'on porterait naturellement

» à ce malheureux prince, s'il existait encore; et plus que » tout cela, le sentiment de l'incrédulité. »

Certainement ma réponse était un peu froide pour un accueil aussi chaleureux, et j'aurais pu croire que le prétendu Louis XVII s'en trouverait blessé. Mais, bien loin de là, il conserva avec moi toute son affabilité, et m'accordant toujours ce nom d'ami que j'avais si peu mérité : « C'est bien, mon ami, reprit-il, j'aime un » homme qui ne s'empresse pas de croire à moi; plus » tard on peut avoir en lui plus de confiance. Mais je suis » bien la vérité, moi! »

Si l'accueil de M. Naündorff m'avait étonné au premier abord, je reconnus, après quelque réflexion, qu'il était l'effet d'un calcul qui ne manquait pas d'habileté. Cette véhémence de paroles, ces effusions, ces embrassades, étourdissent toujours un peu celui qui en est l'objet : la surprise empêche l'observation d'être aussi exacte et aussi sévère. Puis il y a, dans le cœur humain, une espèce de pudeur honnête qui vous met dans l'embarras lorsqu'il s'agit de dire en face, à un homme qui vous accable de marques d'amitié, qu'il est un fourbe et un imposteur. M. Naündorff en agit un peu comme ces armées pour qui la défensive n'est pas tenable : il prend hardiment l'offensive. C'est un moyen de déconcerter ses adversaires, et de leur cacher la faiblesse de ses

ressources. Lorsqu'on ne peut pas s'emparer d'une ville par un siége régulier, on tente un hardi coup de main. M. Naündorff se conduisit de cette manière à mon égard; il me fit l'honneur de me traiter comme une place forte. Il pensa que le siége régulier de mes convictions serait trop long et trop difficile, il essaya de me prendre d'assaut, et de m'inoculer la maladie du *Louis-dix-septisme* (qu'on me passe ce terme) dans une embrassade. Il ne réussit point, il est vrai, mais il fit tout ce qu'il pouvait faire. Je me retirai stupéfait de son assurance, surpris de la part que Mme Rambault prenait à cette intrigue, mais bien décidé à faire tous mes efforts pour empêcher mon fils de continuer à entretenir des rapports qui, sous tous les points de vue, me semblaient dangereux.

CHAPITRE XVI.

Du personnel de l'intrigue de M. Naündorff.

Le moment est venu de donner, sur M. Naündorff et sur ceux qui l'entourent, les détails que j'eus l'occasion de recueillir, soit dans le petit nombre de visites que je lui fis, dans l'intention de protéger mon fils contre ses piéges, soit dans les rapports que les intérêts de ce même fils, gravement compromis, me forcèrent d'avoir avec quelques-uns des principaux agens de cette intrigue et avec les personnes qu'ils ont trompées.

Les deux premiers satellites qui gravitent autour de l'astre équivoque que l'on essaie de faire lever à l'horizon de la politique, les deux parrains, pour ainsi parler, de M. Naündorff auprès des personnes crédules, ceux dont

on fait sonner haut le nom et l'autorité, ce sont M. de Joly et madame de Rambault.

M. de Joly est un ancien ministre de Louis XVI. Il est arrivé à un âge où la vieillesse touche à la caducité, car il a plus de quatre-vingts ans. Je n'eus qu'une seule fois l'occasion de le voir. Il paraît croire de bonne foi à M. Naündorff, sans pouvoir donner une raison sérieuse de sa croyance ; à moins cependant qu'elle ne soit basée sur un motif bien futile que lui a suggéré M. Leblanc, à savoir, que M. Naündorff peut seul répondre à la question suivante : « Quel est le ministre de Louis XVI qui, » dans la loge du journaliste où se trouvait, en 1792, la » famille royale, lui procura des vivres? De quelle na- » ture étaient ces vivres? Que fit le Dauphin? » Je n'ai certes pas la moindre prétention à être le fils de Louis XVI, et cependant je vais résoudre ce problême, insoluble, selon M. Bourbon-Leblanc, pour tout autre que pour le duc de Normandie. On a lu la question, voici la réponse : « Le ministre dont on demande le nom c'est M. Joly, l'un des conseillers de M. Naündorff. Ce qu'il apporta dans la loge, ce fut une cuisse de volaille. Ce que fit le Dauphin, il la dévora avec appétit, car n'ayant pris aucun aliment depuis longtemps, il souffrait beaucoup de la faim. »

Soit qu'il faille voir dans l'appui que M. Joly prête

à M. Naündorff, la suite de la faiblesse de l'âge, soit que son concours soit moins naïf et moins désintéressé, il importe de faire remarquer que cette qualité de ministre de Louis XVI au 10 août 1792, qui éblouit, au premier abord, les esprits crédules, ne donne aucune autorité au personnage dont il s'agit. En effet, puisque M. Joly ne se trouve en rapport avec le prétendu Louis XVII qu'au bout de quarante-sept ans, il n'a, comme nous, d'autres moyens pour apprécier la véracité de ses assertions, que d'examiner les preuves qu'il fournit, afin de les faire admettre. Or, vous avez vu dans les écrits de l'historien anonyme, et dans ceux de M. Bourbon-Leblanc, de quelle nature sont ces preuves, et s'il est possible, sans abdiquer son bon sens, de leur accorder quelque créance (1).

En parlant du second des deux personnages qui servent, pour ainsi dire, d'enseigne à l'intrigue, j'entre sur un terrain brûlant et je vais traiter un de ces sujets délicats qu'on hésite toujours à aborder parce qu'ils touchent aux personnes. Autant qu'il est en moi, en citant ceux qui à ma connaissance se sont mêlés à cette affaire, je laisse indécise la question de savoir s'ils sont au

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai appris que M. de Joly est décédé.

nombre des trompés ou des trompeurs. Il y a des personnes honnêtes qui, cédant à un égarement dont le motif est généreux, n'accueillent M. Naündorff que parce qu'elles sont véritablement persuadées qu'il est le fils de Louis XVI, le duc de Normandie, à l'existence duquel elles sont si heureuses de croire, qu'elles ne se montrent pas assez difficiles sur les preuves qu'on leur apporte et sur les raisons qu'on leur présente. Je regretterais vivement d'affliger ces personnes par un soupçon que la pureté de leurs intentions repousse, et je les plains plus que je ne les accuse. Mais je l'avouerai, malgré toutes mes dispositions à l'indulgence, et l'envie que j'aie de croire à la bonne foi de tous ceux qui se sont rangés derrière M. Naündorff, il m'est bien difficile de placer madame de Rambaud dans la catégorie des personnes trompées, accréditant de bonne foi une erreur qu'elles partagent.

Dès le premier abord, madame de Rambaud me parut bien intelligente et bien adroite pour le métier de dupe. J'eus peur de calomnier son esprit, en justifiant ses intentions. C'est une femme de 65 à 70 ans, bien conservée, dont les manières apprêtées et la physionomie minaudière annoncent moins de naïveté que de finesse. Les motifs sur lesquels elle assure que sa croyance se fonde, les voici : « elle dit que M. Naündorff porte sur son corps » des signes qu'à sa connaissance portait le Dauphin ;

» qu'un jour, pour éprouver M. Naündorff, elle lui au-
» rait montré un petit habit du Dauphin, conservé par
» elle, et qu'elle lui aurait dit : *Vous l'avez porté pour la*
» *première fois à Versailles*, ce à quoi celui-ci aurait ré-
» pondu : *non, rappelez-vous que c'est à Paris; ce qui était*
» *vrai.* »

Lorsque cette histoire me fut racontée, je demandai à voir le précieux habit, gardé comme une relique, mais on ne put me le montrer, on ne l'avait plus. Les signes que porte M. Naündorff et l'habit conservé, depuis un demi-siècle, sont peut-être aussi réels que le Saint-Esprit tatoué à la cuisse du prétendant, que ne put jamais trouver le docteur de Verneuil, qui se laissa entraîner pour un instant dans cette intrigue. Il y a dans ce fait une couleur d'exagération, qui, à force de vouloir prouver, finit par mettre en défiance. Est-il naturel qu'un homme de plus de cinquante ans, qui ne peut rendre compte des circonstances les plus importantes de sa vie, reconnaisse, après quarante-six ans, l'habit qu'il a mis à l'âge de six ans et le lieu où il a mis cet habit? « M. Naün-
» dorff, me disais-je en écoutant cette anecdote, a trop
» bonne mémoire pour être le Dauphin. Je suis porté à
» croire que madame de Rambaud lui a appris, sur
» Louis XVII, plus de choses qu'il n'a pu en apprendre à
» cette dame. »

Tout ce que je vis et tout ce que j'entendis par la suite, me confirma dans cette première opinion. Si la mémoire de M. Naündorff était venue, dans un entretien secret, au secours de celle de madame de Rambaud, je vis cette dernière s'acquitter amplement de cette dette, dans les conversations qui se passèrent devant moi, et où elle fut obligée, non sans rougir, de rectifier d'étranges erreurs de mémoire, commises par M. Naündorff, qui parle souvent des événemens de la vie du Dauphin, de manière à ne pas donner une grande idée des professeurs allemands qui lui ont enseigné l'histoire de France.

Lorsque quelque temps après j'appris que la nièce de madame de Rambaud, madame de Générès, jeune veuve de trente à trente-cinq ans, d'une physionomie vive et sémillante, était sans cesse dans la compagnie de M. Naündorff, que son nom se plaçait naturellement à côté de celui du prétendu duc de Normandie, que son enthousiasme était si grand qu'elle le suivait partout et se séparait rarement de sa personne; qu'elle répondait à mon fils de sa part, quand il ne pouvait répondre, et qu'enfin l'imagination d'un colonel de cavalerie, (M. Roger), attaché à la cause de M. Naündorff, dépassant la limite où s'arrêtaient respectueusement mes idées, se plaignait de cette liaison qui lui paraissait *scanda-*

leuse (1), mot sévère que je reproduis avec peine, mais qui me frappa d'autant plus que la cavalerie française est plus connue par son courage sur le champ de bataille, que par le rigorisme puritain de sa morale ; lorsque j'appris toutes ces choses, et que je sus en outre que c'étaient deux parens de madame de Rambaud qui étaient attachés à la personne du prétendant au nom et aux droits de Louis XVII, je crus voir que cette dame avait de meilleurs motifs pour croire à l'identité du Dauphin, que ceux tirés de la réminiscence du petit habit et de ce Saint-Esprit invisible à tous les yeux, et je conçus que cette affaire d'état était devenue pour cette excellente tante une affaire de famille.

J'ai dû exposer avec une certaine étendue la manière

(1) M. Roger écrivait à M. Naündorff, en juillet 1835 : « Vous » donnez, mon prince, et je dois vous le dire, l'exemple d'un grand » *scandale*, en ne faisant pas un pas sans être accompagné par » Mme de Générès, en l'admettant dans vos conseils, et en cédant » toujours à ses avis, ou mieux à ses volontés.»

Le même jour, M. Roger écrivait cette autre lettre à mon fils : « Mon cher Monsieur Thomas, il est honteux pour des hommes » de cœur de se voir aux ordres d'une femme, et bien affligeant » qu'elle ne veuille pas comprendre qu'elle nuit entièrement à » Monsieur le duc. Il est bien douloureux qu'il ne sente pas lui- » même le tort qu'il se fait en traînant Mme de Générès avec lui. » Sa faiblesse donne cours au scandale.»

dont je m'étais expliqué la part que l'ancienne berceuse de Louis XVII prenait à cette intrigue. Je serai plus sobre de détails pour les autres personnages qui, n'ayant jamais connu le Dauphin, ne peuvent pas même avoir une apparence d'autorité dans cette question.

Je me bornerai à citer, pour mémoire, le nom de M. Bourbon-Leblanc. Il a trop calomnié mon fils pour que je me permette de dire sur lui la vérité, qui aurait l'air d'une vengeance. Je me contenterai de répondre à la fin de ce livre, à ses calomnies, quand le moment de parler du procès que mon fils soutint contre M. Naündorff, sera venu.

M. Morel de Saint-Didier, un des partisans les plus habiles du prétendu Louis XVII, s'est fait connaître au public par son étrange intervention dans le procès de M. de Richemont, qui lui aussi assurait être le fils de Louis XVI. On se souvient peut-être que M. Morel de Saint-Didier, poussant dans cette occasion le courage du ridicule aussi loin qu'il peut aller, apporta au tribunal une lettre (1) dans laquelle M. Naündorff déclarait à

(1) Je reproduis ici cette lettre, digne de figurer dans l'histoire de M. Naündorff; on y verra que ce personnage promet des preuves authentiques de sa royale naissance. Or, on a vu dans l'histoire anonyme et dans les écrits de M. Bourbon-Leblanc, quelle est la nature de ces preuves.

M. le baron de Richemont qu'il était un imposteur et un faussaire, gage d'une polémique que le baron de Riche-

« A Messieurs les jurés appelés à juger le sieur Richemont,
» soi-disant duc de Normandie.

» Messieurs,

» Si je suis bien informé, le procès intenté au baron de Riche-
» mont n'aurait été conçu que dans le but de rendre absurde et
» ridicule toute prétention à la qualité du Dauphin du Temple, qua-
» lité que le véritable fils de Louis XVI ne cessera de réclamer toute
» sa vie. Le personnage qui fait actuellement jouer au prévenu
» Richemont le rôle d'imposteur, sait fort bien que le Dauphin a
» été enlevé de la prison du Temple, au moyen d'une substitution,
» et qu'il existe, en dépit des persécutions atroces auxquelles il a
» été en butte. Ce personnage sait que le fils de Louis XVI a
» échappé comme par miracle aux embûches qui lui furent sans
» cesse dressées par l'usurpateur Louis XVIII, qui en connaissait
» l'existence, et voulait à tout prix s'en débarrasser. Le moteur
» secret de l'intrigant Richemont n'ignore pas que le véritable fils
» de l'infortuné Louis XVI est muni de toutes les pièces qui attes-
» tent son origine, et qu'il est à même de prouver jusqu'à la der-
» nière évidence son identité avec le Dauphin du Temple. Il sait
» parfaitement que chaque fois que le royal orphelin cherchait à
» se faire reconnaître de sa famille, on faisait promptement surgir
» un nouveau Louis XVII, imposteur comme celui que vous êtes
» appelés à juger, et, à l'aide de cette menace, on parvenait à
» donner le change à l'opinion publique, et à étouffer les cris du
» véritable fils de Louis XVI. C'est dans ce but infâme qu'à dif-
» férentes époques furent mis en scène les imposteurs Hervagnault
» et Mathurin-Bruneau. Il est bon de faire remarquer que le
» prévenu Richemont n'a paru publiquement décoré du titre de
» duc de Normandie, que peu de temps après l'annonce insérée
» dans les journaux allemands et français, en 1831, de la rési-
» dence à Crossen (Silésie), du fils de Louis XVI, et de son projet
» de livrer à la presse l'histoire de son infortune.

mont pouvait accepter et qui aurait eu lieu entre les deux prétendus Louis XVII, à armes égales, sinon à armes courtoises, car les noms que l'un recevait, il pouvait avec la même justice et la même vérité les renvoyer à l'autre. M. de Saint-Didier m'est personnellement peu connu. Je ne l'ai vu que deux ou trois fois, un jour chez M. de Verneuil, qui lui doit d'avoir connu M. Naündorff et d'avoir été calomnié par cet imposteur ; un autre jour chez l'imprimeur de M. Naündorff. Mais sans connaître personnellement M. de Saint-Didier, il m'a été facile de voir qu'il exerçait une influence qui, pour être parfois occulte, n'en est pas moins très grande. Il a fait un voyage à Prague pour tâcher de faire reconnaître M. Naündorff

» Messieurs les jurés, et vous tous Français en qui règnent les » sentimens d'honneur et de justice, apprenez que le fils de votre » infortuné roi Louis XVI existe, et que la Providence l'a con- » servé peut-être pour confondre les infâmes qui ont eu la lâcheté » de descendre jusqu'au poignard pour s'en débarrasser, ainsi » que le prouvent les cicatrices que je porte sur le corps.

» Oui, Français, Louis XVII existe ; et comptant sur l'intérêt » que la nation n'a cessé de porter au fils innocent du plus mal- » heureux de ses rois, un jour il réclamera hautement la propriété » de son nom, cette propriété qu'il reçut en naissant, et que nul » homme ne saurait lui contester sur les pièces authentiques » qu'il produira, et sur les preuves convaincantes qu'il est en état » de fournir.

»Signé CHARLES-LOUIS,
» Duc de Normandie.»

par la famille royale. Du temps où le journal *la Justice* existait, j'ai lu une lettre de lui au faux duc de Normandie , dans laquelle il lui reprochait de souffrir qu'on ménageât madame la Dauphine dans cette feuille. J'ai la conviction que rien ne s'est fait dans l'intrigue dont il est question, que sous l'influence directe ou indirecte de M. de Saint-Didier. Il est l'âme des conseils de M. Naündorff. C'est un homme d'une maturité encore verte , joignant à beaucoup de tenue d'excellentes manières, maniant avec une égale facilité la parole ou la plume, d'autant plus dangereux par conséquent, dans une pareille intrigue , qu'il y soit entré de bonne foi ou par un motif d'intérêt.

Je n'ai point eu occasion de voir M. le marquis et madame la marquise de la Ferrière, qui sont au nombre des membres les plus ardens de la petite église politique qui suit M. Naündorff. M. de la Ferrière est un ancien officier supérieur de la garde royale. Je pourrai prouver par ses lettres, quelle estime et quel intérêt il montra à mon fils, tant que celui-ci n'eut point porté plainte contre le prétendu Dauphin. Mais lorsque mon fils se fut décidé à prendre ce parti, les sentimens de M. de la Ferrière à son égard changèrent. On comprendra difficilement que des hommes de la qualité de M. de la Ferrière consentent à compromettre leur nom dans

de pareilles intrigues, et qu'une personne qui a servi les princes de la branche aînée, ne se soit pas au moins séparée du fourbe, lorsqu'elle a vu, par les brochures de M. Leblanc, le système de diffamation adopté contre la famille royale. Loin de là, M. le marquis de la Ferrière a suivi l'horloger prussien en Angleterre, quand ce dernier a été chassé de France.

Heureusement je n'ai à parler de M. de l'Aubepin que pour dire que, pendant son absence, une personne attachée à son service, introduisit M. Naündorff dans son hôtel et l'y logea. Aussitôt que M. de l'Aubepin apprit cette nouvelle, il donna ordre d'expulser le faux duc de Normandie. Ce fut dans cette occasion que la personne chargée de l'exécution de cet ordre, ayant demandé à celui qu'il concernait, qui il était, il répondit : « Je suis le fils de votre Roi, et votre Roi. »

M. le comte de Bréon paraît être un des plus riches partisans de M. Naündorff. C'était sur lui que l'on comptait pour fournir le cautionnement de *la Justice*. Il se rendit même dans l'étude de Me Bouard, notaire, pour y traiter cette affaire. M. le comte de Bréon fait partie des hommes honorables qui se sont laissé abuser par les fauteurs de cette intrigue, avec une déplorable facilité.

Je nommerai, après ces personnages, Mme Ve Fayolle,

personne que je crois recommandable sous tous les rapports, qui a accepté la fable du faux duc de Normandie avec la simplicité d'un cœur honnête incapable de soupçonner, chez autrui, la ruse, parce qu'il est lui-même loyal et droit. Mme Ve Fayolle croit à M. Naündorff, et cependant, pressée plusieurs fois de questions par moi, elle ne put me dire le motif de sa croyance. Je suis persuadé qu'au fond elle n'a foi dans le faux duc de Normandie que parce qu'elle est parente de Mme de Générès.

J'en dirai à peu près autant de Mlle Pitet, qui s'est trouvée disposée à accueillir la fable du prétendu Dauphin, par la confiance sans bornes qu'elle accordait, avant qu'on lui en parlât, aux visions et à la mission de Martin. Cette intelligence se trouvant ainsi préparée à recevoir les croyances extraordinaires, le roman de M. Naündorff y jeta sur le champ de profondes racines, et Mlle Pitet, mise à l'épreuve, a fait des sacrifices au-delà de ses moyens en faveur du faux Louis XVII; sacrifices dont elle a été payée à peu près comme mon fils.

M. Marcou, qui partage les illusions passées de Mlle Pitet, sur l'illuminé de Gallardon, partage aussi sa crédulité au sujet de M. Naündorff, à la disposition duquel il paraît avoir mis une partie de sa fortune comme sa personne. Je lui remontrais un jour, la seule fois que je le vis aux Tuileries, avec mon fils, qu'il avait agi d'une manière

bien inconsidérée, et qu'il pouvait regarder les sacrifices qu'il avait faits comme aventurés; que si je l'avais connu avant, j'aurais tâché de l'en empêcher. Il me répondit : « Que s'il avait pu faire davantage, il l'aurait » fait, et que j'avais tort de me servir, en parlant du prince » (M. Naündorff), des termes que j'employais.»

Il faut bien que je nomme, parmi ceux que leur penchant à croire aux visions de Martin a compromis dans l'intrigue de M. Naündorff, M. le vicomte Sosthène de La Rochefoucault (1). Ce personnage a été souvent la dupe

(1) M. le vicomte de La Rochefoucault, quoiqu'il ait cherché à faire croire le contraire dans une lettre publiée dans les journaux, en février 1836, s'est occupé de Naündorff : la prétendue apparition de l'ange Raphaël, au paysan Martin, du village de Gallardon, et la conversation de ce campagnard avec Louis XVIII, dans l'audience qu'il obtint de ce roi, sont les motifs graves qui ont influé sur le vicomte en faveur de M. Naündorff.

Si le lecteur doutait de ce que j'avance, il lui suffira de parcourir les mémoires que vient de livrer au public le noble vicomte, et il en demeurera convaincu, après avoir lu les passages suivans :

« La malveillance (à l'époque du ministère de M. de Caze) cherche » pour affaiblir les royalistes tous les moyens de les diviser. Elle est » telle, qu'elle accrédite parmi eux des fables dont plusieurs sont » dupes. Tel est par exemple ce faux Louis XVII, laissé à Rouen, » depuis long-temps retenu prisonnier, mis au secret pour donner » plus d'importance, en ayant ensuite la possibilité de corres- » pondre et de recevoir qui bon lui semblait.» (Tome premier, page 144.)

« Peu après cette époque (de Mathurin-Bruneau, se disant » Louis XVII), une aventure fort extraordinaire, dont je parlerai un jour plus en détail, occupa tous les esprits. Un nommé

d'une facilité de caractère et d'une étourderie de conduite qui n'ôtent rien à la loyauté de ses sentimens. Il y a des gens qui naissent avec des mains maladroites, qui

» Martin, homme simple, estimé, honoré par tous ceux qui le con-
» naissaient; cet homme, dis-je, étant tranquillement occupé à
» cultiver son champ, fut frappé tout-à-coup, dit-il plus tard, par
» une vision et par l'apparition d'un ange ; il affirmait avoir en-
» tendu distinctement une voix qui lui donnait une mission pour
» le Roi, et lui affirmait en même temps un moyen de forcer S.
» M. de croire à sa véracité. Il hésita d'abord; mais ne pouvant
» plus douter il se mit en route. M. Decazes sut qu'un homme, qu'on
» disait avoir une mission céleste, demandait à voir le Roi, et il fit
» tout ce qu'il put pour l'empêcher d'approcher de S. M. Tout-à-
» coup l'homme disparut, sans que l'on sût où il était. La duchesse
» de Luynes, ma grand'-mère, habitait Eclimont, à une lieue de
» Gallardon, patrie du saint pélerin, et à quatre lieues de Ram-
» bouillet. Instruit de tout ce qui s'était passé, je me mis en re-
» cherche, et je parvins enfin à découvrir que ce pauvre homme
» avait été enfermé comme un fou à Charenton. Je l'y trouvai
» parfaitement tranquille sur sa situation personnelle. — Il m'a
» été assuré, me dit-il, que je n'avais qu'à obéir, et qu'il ne m'ar-
» riverait rien; aussi j'attends en repos le moment de voir le Roi;
» j'ai à lui dire une chose que je ne puis dire qu'à lui.

» Après avoir examiné cet homme et l'avoir retourné de tous
» les côtés, frappé de ce que je vis, de ce qu'il me dit, et étonné
» surtout de sa simplicité, de sa bonne foi, de sa tranquillité, je
» revins à Paris, décidé à demander au Roi une audience qui me
» fut aussitôt accordée. Martin fut admis peu de jours après, et
» ce que je puis attester, c'est que le Roi fut lui-même extrême-
» ment frappé d'une chose que lui dit cet homme; chose, ajoutait
» le Roi, que personne ne pouvait savoir que le ciel et lui... Je
» laisse à ceux qui me liront à juger ce bizarre incident; tout ce
» que je puis dire, c'est que des gens fort graves demeurèrent

brisent tout ce qu'elles touchent; quelques-uns des plus intimes amis de la famille de La Rochefoucault, prétendent que le noble vicomte est né avec deux mains gauches

» convaincus que Martin n'était pas un imposteur.» (Tome II, page 13.)

C'est sur les prétendues prophéties et la prétendue reconnaissance de l'imposteur Naündorff, par Martin, qu'est montée l'intrigue de ce nouvel industriel; ainsi, malgré les preuves historiques de la mort de Louis XVII, au Temple, voilà un ancien aide-de-camp du roi Charles X, l'ancien directeur-général des beaux-arts, un noble vicomte qui a été comblé des faveurs royales pendant tout le temps que la branche aînée fut sur le trône, qui vient écrire des choses peu sérieuses, il est vrai, mais qui peuvent avoir pour conséquence de fortifier de pauvres esprits dans leur sotte croyance en Naündorff, comme Louis XVII, lui attirer de nouveaux partisans, augmenter les dupes et affliger l'auguste fille de Louis XVI.

Le 5e volume des Mémoires du noble vicomte vient de paraître; je m'empresse d'en prendre lecture, d'en donner l'analyse. Il y dit : « Pendant la première révolution et sous l'empire, les Louis » XVII ne manquèrent pas. La police créait elle-même ces fantômes » de dauphins, ou les laissait se produire et se montrer tant que » cela lui paraissait bon et indifférent, et les faisait disparaître ou » arrêter. Le but était de diviser les royalistes, de tracasser les » Bourbons et de les embarrasser; car si Louis XVII existe, s'il » a des enfans, Louis XVIII n'était pas Roi, ou c'était un usurpa- » teur! De là des calomnies. L'absurdité ou l'imposture man- » quent rarement de dévots. »

Comment! M. le vicomte de La Rochefoucault écrit que la police a fait surgir des Louis XVII, pendant la première révolution et sous l'empire, pour calomnier les Bourbons, les tracasser, les embarrasser, et diviser les royalistes; M. de La Rochefoucault accuse, sous le ministère de M. de Caze (*Tome 1er, page 144*), la malveillance d'en avoir fait autant pour diviser les roya-

dans l'esprit. Dans cette circonstance peut-être, plus que dans tout autre, il offrit un exemple de tout le mal qu'on peut faire en cherchant gauchement le bien. J'ai qualité

listes; et ce même M. de La Rochefoucault n'a pas craint, en se mèlant sérieusement de l'affaire de Naündorff, d'être, à son insu, un instrument d'une nouvelle police ou d'une nouvelle malveillance! Comment sa plume ne s'est-elle pas brisée sous ses doigts, quand il lui a pris la pensée d'écrire les lignes qui vont suivre, surtout après avoir dit que l'absurdité ou l'imposture manque rarement de dévots.

« Il faut 50 ans encore, peut-être, pour qu'il ne se rencontre » plus en France personne qui puisse être Louis XVII, et per- » sonne qui puisse croire à son existence. Pour dire la vérité, nul » n'avait assisté aux derniers soupirs de l'infortuné fils de Louis » XVI, si ce n'est l'infâme Simon et sa digne compagne. Ils disaient » bien qu'ils avaient vu dépérir et périr le fils de Louis Capet; » mais n'avaient-ils pas pu être gagnés? Les médecins appelés à » constater la mort du Dauphin n'avaient-ils pas mis simplement » dans leur procès-verbal, qu'ils avaient vu le cadavre d'un enfant » qu'on leur avait dit être celui de Charles-Louis, duc de Norman- » die? Puis, ne savait-on pas que peu de temps après ces événe- » nemens, les Vendéens avaient reçu avec acclamations, au milieu » de leur armée, le fils de Louis XVI, qui leur avait été présenté » par le général Charette; puis enfin, au retour des Bourbons, le » cercueil de Louis XVII, déposé en 1795, dans l'église de Ste- » Marguerite, n'avait pas pu être retrouvé malgré les recherches » que S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême avait ordon- » nées; Louis XVIII n'avait point prescrit un service particulier, à » St.-Denis, pour les mânes et les funérailles du neveu auquel il » avait succédé ?»

Je répondrai à M. de La Rochefoucault : Simon et sa femme ont pu jouir du fruit de leurs cruautés envers Louis XVII, en le voyant dépérir chaque jour, mais qu'ils n'ont pu dire avoir assisté à sa mort. Ce digne couple avait été congédié du Temple, et

pour parler avec sévérité de la conduite imprudente que M. de La Rochefoucault a tenue dans cette affaire, ne fut-ce qu'en admettant comme possible un fait qui se présen-

Simon était monté sur l'échafaud avant le décès de la victime. Il n'est donc pas exact d'écrire qu'eux seuls avaient assisté aux derniers soupirs de Louis XVII, puisqu'ils n'y étaient pas, et que c'est sur les bras de Lashn que Louis XVII est mort.

Les médecins n'ont pas dit seulement : qu'ils avaient vu le cadavre d'un enfant qu'on leur avait dit être celui de Louis-Charles, duc de Normandie, mais ils ont ajouté : *que deux d'entre nous ont reconnu pour être celui de l'enfant auquel ils avaient donné des soins.*

L'assertion relative au Dauphin montré aux Vendéens, n'est qu'un conte; s'il a été montré à cette époque un enfant aux armées vendéennes, allégation tout-à-fait dépourvue de preuve, ce n'aurait pu être qu'une ruse de guerre pour encourager les Vendéens à rester sous leur drapeau, et cet enfant ne pouvait être Louis XVII, car il était mort; le général Charette, aussi loyal que brave, a donné le titre de roi à Louis XVIII après la mort de Louis XVII au Temple. Or, comme à cette époque et depuis la mort de Louis XVI, il n'avait reconnu Louis XVIII que sous le titre de régent, en le reconnaissant comme roi après la mort officiel du royal Enfant, ce général a prouvé qu'il croyait et savait, comme tout le monde, que Louis XVII n'était plus. Voilà ce que constate l'histoire.

Le cercueil, après le retour des Bourbons, n'a pas été retrouvé, dit M. de La Rochefoucault. Qu'y a-t-il de surprenant, qu'après plus de vingt ans les restes d'un enfant, renfermés dans un cercueil de bois blanc, et enterré, non pas dans une église, comme le dit le personnage auquel je réponds, mais dans un cimetière, n'aient pas été retrouvés? Ces restes n'ont-ils pas pu être réduits en poussière, ainsi que les quatre planches qui les contenaient? Qui sait même si l'on a cherché à la véritable place où il fut enseveli? Qui peut affirmer que ces débris de cercueil et de corps, s'il pouvait en rester, n'ont pas été enlevés par la police de l'époque,

tait comme absurde. C'est le nom de M. La Rochefoucault et le nom de quelques autres personnes comme

pour donner plus de poids aux intrigues de Louis XVII? Pourquoi le noble vicomte n'a-t-il pas cherché, dans ces raisons, l'explication de l'absence des funèbres débris que l'on voulait retrouver, au lieu de se borner à rapporter cette circonstance de manière à laisser croire les contes de ceux qui rapportent que Louis XVII a pu être sauvé du Temple, où sa mort n'est que trop réelle?

Les partisans de Naündorff disent comme M. de La Rochefoucault : *Louis XVIII n'a point prescrit de service particulier pour Louis XVII.* S'il eût fait ce qu'on semble lui reprocher de ne pas avoir prescrit à ce sujet, l'on changerait de langage, et on l'accuserait de ne point avoir compris qu'un enfant, qui n'a point atteint l'âge de raison, et à qui par conséquent aucunes fautes ne peuvent être reprochées, n'a pas besoin de service particulier et de prières?

Après ces détails qui ne tendraient, s'ils n'étaient relevés, qu'à laisser croire que le fils de Louis XVI a pu être sauvé du Temple, M. de La Rochefoucault arrive à sa participation dans l'affaire de M. Naündorff, et dit : « Qu'au mois d'octobre 1833, il fut engagé par un personnage digne de tous ses respects (pourquoi ne pas nommer ce personnage?) à s'occuper d'un autre prétendant que le baron de Richemont, qui se présentait en 1834 pour fils de Louis XVI. Qu'à l'appui des assertions qu'on lui avait présentées, on lui avait remis un mémoire que le prétendu Louis XVII avait, dit-on, adressé à l'empereur de Russie, et une lettre pour Madame la duchesse d'Angoulême.»

On remarque dans cette lettre, la demande d'une entrevue avec la fille de Louis XVI, pourvu que ce ne soit pas sur la domination autrichienne, parce qu'il a de fortes raisons pour ne pas y aller.

On conçoit que M. Naündorff ne soit pas tenté d'aller en Prusse, où il a eu des démêlés pour affaire d'incendie, et condamné pour

lui honorables, comme lui d'une réputation intacte et d'une incontestable loyauté, qui a le plus contribué

affaire de fausse-monnaie; et quant à l'Autriche, il jouait son jeu en cherchant à décider Madame la Dauphine à en sortir, pour avoir une entrevue avec lui. La fille de Louis XVI, en se déplaçant pour ce personnage, eût établi une présomption en sa faveur, et on eût ensuite trouvé moyen de faire manquer l'entrevue.

M. de La Rochefoucault avoue donc, ici, s'être sérieusement occupé de M. Naündorff; il fit passer sa lettre et écrivit à S. A. R.: « Qu'on ne peut nier qu'il eût quelque ressemblance vieillie avec » les portraits bien étudiés de Louis XVII et les traits généraux » de la famille des Bourbons.»

Pendant que les lettres adressées à S. A. R. étaient en route, une des plus honorables protections du soi-disant duc de Normandie avait reçu de Madame la duchesse d'Angoulême elle-même cette réponse:

12 Décembre 1833.

« J'ai trop la triste certitude de la mort de mon frère pour pouvoir le reconnaître dans celui qui se présente; les preuves qu'il » m'en donne ne sont pas assez claires; je n'ai aucun souvenir des » faits qu'il me rappelle; donc je ne puis accepter l'entrevue qu'il » me propose. Je ne me laisse pas effrayer par les menaces qu'il » ose prononcer. Qu'il me donne des preuves plus positives s'il » les a.

M. T. »

Malgré cette lettre de S. A. R., M. de La Rochefoucault ne craint pas encore d'entretenir cette infortunée et si respectable princesse, du sieur Naündorff; il lui écrit le 11 février 1834: « Que, » indigné qu'on lui refuse une entrevue, le prétendu Louis XVII » menace de se livrer à l'instant même aux tribunaux français,» en ajoutant: « qu'il a obtenu de lui, à grand'peine, un délai d'un » mois, *pas un jour de plus*. » Et M. de La Rochefoucault est d'avis d'accorder l'entrevue.

Du mois de février au mois de juin 1834, M. de La Rochefoucault, sans dire s'il est revenu de son erreur sur le compte du pré-

à entraîner mon fils dans cette malheureuse intrigue et à le faire tomber dans les piéges où son inexpérience

tendu Louis XVII, écrit à S. A. R. pour l'informer : « Que les pre-
» mières impressions de l'honorable M. Janvier, au sujet de
» l'individu, ont été loin de se confirmer à la lecture du fac-
» tum; que M. Janvier trouve cette histoire un tissu d'in-
» vraisemblances, et presque d'extravagances, qui ne saurait par
» conséquent lui inspirer aucune sécurité. (C'est ce que j'ai
» prouvé.)

» Dans le temps, continue M. de La Rochefoucault, Madame la
» duchesse d'Angoulême avait ordonné que les preuves que le
» nouveau Louis XVII dit avoir, fussent soumises à M. le chan-
» celier. M. de Pastoret répondit :—Je refuse toute communication
» de cette nature. Il serait contre mes sentimens et les principes
» de mon caractère de l'entendre. Je tiens Louis XVII pour mort
» au Temple, et je regarde tout individu qui en prend le titre,
» comme un imposteur ou comme un fou; comme un homme abusé
» lui-même ou cherchant à abuser de la bonne foi de ceux qui
» l'écoutent.»

M. de La Rochefoucault rend compte à S. A. R. de la noble et digne réponse de M. de Pastoret, par l'intermédiaire de M. de Montbel, qui lui répond le 27 avril 1836 : « Quant à ce que vous
» me dites d'un personnage se prétendant Louis XVII, vous vous
» trompez si vous croyez qu'on ne s'en est pas occupé à Prague,
» j'ai eu ordre de m'en occuper à Vienne. Des détails *très*
» *circonstanciés et très désavantageux me furent envoyés, de*
» *Berlin, sur le nommé Naündorff.* Comment cet homme, qui a
» invoqué si mal à propos le témoignage de l'empereur, du
» roi de Prusse, auprès de Madame la Dauphine, pourrait-il être
» admis par S. A. R., quand le témoignage de ces deux souve-
» rains, si désintéressés dans cette affaire, et si respectables, est
» entièrement contraire aux assertions de cet individu? Ce serait
» un acte de crédulité qui attirerait un ridicule sur cette prin-
» cesse.

ne serait point allée se jeter, s'ils n'avaient pas été, pour ainsi dire, couverts par ces noms éclatans.

» Si d'ailleurs cet individu voulait poursuivre son identité
» devant les tribunaux, il en a déjà eu une bonne occasion qu'il a
» si bien perdue, que lui-même s'est déclaré Naündorff.»

Comment, après l'opinion si juste de l'honorable M. Janvier, sur l'absurdité de la prétendue histoire de Naündorff, que j'ai fait passer sous les yeux des lecteurs; ces menaces de se livrer aux tribunaux, non suivies d'exécution; la conduite du fourbe en présence de ces mêmes tribunaux, où on le vit reculer devant l'occasion qui lui était offerte, par mon fils, de fournir les preuves de son identité; après le langage énergique du respectable M. de Pastoret; la lettre de S. A. R., où elle dit avoir la certitude de la mort de son frère, en ajoutant que les détails qu'on lui a donnés sur Naündorff ne peuvent confirmer cette vérité; et enfin, après la réponse de M. de Montbel, qui fait connaître les renseignemens défavorables recueillis en Allemagne sur Naündorff, comment M. de La Rochefoucault ne termine-t-il pas en disant : « Je ne puis plus reconnaître dans cet homme qu'un fourbe, par lequel je me suis laissé tromper?» Cela serait, assurément, beaucoup plus convenable, que de laisser subsister, dans ses *Mémoires*, des passages propres à entretenir dans leur erreur des hommes victimes de leur crédulité.

CHAPITRE XVII.

Comment la folie des Martiniens est venue se fondre dans la folie des Naündorffistes.

En lisant le dénombrement d'une partie des principaux partisans de M. Naündorff, on a dû remarquer que la plupart de ceux qui avaient foi en lui, appartenaient à la petite église qui croit aux visions de ce Martin de Gallardon, dont la curiosité publique s'occupa un moment, dans les premières années du règne de Louis XVIII. Ce n'est point là seulement un fait isolé, il existe aujourd'hui une liaison intime entre ces deux folies de dates différentes, mais qui se sont naturellement rapprochées l'une de l'autre, par droit de parenté. Ce dernier trait manquait à l'intrigue de M. Naündorff, et achève d'en faire apprécier le caractère.

On sait que lorsqu'une contagion éclate dans un pays, les personnes d'une constitution faible, ou qui sont atteintes de quelque maladie antérieure, éprouvent une prédisposition, c'est le terme médical, à recevoir et à féconder le germe pestilentiel de l'épidémie. C'est ainsi que les personnes qui avaient la faiblesse de croire à Martin, se trouvèrent prédisposées à éprouver l'action maligne de l'épizootie intellectuelle du Naündorffisme. Ces imaginations malades virent, dans l'apparition du prétendu duc de Normandie, un progrès dans ce mystère, dont l'immobilité commençait à lasser leur zèle, une péripétie dans ce drame dont la monotonie endormait leur enthousiasme. Les folies les plus suivies sont celles qui marchent; or, la folie des partisans de Martin passait au second acte, grâce à la venue du faux Louis XVII.

Peut-être les personnes qui liront ce récit ne se souviennent-elles que d'une manière confuse, qu'en 1816 un paysan, nommé Martin, natif du village de Gallardon, dans la Beauce, arriva à Paris et demanda à voir Louis XVIII, en prétendant qu'il avait des choses importantes à lui révéler de la part d'un ange. Après avoir été renfermé à Charenton, admis seul chez le Roi, sur les instances de M. le vicomte de La Rochefoucault et d'un haut personnage du clergé, ce paysan aurait dit à Louis XVIII :

« Qu'il était trahi, qu'il le serait encore; que ceux qui » avaient laissé échapper M. de Lavalette de sa prison, » étaient ceux qu'on avait préposés à sa garde; que de» puis qu'il était sur le trône, il n'avait pas assez fait pour » la religion. » Ce fut au moins ce qu'on rapporta dans le temps.

Après l'admission de Martin chez le Roi, on s'occupa quelques jours de cet incident. Les uns, et c'était la majorité, en riaient comme d'une chose peu sérieuse. Quelques hommes comme M. Sosthènes de La Rochefoucault, dont l'esprit avait un goût plus prononcé pour l'extraordinaire, en parlaient tout bas comme d'une chose mystérieuse et importante. Toujours est-il que personne ne put dire ce qui s'était passé. Louis XVIII garda le silence à ce sujet : c'était sur la recommandation principalement d'un membre éminent du clergé, qu'il avait reçu Martin ; il devait à sa propre majesté et à la considération morale du corps ecclésiastique compromis par un de ses membres, de laisser tomber dans l'oubli cette entrevue. Maintenant que cette époque est déjà loin de nous, il est permis à l'histoire d'être moins discrète. Or, s'il faut en croire les personnes sensées et dignes de foi qui habitent le pays, Martin aurait été un paysan crédule et d'une imagination naturellement exaltée, dont on aurait voulu faire un instrument en abusant de sa

crédulité. Des moyens physiques seraient même venus au secours des suggestions morales. C'est ainsi que l'on aurait commandé à un menuisier une croix de bois, creuse, qu'on avait l'intention de lancer en l'air comme une fusée, après l'avoir remplie de poudre, afin qu'elle frappât tout à coup, brillante et radieuse, les regards de Martin. Mais il paraît que les auteurs de cette intrigue s'entendaient mieux à éteindre les lumières de la raison qu'à allumer les feux d'artifice. L'opération n'eut aucun succès, et l'on ne réussit point à enlever en l'air cette fusée d'une nouvelle espèce. On comprend que si de pareils détails parvinrent aux oreilles de Louis XVIII, si bon entendeur de la majesté du trône, il attacha beaucoup d'importance à ensevelir toute cette affaire dans un profond silence, et à ne point apprendre au public jusqu'à quel point la dignité royale avait été compromise dans cette occasion.

L'incident relatif à Martin était à peu près oublié. Il n'occupait plus que quelques unes de ces imaginations oisives qui vivent d'extraordinaire et qui ont soif de l'impossible. Elles faisaient silencieusement leurs commentaires sur cette aventure, et persistaient à croire que Martin était un envoyé de Dieu, sans aller plus loin et sans essayer d'expliquer sa mission. Mais depuis que M. Naündorff a paru, en se présentant comme le fils de

Louis XVI, la conjonction de ces deux folies a donné beaucoup d'extension à la première. Les prophéties de Martin, sur lesquelles on avait gardé un silence prudent, on les a tout à coup révélées, et on a eu d'autant plus de facilité à leur donner un grand caractère d'exactitude, qu'on les a taillées sur les événemens accomplis.

M. Appert, curé de Saint-Arnoult, paroisse située à peu de distance de celle de l'ancien curé de Gallardon, est devenu le chef d'un troupeau de visionnaires qui se sont mis à croire que toute l'histoire de ces dernières années tenait au large dans les prophéties de Martin. A mesure que l'avenir devenait du passé, le livre prophétique s'agrandissait pour recevoir de nouvelles pages. C'est ainsi que Martin s'est trouvé avoir annoncé la mort de Mgr le duc de Berry, la révolution de juillet, l'apparition de M. Naündorff, sa reconnaissance par le paysan de Gallardon. Nous ne parlons pas de son avènement au trône, qui aura lieu en 1840, parce que sans doute, d'ici là, Martin qui, bien que mort, communique, comme on va le voir, avec M. Naündorff, le chargera d'annoncer à ses disciples que son règne est encore différé de quelques années, pour punir la France du peu d'enthousiasme qu'elle a fait éclater en apprenant sa venue. Les imaginations travaillant toujours, on en est bientôt venu à ajouter à tous ces détails de nouveaux ornemens. Ainsi, l'on a dit tout

haut ce que, prétend-on, Martin aurait dit tout bas à Louis XVIII, et l'on nous a fait connaître ce fait que Dieu et le roi seuls connaissaient : « C'est qu'un jour, à la » chasse, Louis XVIII aurait tiré un coup de fusil sur » Louis XVI, dans l'intention de le tuer, mais qu'il le » manqua, parce que la balle alla frapper une branche » d'arbre, ce qui sauva la vie du Roi.» On ne peut exprimer jusqu'à quel point ces intelligences malades sont allées dans l'invention des crimes qu'ils prêtent à Louis XVIII. Coupable d'une tentative d'assassinat contre son frère, de vingt tentatives de meurtre contre son neveu, complice du 13 février commis par Louvel, c'est à peine s'ils épargnent à sa mémoire l'accusation d'un assassinat posthume commis sur la personne de Martin, mort dans ses derniers temps, et mort empoisonné, car pour ces sortes d'esprits il n'y a pas de mort naturelle, et leur horrible folie ne voit partout que des crimes.

On comprend quel accueil M. Naündorff dut trouver auprès de pareils hommes. Tout ce qui le faisait repousser par les esprits sensés, l'extravagance de son histoire, l'absurdité de ses aventures, devenaient ici des titres à la croyance. Pour achever une preuve commencée par des rêveries, il ne lui manquait plus que des visions. Bientôt elles cessèrent de lui manquer. En rencontrant cette étrange folie sur ses pas, il comprit que c'était une nou-

velle province à ajouter à son empire. Il crut donc à Martin, il devint visionnaire comme ses sectateurs, avec l'expérience d'un homme qui arrive de la patrie des illuminés. Quoi de plus? il se fit Martiniste, et les Martiniens, ne voulant pas être en retour de courtoisie et d'imbécillité, se firent Naündorffistes. Il admit que le paysan de Gallardon était un prophète, et les partisans de celui-ci admirent que l'horloger prussien était le fils de Louis XVI, deux vérités qui pouvaient marcher de front et qui n'avaient rien à se reprocher, car l'une valait l'autre. Dès ce jour, M. Naündorff put compter sur le dévouement de tous les sectateurs de Martin. Ils devinrent ses partisans les plus ardens et les plus impétueux. A titre d'absurde, son histoire leur avait déjà paru tout à fait probable; ils ne balancèrent plus dès qu'ils apprirent qu'il était visionnaire.

Je suis réduit à craindre, à chaque page de cet écrit, qu'on ne me prenne moi-même pour un romancier lorsque je ne suis qu'un historien. Je sens le besoin de répéter à ceux qui liront cet ouvrage, que tous les faits que j'articule sont exacts, que j'ai constaté l'authenticité de tous les détails que je donne, et que j'ai long-temps approfondi la matière dont il s'agit avant de la traiter. Plus un incident me semblait anormal, plus j'ai fait d'efforts pour arriver à la connaissance précise de la vé-

rité. J'ai éprouvé, au sujet des circonstances de la fusion de la folie des sectateurs de Martin avec l'intrigue de M. Naündorff, le même sentiment d'incrédulité qui naîtra dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, à la lecture de tant et de si étranges aberrations. Un prêtre, dont le caractère paraît être du reste digne de respect et d'estime, M. le curé de St.-Cheron; mais qui, sans se mêler de M. Naündorff, a la faiblesse de croire la prétendue identité de M. Naündorff avec Louis XVII, m'avait dit que ce personnage assurait être en relation avec l'ange Raphaël, qui avait envoyé Martin au roi Louis XVIII. Curieux de savoir si M. Naündorff poussait aussi loin les choses, je saisis la première et la seule occasion où je me trouvai seul avec lui, et je lui demandai, avec le plus de gravité que je pus mettre dans ma question, s'il était vrai qu'il eût des apparitions séraphiques et qu'il fût en relation avec l'ange Raphaël?

Voici sa réponse :

«Non, je n'ai pas de relations avec l'ange Raphaël, » qui apparut à Martin et l'envoya près de Louis XVIII, » mais j'en ai eu avec Martin depuis qu'il est mort. Voici » ce qui m'est arrivé à ce sujet. Un jour que j'avais besoin » d'aller voir Martin, encore vivant, je couchai en route à » Rambouillet. Dans la nuit, j'ai rêvé que je traversais » une grande plaine dans la Beauce ; au centre se trou-

» vait un grand trou, sur le bord duquel je fus obligé de » m'arrêter, et, de l'autre côté, j'apercevais Martin; mais je » vis au même moment un homme vêtu de blanc qui se » plaça derrière Martin et le poussa dans le précipice. Je » me réveillai alors très agité et tourmenté de ce rêve.

» Le lendemain matin je quittai Rambouillet pour me » rendre à ma destination, et une fois arrivé j'envoyai » chercher Martin; la personne que je chargeai de ma » commission revint toute triste et m'apprit que Martin » était mort la nuit même de mon rêve. Le lendemain on » me laissa seul à la maison pour aller rendre les derniers » devoirs à Martin, et l'on me dit : «*Monseigneur, votre déjeu-* » *ner est prêt, et votre café près du feu à la cuisine; quand* » *vous voudrez déjeuner vous pourrez l'aller prendre.* Quand » l'heure du déjeuner fut arrivé, je descendis à la cuisine, » j'y trouvai un homme assis sur une chaise, et je recon- » nus Martin. Il avait les yeux fixés sur mon café. Je lui dis: » *Martin, c'est mal de m'avoir trompé par le faux bruit* » *de votre mort;* à ces mots Martin se retourne et me » dit : *N'approchez pas, Monseigneur, je suis mort.* »

Comme j'insistais près de M. Naündorff pour savoir ce que lui avait dit Martin, il me répondit : « Martin m'a » donné des instructions sur ce que je devais faire, sur ce » qui doit m'arriver; mais je ne puis le dire, parce que » Martin me l'a défendu. Martin ajouta qu'il me verra

» une seconde fois, puis il se leva, ouvrit une porte et » disparut sans que j'aie pu savoir où il était passé, mal» gré toute l'attention que je portais à ce qu'il faisait. »

Telles ont été les paroles de M. Naündorff, paroles prononcées avec une imperturbable assurance, et du ton dont on dirait les choses les plus vraisemblables; paroles que j'ai entendues, qui peuvent seules donner la mesure de la crédulité des partisans du faux duc de Normandie, et qui devraient faire un peu rougir les personnes qui, avec des noms honorables, n'ont pas craint de faire descendre leur intelligence au niveau de ces absurdités.

Quant aux Martiniens, ce sont précisément ces extravagances qui les charment. Infatués qu'ils sont de leurs chimères, ces honnêtes gens ne croient, on l'a dit, que lorsqu'on leur montre l'incroyable, et sur ce point, il faut l'avouer, ils n'ont pas à se plaindre de M. Naündorff : il n'est pas homme à laisser leur imagination oisive, et il y a comme un duel entre l'excès de leur crédulité et l'absurdité toujours croissante des visions de leur héros. Certes il n'entre pas dans mes idées de gêner les franchises du ridicule; s'il n'y avait que du ridicule dans cette affaire, je me contenterais de déplorer la faiblesse de la raison humaine qui se précipite dans de pareils égaremens. Mais, par malheur, un prêtre dont j'ai déjà

parlé, M. Appert, curé de Saint-Arnoult, a mêlé la majesté de la religion à toutes ces folies, et compromis les vérités du christianisme au milieu de tant de mensonges. Ce personnage, qui s'est constitué le chef des sectateurs de Martin, ose écrire à M. Naündorff des lettres au nom de Dieu. Ici mes assertions deviennent si graves que je dois citer les preuves à l'appui. Voici une des deux lettres que j'ai en ma possession, et qui, toutes deux, sont écrites de la main de ce prêtre, aujourd'hui interdit par son évêque, je me hâte de le dire, car le clergé français, aussi recommandable par ses vertus que par ses lumières, ne doit pas être responsable de la folie de quelques individus qu'il rejette de son sein. Ce factum fut adressé, comme on le verra, à M. Naündorff, au sujet d'un article de *la Justice*, dans lequel, suivant les conventions faites avec mon fils, l'opinion du journal était favorable à Monseigneur le duc de Bordeaux.

3 Mai 1835.

« A la grâce de Dieu et de sa Sainte Mère, c'est le » cœur navré, mon cher prince, que je vous écris la » présente. En effet, il faut que vous soyiez cruellement » trahi, ou que vous vous méconnaissiez entièrement » vous-même, pour laisser écrire, dans le numéro 55, » ligne 6, (*journal la Justice*), que vous êtes décidé à ne

» point renouveler en France votre mariage fait à l'é-
» tranger.

» Que veut dire un pareil langage ? Prétendez-vous vous » réserver la faculté de le rompre quelque jour ? C'est » là la conclusion naturelle que l'on doit en déduire. Et » voilà le restaurateur de la religion ! Et pourquoi relever » une question que Dieu vous a défendu de traiter ? » Laissez-le l'arbitre des destins des hommes, et ne le » contraignez pas à enlever, avant le temps, celui que » vous voulez mettre à une place qui ne peut lui appar- » tenir (1), puisque Dieu vous l'a fait signifier si authen- » tiquement, moi présent ; tant qu'il me restera un » souffle de vie, je ne cesserai de vous rappeler la révé- » lation faite à Martin, le Samedi-Saint 1834, et ce » qu'il vous a déclaré trois jours après. Il est de toute » urgence de déclarer, dans l'un des plus prochains nu- » méros, que votre intention primitive ne pouvant s'ef- » fectuer en faveur de Henri V, sans de très grands incon- » véniens, vous remettrez le tout à la divine Providence, » mais que vous avez seulement laissé connaître ce premier » mouvement d'un cœur plein de reconnaissance envers » l'infortuné prince, mort victime de votre cause (2).

(1) M. le duc de Bordeaux, en faveur duquel M. Naündorff prétendait travailler alors.

(2) M. le duc de Berry, que les sectateurs de Martin prétendent

» Voilà la seule manière que je voye de réparer le mal que » ne manqueront pas de faire ces deux lignes fatales ; et » cela est si urgent à mes yeux, que je me croirais permis » de passer outre sur ce que vous savez, qu'après cette » rétractation faite et publiée. »

A la fin de cette étrange lettre, toute réflexion est superflue. Les noms les plus saints sont ici mêlés aux extravagances les plus déplorables. L'intrigue de M. Naündorff ne respecte pas plus l'inviolabilité de l'autel qu'elle n'a respecté celle des tombeaux. Il fait grandir sous l'étole d'un prêtre, la fourberie qui a commencé à poindre à l'ombre du linceul des morts. Le curé de Saint-Arnoult, en effet, n'a pas conservé pour lui ses rêves ; à l'aide de son ministère, il a entraîné la simplicité de malheureux paysans dans la cause de M. Naündorff. Ces hommes abusés ont imposé des sacrifices à leur pauvreté, pour nourrir l'oisiveté luxueuse de cet imposteur. Leur pain, gagné à la sueur de leur front, ils l'ont partagé avec celui qui se donnait pour le fils de Louis XVI ; leur indigence s'est dépouillée afin d'ajouter à son bien-être. Pour les confirmer dans une croyance dont on tirait des résultats si précieux, on a organisé des scènes d'un effet dramatique. De temps à autres M. Naündorff paraissait

avoir été assassiné par l'ordre de Louis XVIII, parce qu'il voulait reconnaître Louis XVII dans la personne de M. Naündorff.

mystérieusement dans le pays, il daignait se montrer à quelques paysans agenouillés, et, en échange des sacrifices qu'ils faisaient pour lui, des privations imposées à leur pauvreté, et du superflu qu'on lui assurait en économisant tant de nécessaire, il leur donnait.... que leur donnait-il?... sa bénédiction!

En vérité, il faut l'avouer: si l'absurde est le royaume de M. Naündorff, la folie des partisans de Martin est la plus belle de ses provinces!

CHAPITRE XVIII.

Des prétentions politiques de M. Naündorff et de ses sentimens à l'égard de la branche aînée des Bourbons et de la branche cadette.

Les détails qu'on vient de lire sur le personnel dont se compose la petite faction de M. Naündorff, couronnent tout ce qui avait été dit précédemment sur cette intrigue. On a vu çà et là quelques-unes de ses habiletés qui récoltent sur tous les terrains, au milieu d'un plus grand nombre de ces esprits simples qui sont une proie pour les fourbes de tout genre qui abondent dans ce siècle : des hommes arrivés aux confins extrêmes de la vie, des femmes sans expérience des affaires et dont la crédulité laisse les portes ouvertes aux déceptions les plus

étranges; un petit nombre de jeunes gens, dont l'étourderie fougueuse se précipite dans tous les piéges en suivant l'attrait du merveilleux si puissant à leur âge; puis tous les genres de maladies intellectuelles, les visionnaires de Martin, auxquels il faut encore ajouter les partisans du somnambulisme. Que dirai-je de plus? Le réservoir de toutes les infirmités de l'esprit humain a lâché ses écluses pour grossir le nombre des partisans du faux duc de Normandie, et il n'y a pas de branche de folie qui ne lui ait envoyé sa recrue.

On a eu occasion de voir comment il agissait sur ces différentes classes d'adhérens. Sur les femmes et sur les jeunes gens, par cette tendance à croire les aventures romanesques et par ce besoin d'y jouer un rôle, qui sont propres à ce sexe et à cet âge; sur les visionnaires par leurs visions, sur les personnes simples par leur simplicité même, sur les paysans par un abus de la religion; sur tous ensemble par l'intérêt qui s'attache à ce nom de Louis XVII, dont on voudrait prolonger la vie jusqu'à notre époque, par suite de cette tendre pitié qu'inspire sa mort prématurée. Mais il reste encore un dernier mobile que je dois indiquer, parce que c'est celui qui agit en partie, et à leur insu, sur plusieurs des personnes considérables dont j'ai eu occasion de citer les noms.

Nous vivons dans une époque où tout le monde a, sinon la capacité, au moins le goût du pouvoir, et le gouvernement n'est si difficile, de nos jours, que parce que chacun aspire à gouverner. Or, M. Naündorff a pour système d'hypothéquer sur l'avenir les emprunts qu'il fait au zèle de ses principaux partisans. Il ne laisse point ignorer que ceux qui auront aidé l'horloger prussien à se dépouiller de ses haillons, l'aideront au jour de sa puissance, à porter son manteau royal. Il résulte de là des espérances qu'on ne s'avoue que tout bas, des projets que l'on ne caresse qu'avec mystère; mais enfin ce sont des espérances et des projets. On se dit que si l'on fait sortir M. Naündorff de l'humilité de sa position actuelle, pour l'élever jusqu'au trône, il n'y aura pas de récompense qu'il puisse refuser à un si magnifique service : et le fait est que, si l'on mesure la grandeur du prix à la longueur du trajet qu'il s'agit d'effectuer, il n'y a pas de partisan de M. Naündorff, fugitif de Spandau, qui ne mérite d'être au moins premier ministre de très haut et très puissant prince Naündorff Ier. C'est ainsi qu'il se fait et se défait une foule de ministères dont la France ne se doute pas, et que, sans compter les Mazarin, elle se trouve plus riche qu'elle ne le croit d'une demi-douzaine de Richelieu.

Je sais bien qu'on pourra répondre à cela, que M. Le-

blanc parle au contraire, à tout propos, du peu d'ambition de M. Naündorff qui renoncera, si on l'en prie, au droit qu'il tient de ses pères, et consentira à ne pas s'asseoir sur le trône de France, tant sont admirables l'abnégation et la modestie de l'ancien repris de justice allemand! Mais, quand on s'exprime ainsi, on a en vue le gouvernement actuel dont on veut acheter la tolérance, en évitant de lui donner ombrage par la couleur d'une intrigue qu'il se hâterait naturellement de réprimer, s'il savait qu'il s'y mêlât quelque chose de contraire à ses intérêts. Je suis en mesure de prouver que M. Naündorff tient un tout autre langage lorsqu'il s'adresse à ses partisans.

L'ancien horloger prussien avait déjà, comme j'ai eu occasion de le dire, un commencement de maison militaire, dans la personne de deux aides-de-camp. Un jour, l'un de ces deux jeunes hommes dit devant moi : « Il » faudra bien que lorsque les légitimistes reconnaîtront » qu'il est le fils de Louis XVI, il faudra bien qu'ils se » montrent. » Dans une autre occasion, je me trouvai avec M. Naündorff, toujours accompagné de son escorte, chez le jeune comte de ***. Comme le second aide-de-camp demeurait silencieux, je lui demandai en souriant la cause de son silence. M. Naündorff prit la parole pour lui, et répondit : « C'est vrai, il parle peu;

» mais si j'en avais quatre cents comme lui, je montre» rais que je suis Bourbon, et j'aurais bientôt reconquis » mes droits. » Ces propos belliqueux ne sont pas ceux d'un homme qui ne songe à la couronne que pour y renoncer, et au trône que pour refuser de s'y asseoir. Aussi faut-il être juste : on a vu par la lettre de M. Appert, que M. Naündorff, en renonçant à la couronne de France, perdrait beaucoup de son influence sur ses partisans, qui ont aussi à faire valoir des droits aussi fondés et aussi légitimes sans doute que ceux de l'horloger prussien.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'est pas plus clément envers la branche cadette qu'envers la branche aînée. Aussi, une fois que je lui exposais de nouveau mon incrédulité relativement à sa royale naissance, s'écartant de cette affabilité qu'il avait bien voulu me témoigner jusque-là, et oubliant sans doute la patience qu'il avait promise à mes convictions, qui mettaient à lui devenir favorables une impertinente lenteur, il me dit avec vivacité : « Il vous sied bien à vous autres Français » de faire tant de difficultés pour reconnaître le fils de » votre Roi, quand on vous voit reconnaître un....... ». C'était du roi des Français que parlait M. Naündorff, et tout ce que je puis ajouter, c'est qu'il n'en parlait point en parent.

Quant à la branche aînée, le langage du prétendu

Louis XVII à son égard est en harmonie avec le style de ses écrivains. Je l'entendis, dans une occasion, s'exprimer sur la fille de Louis XVI d'une manière si inconvenante, que je ne pus m'empêcher de l'interrompre, en lui disant que s'il avait l'honneur d'être le duc de Normandie, il ne parlerait point ainsi de l'orpheline du Temple. Alors Mme de Rambaud, remarquant l'impression défavorable que produisait sur moi ce langage, lui dit, avec ses jeux de physionomie accoutumés : « Ah! » mon prince, Monsieur a raison. » Puis se retournant vers moi : « Voyez-vous, continua-t-elle, ce pauvre prince » a été si malheureux qu'il faut lui pardonner un mo- » ment de vivacité. » M. Naündorff, rappelé à son rôle, reprit alors d'un air composé : « Oui, mon amie, vous » avez raison. » Mais il me fut facile de voir que ces paroles n'étaient destinées qu'à apaiser le mouvement d'indignation dont je n'avais pas été le maître.

Cette double tactique à l'égard de Mme la Dauphine, se retrouve dans les pamphlets de M. Bourbon-Leblanc, comme dans les conversations de M. Naündorff. Au commencement d'un chapitre, on déclare qu'on s'en remettra au jugement de l'auguste princesse, et, à la fin, on décline son autorité; de même que, dans les discours de vive voix, une phrase injurieuse se termine par une rétractation hypocrite.

Ce style et ce langage à double face sont faciles à ex-

pliquer. Il faut tout à la fois que M. Naündorff persuade à ses partisans, qu'il a une affection fraternelle, qu'on me pardonne ce blasphème qui rapproche ces deux extrémités, qu'il a une affection fraternelle pour Mme la Dauphine, et qu'il prépare ces mêmes partisans à ne pas laisser refroidir leur enthousiasme, en voyant que Mme la Dauphine ne sort pas pour lui du silence d'un froid mépris. Il la flatte donc et la calomnie, semble prêt à s'en remettre à son jugement, et articule toutes les allégations qui sont de nature à rendre son jugement suspect. En un mot, il renouvelle à peu près cet artifice du coadjuteur qui fit mettre, avec le plus grand empressement, ses chevaux à son carrosse pour se rendre aux ordres de la régente, qui assiégeait Paris, et le fit arrêter aux portes de la ville, par l'indocilité obéissante d'une émeute qui le ramena à l'archevêché malgré lui, par son ordre, car c'était lui-même qui l'avait suscitée.

C'est ainsi que M. Naündorff en agit, et, toutes les fois qu'il paraît disposé à se présenter devant la fille de Louis XVI, il se fait retenir par ses partisans, auxquels il insinue que sa vie courrait des dangers, s'il se rendait à la petite cour de l'exil. Je ne veux pas dire que M. Naündorff n'éprouvât pas quelques désagrémens en Allemagne, relativement à cette petite affaire de fausse monnaie dont le souvenir n'est peut-être pas effacé;

mais je ne vois pas ce que la branche aînée, qui n'exerce point, dans son exil, le droit de haute et basse justice, peut avoir de commun avec le faux monnayeur allemand, à moins cependant qu'il ne prétende faire allusion à une accusation qu'on n'ose point imprimer encore, mais que l'on colporte discrètement d'oreille en oreille parmi les fidèles. Il s'agit tout simplement d'un projet d'empoisonnement tramé contre sa personne, par deux ou trois nobles compagnons des adversités des princes, parmi lesquels on compte un pieux et vénérable évêque, appelé, dans les calomnies des artisans de cette intrigue, à recueillir l'héritage du roi Louis XVIII.

Fatigué de ce double jeu de M. Naündorff, j'oubliai, dans une occasion, que Mme la Dauphine ne devait point recevoir un homme qui se présentait comme Louis XVII, avant que cet homme n'établît, par un commencement de preuve, au moins un doute sur cet amas de raisons de tous genres qui démontrent, d'une manière plus claire que le jour, que le duc de Normandie est mort au Temple. J'oubliai donc, dans l'ardent désir que j'avais de mettre fin à cette intrigue, que, sous peine de voir ses souvenirs et ses douleurs renouvelés par tous les aventuriers qui viendraient tenter la fortune d'une ressemblance due au hasard, et compromettre la dignité royale par une insolente comédie, la fille de Louis XVI

devait rester à l'abri de cette réunion de tant d'évidences qui lui donnent une certitude, malheureusement trop grande, de la mort de son auguste frère. Sûr de ne pas être désavoué par cette princesse, dont j'ai été à portée d'apprécier les hautes vertus, et qui aurait au moins approuvé l'intention que j'avais d'ôter, par cette épreuve décisive, tout prétexte à la crédulité de quelques personnes honorables entraînées dans cette déception, j'engageai d'une manière positive M. Naündorff à se rendre hardiment auprès de Mme la Dauphine, s'il avait la conscience d'être le duc de Normandie; je lui offris même de l'accompagner et de ne pas le quitter qu'il n'eût vu celle qu'il nommait sa sœur.

M. Naündorff n'eut pas le courage de sa fourberie. Il recula devant cette proposition catégorique, qui rompait les fils embrouillés à dessein de cette intrigue qui vit de demi-jours, de réticences et d'équivoques. Lui, qui n'avait ni preuves à donner, ni témoignages à faire valoir, il n'eut point le cœur de tenter ce qu'on pourrait appeler une espèce de jugement de Dieu. Il se disait le fils de Louis XVI, je lui proposais de le présenter devant Mme la Dauphine; sa réponse fut un refus.

CHAPITRE XIX.

De la suite des relations de M. Naündorff avec mon fils et de leur rupture.

Je vais faire voir maintenant, selon ma promesse, comment agit dans le monde réel ce personnage que l'on a vu pendant si long-temps à travers les nuages d'un roman. S'il n'y avait ici en jeu qu'une question individuelle, j'aurais hésité à entretenir le public d'un intérêt de famille. Mais en disant la manière dont M. Naündorff se conduisit envers mon fils, j'ajouterai le dernier trait à son histoire. On verra que celui qui se donne pour le fils de Louis XVI, ne sait pas plus prouver sa naissance princière en actions qu'en paroles, et que sa conduite ne

dément en rien ce nom d'aventurier que, sans doute, le mépris des lecteurs lui a déjà gravé sur le front.

Tous ces détails, que j'ai donnés dans les chapitres précédens, je ne pus les recueillir que peu à peu, et dans les rapports que les intérêts de mon fils m'obligèrent à entretenir avec M. Naündorff et quelques-uns de ses partisans. Mais je n'avais pas eu besoin d'un examen aussi long pour fixer mon opinion à son égard; quelques instans de réflexion m'avaient suffi, et je me décidai à faire tous mes efforts pour tirer mon fils du piége où il était tombé. Je tentai des démarches auprès de plusieurs personnages recommandables, dont le caractère et la haute raison pouvaient exercer une salutaire influence sur l'esprit d'un jeune homme. Mon fils évita de voir les uns, combattit les raisons de ceux chez qui je l'avais conduit. Alors j'eus recours à un moyen extrême. Je demandai une audience à M. le préfet de police; cette audience me fut à l'instant accordée.

— «Vous vous occupez trop, M. le Préfet, de votre ad-
» ministration, lui dis-je, pour ignorer la présence d'un
» nouveau Louis XVII à Paris. Je viens avec confiance
» vous parler de cette affaire, à laquelle j'ai vu avec dou-
» leur mon fils aîné se mêler. Veuillez m'aider, je vous
» prie, à lui faire rompre toute relation avec cet impos-

» teur, que les uns traitent de fou, d'autres d'escroc, et » enfin d'autres d'agent de police.»

Le Préfet me répondit : «Je connais en effet cette af- » faire. Il y a long-temps que j'ai provoqué l'arrestation » du prétendu duc de Normandie; mais M. le procureur » du Roi, auquel j'ai écrit, n'en finit pas. Ils sont las, » au parquet, de faire arrêter des fous. Engagez votre » fils à se retirer de cette intrigue.» Alors il sonna, se fit apporter le dossier de M. Naündorff, et me donna, écrite de sa main, une note contenant les noms de quelques personnes qui trempaient dans cette déception. Il ajouta, en me la remettant«: Dites à votre fils de pren- » dre des informations sur les personnes mentionnées » sur cette liste : il y verra des noms de nature à l'enga- » ger à ne plus se mêler de tout ceci.»

En sortant de la Préfecture, j'envoyai chercher mon fils; je lui fis part de l'entrevue que je venais d'avoir, et lui montrai la liste qui m'avait été remise. Il demeura d'abord interdit, puis laissa percer son mécontentement, et finit par me répondre : «Qu'il savait en effet que M. Naündorff avait été en rapport avec les personnes dont la liste faisait mention, mais qu'il avait rompu avec elles. Il ajouta que, quant à lui, jamais il ne se rencontrerait avec de pareilles gens.» Comme il arrive toujours en pareilles circonstances, à mesure qu'il parlait il s'échauf-

fait pour ses idées, je lui proposai d'y retourner avec moi, ce à quoi il consentit.

M. Gisquet, qui se conduisit dans cette occasion avec une obligeance parfaite, que je me plais à reconnaître ici, voulut bien me recevoir. Il répéta avec bonté à mon fils, à peu près ce qu'il m'avait déjà dit. « Suivez » les conseils de votre père, ajouta-t-il; vous avez un » avenir devant vous, ne le compromettez pas dans une » semblable folie. » Mais mon fils cherchait à réfuter ces avis bienveillans. Alors le Préfet reprit avec un ton plus sévère : « Je saurai bien mettre un terme à l'intrigue du préten- » du duc de Normandie, en le faisant arrêter, ainsi que » tous ceux qui trempent dans ces menées. »

L'entrevue se termina là. L'effet que j'avais voulu produire était manqué. Mon fils me dit en sortant : « Je » remercie M. Gisquet d'un intérêt auquel je ne croyais » pas devoir m'attendre; mais ce n'est pas auprès de lui » que j'irai chercher des conseils. Comme il sait fort bien » que je n'ai nullement l'intention d'approfondir cette » question au profit du gouvernement, il m'a dit ce qu'il » devait me dire. Je ne m'occuperai du duc de Norman- » die qu'ouvertement. Je ne ferai rien d'illégal; tout au » contraire, je le conduirai devant les tribunaux. S'il dit » la vérité, j'aurai fait une bonne action en lui donnant » les moyens de se faire connaître. S'il n'est qu'un faus-

» saire, les tribunaux rendront plus clair que le jour le » ridicule de ses prétentions, et j'aurai contribué à met» tre fin à une intrigue qui n'est pas sans importance. » En attendant, j'aurai le courage de subir les interpréta» tions malveillantes. Un jour, tous mes amis, et mon » père le premier, me rendront justice. »

La résolution qu'annonçaient ces paroles m'irrita contre mon fils. Ma première pensée fut de cesser de le voir; mais l'amour paternel prit bientôt le dessus, et, tentant de nouveaux efforts, je conduisis encore celui que j'espérais toujours ramener à des idées plus sages, chez plusieurs personnes dont les conseils devaient avoir quelque crédit sur son esprit. Toutes mes démarches étant demeurées infructueuses, je compris, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'il n'en fallait pas moins continuer à voir mon fils, pour surveiller sa conduite, mettre ma prudence à la place de celle qui lui manquait, lui faire éviter, autant qu'il serait en mon pouvoir, les piéges qu'il allait rencontrer à chaque pas.

Bientôt mes craintes ne furent que trop justifiées. Je voyais avec peine M. Naündorff et Madame de Générès entraîner mon fils dans des dépenses excessives pour la modicité de ses moyens. C'étaient une maison montée sur un pied luxueux, un cheval et un cabriolet, sans compter les frais si considérables d'un journal. Je té-

tions avec l'autre monde, et c'est dans cette occasion qu'il me raconta la conversation qu'il avait eue avec l'ombre de Martin.

Ce fut là notre dernière entrevue. Mon fils, que je voyais toujours, mais cependant à de longs intervalles, entra un matin chez moi, triste et préoccupé. Il se plaignait vivement du retard que mettait M. le comte de Bréon à verser le cautionnement depuis si long-temps promis. Les jours, en se succédant, accroissaient ses inquiétudes. Pressé de questions, il finit par m'avouer que le cautionnement ne pourrait s'effectuer; que des poursuites sévères étaient exercées contre le gérant; qu'il avait épuisé ses moyens et les fonds donnés en à compte par M. Naündorff, pour subvenir aux frais de *la Justice*, et que l'argent commençait à manquer pour les dépenses journalières; qu'il croyait apercevoir qu'on cherchait à l'entraîner dans une ligne politique contraire à celle qui avait été convenue; que les articles en faveur de M. le duc de Bordeaux déplaisaient, et qu'on voulait le pousser à des attaques violentes contre la famille royale. Il ajouta que M. Naündorff et Mme de Générès promettaient bien de lui remettre des fonds, sous un bref délai, mais que ces fonds n'arrivaient pas; qu'il allait se trouver poursuivi, par suite d'engagemens contractés par le fait de M. Naündorff, et pour avoir trop compté sur ses promesses. Ainsi

mes tristes prévisions se réalisaient. Mon fils, éclairé par une cruelle expérience, commençait à regretter de ne pas avoir suivi mes conseils, lorsque je l'exhortais à ne pas accepter la direction du journal dont la chûte était imminente.

Le journal tomba. Mon fils fut conduit à Versailles par M. Naündorff, chez Mlle Pitet, et, sur le désir du faux duc de Normandie, il confia la défense de ses intérêts compromis par suite de son aveugle déférence pour cet aventurier, il confia la défense de ses intérêts à M. Bourbon-Leblanc. M. Naündorff dit en ce moment à Mlle Pitet et à M. Bourbon-Leblanc : « Je vous le recommande; c'est » pour moi qu'il est dans l'embarras et malheureux; » bientôt je donnerai les fonds pour le tirer de cette » position. »

Dès le moment où mon fils était entré en relation avec ce faux Louis XVII, je lui avais expressément recommandé de conserver et de m'apporter toutes les lettres qu'il recevrait de lui. Il me l'avait promis et ne suivit point mon conseil, et rendit cette correspondance à M. Naündorff, qui la lui demanda sous prétexte de la relire. Dès que j'eus connaissance de cette faute, je dis à mon fils qu'il n'était point assez habile pour jouter avec le faux duc de Normandie, et qu'aucun des papiers sortis de ses mains n'y rentrerait; puis, je lui demandai

si ses comptes étaient au moins approuvés et réglés. Il me répondit qu'ils ne l'étaient point encore, mais que M. Naündorff les connaissait, et qu'il les arrêterait par écrit aussitôt qu'il lui en exprimerait le désir. « Il faut » l'exprimer sans retard, repris-je, car il pourrait bien » arriver qu'il refusât de payer, et même qu'il niât sa » dette. » Mon fils se récria contre ce soupçon et me promit de suivre cet avis. Il fit en effet la demande convenue auprès de M. Naündorff, et celui-ci reconnut, sur les registres paraphés de sa main, devoir à mon fils, outre ses honoraires, une somme de treize mille francs.

Quelques mois s'écoulèrent : on continuait à entretenir les illusions de mon fils par de vaines promesses. Enfin M. Naündorff quitta Versailles et revint à Paris, et mon fils alla passer quelque temps au château de Navarre, situé près d'Evreux. A son retour, ses yeux s'ouvrirent. Il s'avoua qu'il avait été dupe de sa confiance, et comprit qu'il allait en devenir victime. Sa position était déplorable. M. Naündorff et Mme de Générès savaient se soustraire, par leur absence, à ses sollicitations si justes et si naturelles. Il se voyait poursuivi pour des engagemens contractés pour la cause et sur les promesses du faux duc de Normandie. Il lui était donc impossible de revenir à Paris, et de chercher à y réparer, par son travail et une conduite plus sage, les fautes commises,

et les conséquences dont elles avaient été suivies.

Ne pouvant malheureusement rien par moi-même pour tirer mon fils de cette triste position, je pris le parti de me rendre chez Mme de Rambaud et le curé de Saint-Arnoult. Ils jouaient le principal rôle dans cette intrigue; leurs assertions et leur exemple avaient contribué à y précipiter mon fils. Il était donc juste qu'ils usassent de leur influence sur M. Naündorff, pour le déterminer à mettre un terme aux cruels embarras qui assiégeaient le jeune homme dont les embarras étaient leur ouvrage.

En entrant chez le curé de Saint-Arnoult, je lui dis que mon nom seul devait lui faire soupçonner le motif de ma visite; qu'il s'agissait de mon fils et de la situation fâcheuse où M. Naündorff, Mme de Rambaud et lui-même, l'avaient jeté; que je désirais savoir de lui quelles preuves il avait que M. Naündorff fût fils de Louis XVI, car un homme de son caractère ne pouvait pas avoir admis légèrement un pareil fait; mais que je venais surtout lui demander à quelle époque enfin on comptait mettre mon fils à même de faire honneur à des engagemens contractés pour M. Naündorff. A mesure que je parlais, je voyais une colère concentrée se peindre sur la figure de M. Appert. Il me répondit, avec une violence mal déguisée, qu'il ne devait compte à personne de sa croyance; que celui que j'appelais Naündorff, il l'appelait, lui,

mon Prince, Monseigneur et mon Roi. « Votre fils est ma-
» jeur, me dit-il en terminant, il sait ce qu'il fait; il me
» semble que vous n'avez plus à vous occuper de lui ! »

Cette réponse ne me parut ni morale ni évangélique, et M. Appert me sembla avoir, sur l'autorité et les devoirs d'un père, des idées peu en harmonie avec le caractère sacré dont il était revêtu. Je lui exprimai vivement, à ce sujet, mon mécontentement et ma surprise, et lui faisant observer combien son langage était déplacé, à l'égard d'un père qui cherchait à préserver son fils d'une ruine complète, j'ajoutai que je ne devais pas lui cacher que j'étais en possession de plusieurs lettres de lui qui pouvaient le compromettre gravement, et que la prudence devait l'engager à mettre dans ses réponses moins de mauvaise grace et moins d'aigreur. Ce peu de mots fit une révolution dans le ton et dans les manières de M. Appert. Il me promit que dans trente ou quarante jours au plus, cet argent tant de fois annoncé arriverait, et que les inquiétudes et les embarras de mon fils auraient ainsi un terme.

J'avais fait cette démarche à son insu. Quelques jours après l'entrevue il vint chez moi et m'avertit que le curé de Saint-Arnoult avait écrit qu'il s'y était pris de manière à m'en imposer. Il ajouta que tous les partisans du duc de Normandie étaient dans une irritation difficile à décrire, et que M. Naündorff avait dit, par ses amis, qu'il me ferait

bien repentir du préjudice que je causais par la manière défavorable dont je m'exprimais sur son compte, s'il n'était pas arrêté par son affection pour mon fils. Cette menace me décida à écrire à M. Naündorff. Dans cette lettre, la seule qu'il ait reçue de moi, se trouvaient les passages suivans :

« Le 8 août 1835.

» Il m'est revenu que vous vous plaigniez de l'opinion » que j'exprime sur votre compte, de la visite que j'ai » faite à un de vos amis, le curé de Saint-Arnoult; que » vous craigniez que je ne vous nuisisse dans leur esprit » et que je ne diminuasse leur zèle aveugle; que vous » ajoutiez enfin que, si ce n'était en considération d'un » jeune homme qui me touche de près, vous me feriez, » à l'aide de vos amis, repentir de mon incrédulité.

» Je vous ai dit à vous-même, que je ne croyais pas » que vous fussiez ce que vous dites être, que cependant » j'aurais voulu qu'on examinât qui vous êtes, et je vous » ai tracé la marche que vous eussiez dû suivre.

» C'était de ne pas chercher à jeter de l'odieux sur une » famille auguste et malheureuse, et de vous adresser di- » rectement à celle que vous prétendez être votre sœur. » Je vous avais même offert de vous accompagner avec » des amis, si vous aviez le courage de tenter cette » épreuve. Qu'ai-je trouvé en vous? Un homme qui recu-

» lait devant cette noble action, quoiqu'il n'eût aucune » bonne raison à donner pour s'excuser de ne point » suivre les conseils d'un véritable ami des Bourbons, qui, » au risque de se nuire, voulait bien partir avec vous. » Plus je vous ai vu et entendu dans vos tergiversations, » dans vos démarches tortueuses, dans les apparitions » que vous dites avoir eues, dans les prédictions que vous » rapportez, plus j'ai étudié les personnes qui vous en- » tourent, moins j'ai reconnu en vous le prince, le Bour- » bon; je n'y ai trouvé que l'homme qui fait des dupes et » des victimes.

» Une de ces victimes me touche de près. Bien qu'elle » se soit mise dans cette affreuse position en repoussant » mes conseils, je ne puis ni ne veux l'abandonner. C'est » grace à vous que mon fils est poursuivi, obligé de se » cacher; c'est sur la foi de personnes qu'il croyait res- » pectables qu'il s'est engagé : c'est donc à vous et à vos » amis à le mettre à même de satisfaire à des engage- » mens qu'il a contractés pour vous servir, et sous le » coup desquels il est depuis trop long-temps.

» En conséquence, je vous préviens, en homme d'hon- » neur, qui serait fâché de nuire à qui que ce soit, sans » y être forcé, que si vous ne m'écrivez pas directement » pour me donner la promesse formelle que ce jeune » père de famille sera tiré, sous un bref délai, de la posi-

» tion désastreuse où il se trouve, je saurai vous faire re-
» pentir, vous et les vôtres, et vous montrer que vos me-
» naces indirectes, loin de m'arrêter, ne feront qu'accélé-
» rer les mesures que je jugerai convenable de prendre. »

On trouvera cette lettre bien modérée, si l'on songe à celui à qui elle était adressée, mais j'espérais encore qu'on remplirait, envers mon fils, des promesses si souvent renouvelées, et je devais avant tout ménager ses intérêts.

Ma lettre demeura sans réponse.

Je fis alors une dernière démarche. Je me rendis chez madame de Rambaud, accompagné de celui qui avait tant à se plaindre d'elle par sa coopération dans cette affaire, qui l'avait entraîné à s'en mêler. Je le laissai d'abord prendre la parole; il se contenta de demander avec beaucoup de politesse et de douceur, qu'on payât enfin ce qui était dû pour le fait du journal, et qu'on acquittât les obligations pour lesquelles il était poursuivi; il citait particulièrement une obligation *de deux mille francs endossée par le sieur Marcou*, qui se trouvait, comme endosseur, sous le coup des poursuites les plus vives. Il finit en disant que, pour ce qui pouvait lui être personnellement dû, il en ferait sans balancer le sacrifice.

A ces réclamations si fondées, madame de Rambaud ne répondait que par des généralités bienveillantes, et tout ce protocole de phrases hypocrites qui servent à

éluder les questions. Elle plaignait mon fils, mais en même temps elle lui faisait entrevoir tout l'honneur qu'il y avait pour lui à souffrir pour le fils de Louis XVI. Je crus découvrir une nuance d'impertinence dans cette idée, d'offrir à un jeune homme dont on avait compromis le sort, le rôle de martyr pour la religion de l'absurde; et, rompant avec brusquerie le cours des phrases élégiaques de madame de Rambaud, je lui demandai ce qu'étaient devenus les deux cent mille francs qu'on m'avait dit avoir été touchés depuis un an? Madame de Rambaud jeta les hauts cris, prétendit que tout cela était démésurément exagéré, qu'à peine on avait touché de quatre-vingt-dix à cent mille francs. Indigné de ce que j'entendais, je me retirai en lui disant que son prince n'était qu'un fourbe, que tout cela finirait par la cour d'assises, et que la place de M. Naündorff et de ses complices était sur le banc des accusés. A ces paroles, elle devint pâle et tremblante, et je la quittai.

Les deux visites dont je viens de rendre compte, et ma lettre à M. Naündorff, avaient rompu les derniers liens qui retenaient mon fils. Il me promit de ne plus revoir ni le faux duc de Normandie, ni ses partisans.

CHAPITRE XX.

Du procès de mon fils avec M. Naündorff.

Trois mois s'étaient écoulés sans que les promesses de M. Naündorff se fussent réalisées, la position de mon fils était la même, et le temps, en marchant, rendait ses embarras encore plus pressans. Comme on lui rappelait alors de toutes parts la promesse qu'il avait faite de conduire M. Naündorff devant les tribunaux, il se trouva amené à lui adresser une assignation; mais, quelques semaines avant de prendre ce parti, mon fils avait été trouver M. Naündorff et lui avait tenu ce langage : « Vous » m'avez mis dans la position la plus cruelle; vous me » devez une somme considérable, je vous en tiens quitte,

» je suis jeune, j'ai de l'avenir devant moi, et je m'en » retirerai comme je pourrai; mais j'y mets une condi- » tion expresse, c'est que vous paraissiez, sans délai, » devant les tribunaux, pour y fournir les preuves que » vous êtes le fils de Louis XVI; car je ne veux pas davan- » tage être accusé de m'être occupé d'un imposteur; je » vous ai promis de vous faire reconnaître si vous êtes ce » que vous dites, ou de vous perdre si vous m'avez trom- » pé; si vous ne voulez pas faire ce que je demande, » j'exécuterai malgré vous le mandat que je me suis » donné. »

L'assignation fut libellée par un ami de collége qui travaillait au journal *la Justice*, et qui, ayant été long-temps dans une étude d'avoué, connaissait le protocole de ces sortes d'actes judiciaires. Elle portait que : « Le sieur Naündorff, à l'aide de faux noms et de fausses » qualités, soutenu par les dames de Générès, de Ram- » baud, et par le sieur Appert, curé de Saint-Arnoult, » avait engagé le soussigné à entreprendre le journal *la* » *Justice*, dont ledit sieur Naündorff avait promis de » faire les frais, et que la non exécution de cette pro- » messe avait placé le soussigné sous le coup de fâcheuses » poursuites; qu'en outre, le sieur Naündorff, faisant ré- » pandre et colporter des brochures remplies de passa- » ges injurieux pour les princes de la maison de Bour-

» bon, et ne portant aucun nom d'auteur, le soussigné
» ne voulait point qu'on pût lui faire encourir la respon-
» sabilité de semblables libelles; qu'enfin le soussigné
» ayant appris d'une personne honorable et digne de foi
» qui avait été à l'ambassade de Prusse, que le sieur
» Naündorff n'était qu'un horloger prussien, il lui signi-
» fiait que si, dans le délai de trois jours, il n'avait pas
» rempli ses promesses au sujet des engagemens demeu-
» rés en souffrance, et s'il n'avait pas fourni des preuves
» qui établissent d'une manière péremptoire son iden-
» tité avec le fils de Louis XVI, le soussigné porterait
» plainte contre lui au parquet du procureur du roi,
» pour abus de confiance commis à l'aide de faux noms
» et de fausses qualités. »

Cette assignation jeta l'alarme parmi tous les partisans de M. Naündorff. Mon fils eut l'honneur d'obtenir les injures de M. Bourbon-Leblanc, ce calomniateur ordinaire des vertus des princes de la branche aînée.

L'exaspération était si grande qu'on laissa un moment respirer la mémoire de Louis XVIII, pour tourner contre ce nouvel ennemi toutes les ressources de la diffamation et toutes les puissances de l'outrage. Désormais mon fils fut représenté comme un félon, introduit parmi les fidèles pour trahir le malheureux Louis XVII. Ce fut un émissaire de Prague stipendié par les ennemis

mortels du Prince, qui avait travesti ses pensées, dissipé son argent; quoi de plus? Il devint le bourreau, et M. Naündorff fut le martyr. Ainsi mon fils était déjà puni d'avoir méconnu les conseils et l'autorité de son père; mais le châtiment devait être plus sévère encore.

Au bout de quelques jours M. Naündorff et ses partisans se décidèrent à répondre par une assignation à celle qu'ils avaient reçue. Dans cette assignation M. Naündorff niait ses obligations, et sommait mon fils d'établir qu'il n'était pas le fils de Louis XVI, mais bien le fils d'un horloger, faute de quoi il intenterait contre lui une plainte en calomnie.

La première pensée de mon fils fut d'attendre cette plainte. Cependant, voyant que M. Naündorff ne se hâtait pas d'exécuter sa menace, il se disposa à le mettre en demeure en donnant suite à la sienne.

Mais avant de se rendre au parquet, il voulut prendre les conseils d'un honorable député, connu dans le barreau par sa puissante éloquence, aussi bien que par cette hauteur de raison et par cette rectitude d'esprit qui semble un reflet de la droiture du cœur : j'ai nommé M. Hennequin. M. Hennequin, après avoir écouté mon fils, lui fit sentir avec sévérité la gravité de la faute qu'il avait commise en se laissant entraîner dans des menées aussi coupables. Il termina en lui disant que, « dans la

» position où il s'était mis, ce qui lui restait de mieux à » faire, était de se séparer ostensiblement des artisans » de cette fourberie; de faire connaître, par une lettre » insérée dans un journal, comment ils l'avaient entraîné » dans leur intrigue, tout ce qu'il avait été à même d'y » apercevoir, et les motifs qui le déterminaient aujour- » d'hui à s'en séparer : après quoi il ne devait plus son- » ger qu'à mettre à l'avenir, dans sa conduite, assez de » sagesse et assez de réserve, pour faire oublier les rap- » ports qu'il avait eus avec un imposteur. »

La haute prudence de ces conseils avait frappé mon fils. Mais il eut aussi l'occasion de voir un illustre orateur, M. Berryer, à qui il parla de ses relations avec M. Naündorff, et du point où en étaient les choses. Malheureusement M. Berryer envisagea la question sous un autre point de vue. Il pensa que si mon fils avait commis une grande faute, en se laissant entraîner un moment par M. Naündorff, il réparerait amplement cette faute en le poursuivant au grand jour de l'audience et en faisant tomber le masque du fourbe dans le sanctuaire même de la justice. Mon fils entra dans ces idées, parce qu'en suivant cette ligne de conduite il remplissait l'engagement qu'il avait pris, de conduire M. Naündorff devant les tribunaux. La plainte fut rédigée par la personne qui s'était chargée de la porter pen-

dant l'absence de mon fils, alors au château de Navarre. Avant de la déposer au parquet du procureur du roi, cette personne la soumit à M. Berryer, qui en approuva la teneur. Il avait accepté la mission de défendre mon fils devant le tribunal.

Ici je dois faire remarquer deux faits, qui peut-être ne paraîtront point sans importance.

Voici le premier : Le matin même où la plainte de mon fils fut déposée, M. Mars dit à celui qui effectuait le dépôt : « Vous êtes devancé par votre adversaire, qui a » envoyé sa plainte ce matin. »

Maintenant voilà le second : Le jour de l'appel des deux causes, plainte en escroquerie, intentée par mon fils contre M. Naündorff, et plainte en calomnie de ce dernier contre mon fils, le faux duc de Normandie ne parut point au tribunal; la partie adverse y vint seule, et l'on demanda la remise des deux causes à quinzaine, en la motivant sur l'absence de M. Berryer, qui n'était point à Paris. Le tribunal les renvoya au 23 février 1836, et, après avoir prononcé ce délai de trois semaines, le président dit, en jetant les yeux sur M. le procureur du roi : « D'ici là les parties pourront s'arranger. » Ce à quoi ce dernier répondit : « Oui, il faut l'espérer! » Je constate purement et simplement ces deux incidens dont je m'abstiens de tirer aucune induction. J'ai seulement

cru qu'il était utile de faire observer aux lecteurs ce singulier hasard, qui donne à la plainte de M. Naündorff une priorité de quelques instans sur celle de son adversaire, déposée le même jour à onze heures du matin, et l'intérêt que la magistrature et le parquet de la cour semblent prendre à voir ce procès se terminer par une conciliation.

Pendant les trois semaines qui s'écoulèrent jusqu'au 23 février, les directeurs de l'intrigue ne perdirent pas un moment. Les brochures diffamatoires continuèrent à circuler. En même temps on agissait de toutes les manières et à l'aide de toutes les influences, pour obtenir des dépositions favorables au faux duc de Normandie et contraires à mon fils. Enfin on ameutait contre lui les créanciers porteurs des obligations qu'il avait souscrites. Le 23 février, le faux Louis XVII parut devant le tribunal, suivi du cortége de ses prosélytes. La plupart avaient été assignés en témoignage par mon fils. Connaissant la préoccupation des uns, et sachant que les autres affichaient, dans des vues d'intérêts, des croyances qu'ils ne partageaient pas, il ne pouvait compter sur leur impartialité et sur leur justice. Mais il avait lieu d'espérer que la lumière jaillirait des débats, et que ce nuage d'absurdités et de folies qui compose l'atmosphère de cette intrigue, se levant à l'horizon, dès qu'on procéderait à l'interrogatoire des personnes qui jouent dans

cette affaire le rôle de dupes, le masque de celles qui jouent un rôle plus intéressé et moins innocent, tomberait de lui-même.

Avant l'appel de l'affaire, la coterie des Naündorffistes apprit que M. Berryer, retenu à la chambre des députés par la nomination des vice-présidens, ne pouvait venir et qu'il avait envoyé un jeune avocat pour demander la remise des plaidoiries. Leur joie fut grande à cette nouvelle, car on va voir qu'ils n'avaient point une bien haute confiance dans la justice de leur cause et dans la puissance de leurs raisons. Vers deux heures l'affaire est appelée : *Naündorff contre Thomas, plainte en calomnie, parce que Thomas avance que Naündorff n'est pas le fils de Louis XVI, mais qu'il est un prussien.* Certes l'occasion était belle pour M. Naündorff de produire au grand jour de l'audience ces preuves authentiques de sa royale naissance, qu'il annonce dans sa lettre aux jurés du procès de M. de Richemont. M. Bourbon-Leblanc, son écrivain officiel, a souvent répété, dans ses écrits, qu'il faut, pour constater l'identité de l'horloger prussien avec le fils de Louis XVI, une décision judiciaire. Il va donc la provoquer aujourd'hui cette décision judiciaire si long-temps désirée. Il va saisir l'à propos de ce procès, il va rompre le silence, il va parler pour confirmer les croyances de ses amis et convertir l'incrédulité de ses

adversaires ; qu'il prenne donc la parole, le public l'écoute et le tribunal l'attend.

M. Naündorff prend en effet la parole, mais pour renoncer à sa plainte. Il recule devant le procès. Pour établir qu'il y a calomnie, il faut que celui qui se dit calomnié prouve qu'il est le fils de Louis XVI, il renonce à le prouver. Le moment est venu de se montrer, il se cache ; de parler, il se tait. Il s'est prétendu diffamé parce qu'on lui a reproché de prendre faussement et indûment le nom de Louis XVII, il se résigne publiquement, en pleine audience, à subir cette qualification de menteur et de fourbe contre laquelle il s'était d'abord révolté. En portant plainte il avait dit : « Il y a calomnie. » En retirant sa plainte, il dit : « Il y a vérité. »

La conduite de mon fils fut toute différente. Lorsque M. le président lui demanda s'il avait sérieusement réfléchi à la plainte intentée par lui et s'il persistait à la maintenir, il répondit d'une manière affirmative, malgré l'absence de son éloquent défenseur, que sa mission de député avait enlevé à ses devoirs d'avocat.

Sur cent témoins à peu près cités de part et d'autres, le tribunal n'en voulut entendre que deux ou trois. Le plaignant expliqua brièvement l'origine et la suite de ses relations avec M. Naündorff, les promesses qu'il lui avait faites, le journal qu'il l'avait déterminé à fonder en

offrant de subvenir aux frais, et enfin la manière dont il avait éludé ses engagemens en le laissant sous le coup d'obligations souscrites par son fait et dans ses intérêts.

On passa à l'audition des témoins. Le premier qu'on appela à la barre fut mademoiselle Pitet, qui dit dans le cours de sa déposition : « Oui, j'ai prêté de l'argent à » M. Naündorff, dans la ferme conviction qu'il était le » duc de Normandie. »

Le second témoin, Pasquet, domicilié à Saint-Arnoult, était un de ces paysans simples et crédules placés sous l'influence de leur curé, M. Appert, qui leur avait inoculé la maladie intellectuelle dont il est atteint, relativement à l'existence de Louis XVII. Il répondit à la question du président : « que M. Naündorff ne lui avait » pas demandé d'argent, mais qu'il ne lui en aurait » pas demandé en vain, parce qu'aux yeux de lui, » (Pasquet), M. Naündorff était le duc de Normandie ! »

Les dépositions des deux autres témoins entendus, ayant été insignifiantes, j'arrive à celle de M. Lemansois, un des rédacteurs de *la Justice*, qui termina en disant : « Qu'il avait conseillé à mon fils de ne pas trop s'engager » dans l'affaire de M. Naündorff, qui pouvait bien n'être » qu'un guet-apens de police ! »

Après l'audition des témoins, le tribunal déclara qu'il

n'y avait pas lieu à l'accusation en escroquerie, et renvoya M. Naündorff de la plainte.

Certes on pourrait être admis à trouver quelque chose d'insolite, soit dans le fait même de cet arrêt, soit dans la précipitation avec laquelle il fut rendu. N'y avait-il donc pas lieu à examiner ce que c'était que cet individu qui, dans des actes officiels et judiciaires, avait pris le titre de duc de Normandie, et ne se défendait que sous le nom de Naündorff? N'était-il pas constant, d'après la déposition de la demoiselle Pitet, qu'il avait obtenu d'elle de l'argent à l'aide de faux noms et de fausses qualités? La déposition du sieur Pasquet n'établissait-elle pas que, d'un jour à l'autre, l'accusé pouvait exercer les mêmes extorsions sur ce témoin? N'était-ce point pour le tribunal un motif suffisant d'interroger quelques autres personnes, pour savoir si, à l'aide d'un faux nom et d'une fausse qualité, M. Naündorff n'avait pas levé une dîme sur un plus grand nombre de crédulités? Enfin n'était-ce pas encore à l'aide de faux noms et de fausses qualités, que M. Naündorff avait fait contracter à mon fils pour dix ou douze mille francs d'obligations, au delà de celles qu'il avait pu payer, somme dont M. Naündorff s'était reconnu, sur les registres de mon fils, débiteur?

Mais le tribunal, ou plutôt le procureur du roi, ne vou-

lurent point porter les débats sur leur véritable terrain. Ils crurent ne devoir examiner que l'article 405 du Code pénal, qui veut que celui qui intente une plainte en escroquerie, ait donné de l'argent à celui qu'il poursuit. Mon fils n'en avait point donné à M. Naündorff, à la vérité; mais si au lieu de considérer la lettre de l'article invoqué, on veut en examiner l'esprit, on conviendra que souscrire des obligations, qu'il faut acquitter sous peine d'être conduit en prison, ou donner de l'argent, sont deux actes d'une similitude qui va presque jusqu'à l'identité. Or, n'était-ce point en se présentant comme le duc de Normandie, que M. Naündorff avait entraîné mon fils à faire ces dépenses, à contracter ces dettes, à souscrire ces obligations qui mettaient sa liberté en péril, et qui bientôt la lui ôtèrent? Il ne lui escroquait donc pas seulement ses écus, à l'aide d'un faux nom, d'une fausse qualité, d'un faux titre, il lui escroquait sa liberté.

Si en présence de ces considérations, l'arrêt du 23 février peut paraître insolite, ce qui suivit paraîtra bien plus anormal encore. L'arrêt est prononcé, M. Naündorff est renvoyé de la plainte. Tout est donc fini, l'affaire est close, la séance est levée. Non, le président laisse la parole à Me Briquet, avocat de M. Naündorff. Pendant un long laps de temps cet avocat, sans être interrompu ni par le président, ni par le procureur du

Roi, récite un plaidoyer dont M. Leblanc a fourni les élémens mensongers, et qui est moins la défense de M. Naündorff qu'une longue et cruelle diffamation contre mon fils. Le plaignant, devenu ainsi l'accusé, écoute avec résignation cet étrange discours, ou plutôt ce pamphlet oratoire, ce libelle judiciaire, tout gonflé de mensonges semés dans les brochures venimeuses de M. Bourbon-Leblanc, et que je me réserve de réfuter d'une manière catégorique et les pièces en mains, dans le chapitre qui suivra celui-ci. Mon fils espérait que lorsque Mᵉ Briquet aurait terminé sa harangue, la parole lui serait enfin accordée. Après avoir donné libre carrière à l'attaque, l'équité ne voulait-elle pas qu'on permît aussi à la défense de se produire? Le droit de réponse, ce droit sacré dans le sanctuaire de la justice, n'était-il point impossible qu'il ne fût pas respecté?

Lors donc que le plaidoyer de Mᵉ Briquet est terminé, mon fils se dispose à prendre la parole pour répondre. Alors le président se lève avec précipitation en disant: «Naündorff a été mis hors de cause, la séance est levée.»

Mais le sieur Naündorff était déjà mis hors de cause lorsque son avocat avait pris la parole, et pourtant cet avocat, on l'avait écouté. Pourquoi ne pas tenir la balance égale? Pourquoi ne point accorder à mon fils ce qui était devenu son droit, car il ne peut y avoir de privi-

lége devant la justice? Pourquoi condamner l'une des deux parties au silence et permettre à l'autre de parler? Celui dont on laissait la réputation sous le coup de tant d'injures, c'était pourtant un jeune homme loyal, coupable seulement d'une exaltation qui tenait à l'ardeur de son âge; c'était le fils d'un ancien employé supérieur, le gendre d'un ancien ordonnateur en chef de nos armées, le frère de jeunes gens honorables, employés comme officiers dans l'armée et dans les administrations publiques. Pour lui cependant la rigueur, pour lui cette loi du silence, dans cette occasion si cruelle, tandis qu'une bienveillance marquée, une bienveillance partiale se portait sur un étranger, de son propre aveu repris de justice dans son pays, et qui, en France, avait osé, dans des actes officiels, prendre la qualité de fils de Louis XVI.

En entendant les paroles du président, mon fils fut frappé de stupeur. Ainsi toutes ces diffamations auxquelles il allait répondre, il fallait les subir en silence. Sa réputation restait sous le poids de tant de calomnies. Son honneur demeurait entaché. Il fallut la présence d'un père pour comprimer l'explosion d'un juste désespoir; il ne fallut rien moins que les soins empressés de la tendresse paternelle, pour sauver cette jeune existence d'un chagrin sombre et concentrée, et peu s'en est fallu

que, grâce à une intrigue qu'il plaît à bien des gens de trouver plutôt risible que coupable, je dusse à M. Naündorff, non seulement les malheurs, mais la mort de l'aîné de mes enfans!

Après avoir calmé de mon mieux la fièvre de ce jeune cœur, qui au début de la vie n'avait point encore appris à connaître les hommes, je sortis du tribunal avec mon fils. Un dernier malheur l'attendait à la porte. Des créanciers ameutés par les directeurs de l'intrigue, le firent arrêter pour le fait de ces obligations souscrites au profit et pour les intérêts d'un fourbe, qui venait de sortir victorieux d'une lutte judiciaire où il aurait dû trouver le terme de son intrigue et un châtiment mérité.

CHAPITRE XXI.

Réponse au plaidoyer de l'avocat de M. Naündorff.

J'use ici du droit d'un père qui défend l'honneur de son fils; mais j'achève de remplir en même temps le devoir d'un historien, à qui il importe de ne point laisser un doute sur le caractère du personnage qu'il a entrepris de faire connaître au public. L'avocat de M. Naündorff a usé du privilége de la défense, en présentant son client sous le jour le plus favorable; il en a abusé en faisant de son plaidoyer un écho oratoire des libelles publiés contre mon fils. Son âge m'autorise à lui donner cette leçon qu'il a méritée. Il n'y a eu ni dignité, ni générosité de sa part à profiter de l'absence du puissant défenseur de son adversaire, dont la présence lui aurait imposé plus de réserve et plus de retenue, pour

Si le journal *la Justice* n'était pas la propriété de M. Naündorff, pourquoi donc encore écrivait-il à mon fils à la date du 16 avril 1835 :

« Mon cher Thomas,

» Faites-moi le plaisir d'aller chez Mme Juéry pour y » trouver M. Maréchal. *Dites-lui, en mon nom, que je con-* » *sens à le faire propriétaire de notre journal;* expliquez- » lui nos affaires, et les moyens d'assurer l'existence de » *la Justice,* et voyez si vous pouvez vous entendre avec » lui à ce sujet.

» Votre ami,

» *Signé :* CHARLES-LOUIS,

» DUC DE NORMANDIE. »

Certes M. Naündorff, écrivant à M. le comte de Bréon (1)

ci-après, sont en ma possession; c'est tout ce qui reste de la correspondance rendue à M. Naündorff.

(1) Je vais encore citer quelques lettres des principaux partisans de M. Naündorff, qui établissent d'une manière évidente qu'il était bien le propriétaire du journal *la Justice*, par suite duquel il était tracassé.

M. le marquis de La Ferrières, l'un d'eux, connaissait l'embarras dans lequel son prétendu duc de Normandie avait mis mon fils, il lui écrivait le 14 août 1835 :

« Combien je suis inquiet, mon cher Thomas, d'avoir de vos » nouvelles et de voir enfin votre position éphémère se fixer. » Cela me tourmente horriblement, et j'avoue que jamais affaire » ne m'a plus tourmenté que celle-là. Pour Dieu, donnez-moi de » vos nouvelles, heureuses ou positives, car je suis bien tour- » menté.

» Adieu, courage et persévérance.»

pour se faire cautionner, et consentant à faire M. Maréchal propriétaire du journal, ne peut être admis à dire que la propriété dont il disposait n'était pas la sienne.

L'avocat a encore affirmé que mon fils, au lieu de vingt mille francs dont il parle, en aurait reçu trente mille.

Le fait est faux, il est démenti par l'arrêté de compte de M. Naündorff sur le livre de caisse, démenti par la

(Au soir).

« Je sais tout le tourment et le chagrin que vous éprouvez dans » cette circonstance. Réellement, mon cher Thomas, je partage » votre anxiété, et je rends justice à votre caractère de courage » et de persévérance.»

Après la chute du journal, Madame de Générès écrivait la lettre suivante à mon fils, à la date du 25 mai 1835:

« J'ai eu la réponse des personnes qui voulaient donner de » l'argent, et ce qui doit vous faire présumer qu'elle n'est pas » comme je la désirais, c'est que vous ne m'avez pas vue.

» Le prince est fort chagrin de tout cela; venez demain à neuf » heures précises; ce soir je vais encore voir quelqu'un. Du » courage, il faut espérer que nous sortirons de nos embarras.»

Le 21 du même mois, Naündorff avait écrit à mon fils :

« J'espère vous envoyer, d'ici à quelques jours, ce dont vous » avez tant besoin.»

Signé : CHARLES-LOUIS,
DUC DE NORMANDIE.

Le 4 juillet, Mme de Générès écrivait cette autre lettre :

« Le prince étant occupé, me charge de vous dire qu'il n'a pu » se procurer ce qu'il vous avait promis. Il espère toujours

teneur de la sommation de M. Naündorff, dans laquelle celui-ci dit avoir fourni vingt mille francs.

L'avocat ajoute : « Un jour M. Thomas vint pleurer » misère à Versailles; cinq cents francs lui furent remis » pour le papetier, et ce fabricant n'a pas été payé. Il

» que ce ne sera pas long; ainsi, tâchez de prendre un peu de » patience.»

Le 6 du même mois, cette dame écrivait à mon fils :

« C'est encore moi qui réponds à la lettre que vous avez écrite » au prince : mercredi ou jeudi vous le verrez. Il vous expliquera » pourquoi vous ne l'avez pas vu hier. Il vous engage à ne pas » vous inquiéter, ni à écouter tous ceux qui se plaisent à rappor- » ter, non pas ce qui se passe, mais ce que leur imagination croit » voir.»

Le 15 août 1835, mon fils devait aller passer la soirée chez M. le marquis de La Ferrières; se trouvant indisposé par suite des peines qu'il éprouvait, il reçut cette lettre du marquis :

« Vous avez bien fait de vous coucher de bonne heure, mon » cher Thomas; je crois que vous devez soigner votre santé plus » efficacement que vous ne faites. Je n'ai pas de nouvelles de » Paris; s'il arrive ce soir, je vous le ferai savoir demain matin; » ainsi ne venez pas. J'irai demain dans la soirée, pour ne pas vous » exposer.

» Tout à vous d'amitié.»

Le 25 septembre, mon fils reçut de Naündorff cette lettre :

« Mon cher Thomas,

» On vient de me dire que vous désiriez me voir. Je ne veux » voir personne. Vous savez la nouvelle que j'ai reçue au sujet de » l'argent que j'attendais, et vous voyez que les calomnies de nos » ennemis portent leurs fruits. M. Bourbon-Leblanc vous dira » s'il aura reçu quelque chose pour vous d'un de mes amis.

Signé : CHARLES-LOUIS,

DUC DE NORMANDIE.

» offre de reprendre, en déduction de sa créance, les pa-
» piers non encore employés, et, quelques jours après,
» M. Thomas les vend à moitié prix. »

Il est faux qu'après la cessation du journal mon fils ait reçu cinq cents francs de M. Naündorff, soit pour le papetier, soit pour qui que ce soit au monde. Les lettres citées dans les notes établissent qu'à cette époque on lui promettait chaque jour de l'argent qu'on ne lui donnait jamais. Il est également faux que le papetier ait offert à mon fils de reprendre le papier non employé en déduction de sa créance. Ce papetier, qui se nommait M. Brice, mon fils l'a vu, pour la première fois, après son procès; ainsi celui-ci n'a pu lui faire cette proposition avant de l'avoir vu. Il ne restait d'ailleurs que quelques rames éparses que M. Lambert, caissier du journal, a vendues avec le mobilier pour payer les porteurs qui n'avaient point reçu leur salaire. Enfin, lorsqu'au moment de sortir de prison, mon fils acquitta le compte de M. Brice, son créancier lui dit en propres paroles : *qu'il ignorait d'où pouvait venir cette calomnie*, que l'avocat de M. Naündorff a donnée au tribunal pour une vérité.

Enfin cet avocat a couronné tant de fausses allégations par celle-ci : il a dit que mon fils, se servant de la protection de M. Naündorff, et promettant au frère de Mme

Marcou une place dans le journal, s'était fait prêter une somme de deux mille francs par M. Marcou.

Les dates me suffiront pour établir que ce fait est de toute fausseté. Les premiers billets souscrits sont du 1er mai, les deux autres sont du 15 du même mois; or le journal, à l'agonie dès la fin d'avril, cessa de paraître le 7 mai. Ainsi M. Marcou, qui devait connaître l'intérieur du journal, puisque son beau-frère y était employé, aurait souscrit ses premiers billets pour obtenir une place dans un journal qui allait cesser de paraître, et les derniers pour obtenir une place dans un journal qui n'existait plus, et dans lequel son frère avait été placé dès la fondation.

Tout ce plaidoyer, dont je viens de relever les principales inexactitudes, était composé dans le but de faire croire au tribunal et au public que l'argent que mon fils disait avoir dépensé pour M. Naündorff, il l'avait dissipé pour satisfaire à des goûts de luxe et à des plaisirs de vanité. Ce cabriolet et ce cheval que M. Naündorff avait voulu que mon fils achetât, et qui était continuellement aux ordres du faux duc de Normandie et de Mme de Générès; cet état de maison que mon fils n'avait pris, comme je le tenais de la propre bouche du faux Louis XVII, que parce que ce personnage l'avait trouvé utile et nécessaire; ce luxe de table qu'il fallait bien

avoir, puisque la maison de mon fils était devenue, pour ainsi dire, l'auberge de l'intrigue et qu'on y recevait journellement, soit Mme de Générès et le prétendu duc de Normandie, qui fait royalement son ordinaire de vin de Champagne, soit quelques uns de ses principaux partisans; toutes ces conséquences forcées de la position que mon fils avait si follement, si imprudemment acceptée, on cherchait à les représenter comme la vie de son choix, comme des goûts personnels qu'il satisfaisait, et dont, par conséquent, il devait subir la responsabilité.

Voilà la manière dont M. Naündorff, se prétendant fils de Louis XVI, s'est conduit avec un jeune homme que l'inexpérience de son âge livrait sans défense aux embûches qu'il lui tendait.

Il l'a trompé par de fausses assertions, entretenu dans son erreur par des promesses mensongères, puis abandonné dans la triste et déplorable position où il l'avait jeté; et enfin, pour tout couronner, il l'a injurié et diffamé. Cette liaison, qui avait commencé par le mensonge, s'est terminée par la ruine et la calomnie, et celui qui avait eu la faiblesse et l'aveuglement de croire à la sincérité de la parole d'un homme qui se disait le fils de Louis XVI, dépouillé du peu qu'il avait, a expié, long-temps éloigné de sa patrie qu'il a été obligé de

quitter le jour même où la générosité du noble marquis Dauvet lui ouvrait les portes de sa prison, il a expié et expie encore par des inquiétudes sans cesse renaissantes sous le coup d'obligations qu'il n'a pu toutes remplir, la témérité de sa confiance et la folie d'un jour d'égarement.

CHAPITRE XXII.

Des démarches que je tentai et qui ont, je pense, d'après ce qui m'a été dit, contribué à faire expulser M. Naündorff du territoire de France.

Après le jugement intervenu dans le procès de mon fils contre M. Naündorff, la voie d'appel restait ouverte; j'y renonçai, et je vais dire franchement ce qui me décida à en agir ainsi. On se rappelle la remarque que j'ai eu occasion de présenter sur l'étrange intérêt que, lors de la remise de la cause, le président et le procureur du Roi semblèrent témoigner à M. Naündorff, en exprimant le désir de voir une conciliation terminer le débat contradictoire prêt à s'élever. Si j'avais été frappé de cet incident, je le fus bien plus encore de la direction donnée au procès, de cette

répugnance à interroger les témoins, de cette facilité à déclarer M. Naündorff hors de cause, après avoir entendu cependant une déposition (1) qui suffisait pour le faire mettre en état d'arrestation ; de cette faveur accordée à son avocat, qui put prendre la parole après le prononcé du jugement; de cette justice refusée à mon fils, qui ne fut point admis à répliquer.

Toutes ces observations me confirmèrent invinciblement dans mon opinion, qui peut-être n'était point fondée, mais qu'on pardonnera à la préoccupation d'un père alors sous le coup du malheur de son fils, c'est que c'était un parti pris de ne point approfondir publiquement le mystère de l'intrigue de M. Naündorff, soit qu'on eût voulu profiter de cette occasion pour donner une leçon sévère à un jeune homme dont l'opposition ardente avait dépassé les limites d'une sage modération, soit qu'il y eût quelque fil caché dans cette affaire qui ne dût point paraître aux yeux du public.

Avec cette persuasion il ne me restait que deux voies à suivre : en appeler à l'opinion, c'est ce que je viens de faire ; traiter publiquement M. Naündorff de telle manière que l'administration, qui si elle ne trouvait pas opportun de faire tomber son masque, pouvait du moins le mettre hors d'état de nuire, jugeât utile de

(1) La déposition de M[lle] Petit.

couper court à cette intrigue, c'est ce que j'étais décidé à faire également. Il est à croire que l'autorité voulut prévenir une scène fâcheuse, car l'arrestation de M. Naündorff et son expulsion de France, suivirent de près une lettre que j'eus l'honneur d'écrire au ministre de l'intérieur, et dans laquelle je ne dissimulais pas mes intentions.

Voici quelle en était la teneur:

Lettre écrite au Ministre de l'intérieur, M. le comte de Montalivet, quelques semaines avant l'arrestation et le renvoi du sieur Naündorff hors de France, le 28 *mai* 1836.

Monsieur le Ministre,

« Le 26 du courant, un jeune homme s'est présenté » chez moi, pour me demander si je pouvais lui donner » quelques renseignemens qu'il était chargé de prendre » sur le sieur Naündorff, qui prétend être le fils de Louis » XVI. Comme je voulais savoir de lui quelle était la » personne de la part de laquelle il s'adressait à moi, » il me répondit que c'était une personne de la ville de » Versailles. Quoi qu'il en soit, lui dis-je, et qui que vous » soyez, si c'est ma façon de penser sur le compte du » sieur Naündorff que vous voulez connaître, je ne met- » trai aucune difficulté à vous dire que je le considère » comme un fourbe, comme un imposteur, entouré de

» quelques individus, dont les uns, hommes simples et » crédules, paraissent croire en lui, tandis que les au- » tres font semblant d'y croire et le secondent dans ses » intrigues, pour partager avec lui l'argent qu'il extor- » que à l'aide du nom de ce ridicule prétendant. Le » reste de son cortége se compose, suivant moi, d'hom- » mes attachés à la police qui surveillent ou dirigent cette » intrigue. Voilà, Monsieur, ma manière de penser au su- » jet du sieur Naündorff. Je souhaite de ne point le » rencontrer, car je ne serais peut-être pas maître des sen- » timens qu'il m'a inspirés, par sa conduite envers mon fils » aîné, qui fut assez crédule pour croire un instant à ce » fourbe; qui, après avoir voulu le démasquer en mettant » la justice à même de savoir positivement quel est cet » homme, a perdu son procès en police correctionnelle » où il l'attaquait en escroquerie, et s'est vu poursuivi, » arrêté, puis obligé de quitter son pays, à cause de ce » Naündorff. Si vous êtes un ami de M. Naündorff, » vous pouvez lui rapporter mes paroles. »

» A ces derniers mots ce jeune homme me dit: «Non, » je ne suis ni l'ami ni le partisan de Naündorff: la sin- » cérité de votre réponse me porte à vous dire franche- » ment que je suis attaché au cabinet de M. le minis- » tre de l'intérieur, et chargé de recueillir quelques » renseignemens sur cet homme et sur ses partisans.

» C'est peut-être une indiscrétion de vous faire cette con-
» fidence, je vous demande le secret. »

— » Je vous le garderai, lui répondis-je, soyez sans in-
» quiétude, mais répétez mes paroles au ministre, et
» dites lui que, s'il ne s'agit que de mettre un terme à
» cette fourberie, je suis disposé à le seconder. S'il eût
» dépendu de moi de la faire cesser, il y a long-temps
» qu'on n'aurait plus à s'en occuper, car j'ai fait, près de
» M. le préfet de police *directement*, ce que j'ai pu pour
» arriver à ce but, ce qui aurait empêché mon fils de
» fonder le journal *la Justice* et de se mêler des affai-
» res de M. Naündorff. Je n'ai malheureusement pas
» réussi, quoique je n'aie qu'à me louer de M. le pré-
fet. »

» J'ai cru, Monsieur le comte, devoir vous faire part
» de ma conversation avec un inconnu qui se dit atta-
» ché à votre ministère, et je répète ici à votre excel-
» lence, que s'il lui convient de me recevoir, je ferai
» tout ce qu'il est en moi pour l'éclairer sur cette ques-
» tion. »

Ma lettre se terminait par quelques considérations, dans lesquelles je rappelais au ministre que, bien que les personnes trompées par M. Naündorff n'appartinssent point à une opinion favorable à l'ordre de choses établi, cependant le gouvernement leur devait la

protection que les lois assurent à tous les Français. Il y avait une législation qui qualifiait de délit les prétentions de M. Naündorff, et les mensonges à l'aide desquels il frappait la crédulité d'un impôt : cette législation devait être exécutée. Après avoir indiqué la responsabilité morale qu'encourait l'autorité, si cette impunité se prolongeait, je résumai l'état de la question par ces mots : « Si M. Naündorff était véritablement » le fils de Louis XVI, il n'aurait pas attendu qua» rante-deux ans pour se montrer ; d'un autre côté, le » gouvernement aurait depuis long-temps fait arrêter » un compétiteur de cette nature. Si M. Naündorff était » purement et simplement, comme ses devanciers, un » spéculateur qui, dans un intérêt de cupidité, exploi» terait l'imbécillité humaine, le gouvernement n'aurait » point toléré si long-temps cette industrie. Si M. Naün» dorff était un fou sincèrement persuadé de son iden» tité avec le fils de Louis XVI, on l'aurait conduit dans » les établissemens où l'on entreprend la cure de ces » sortes de maladies intellectuelles. Je laisse à votre ex» cellence le soin de tirer la conséquence de ces ré» flexions. »

Telle fut ma lettre à M. de Montalivet, et tout dans cette affaire, depuis le début jusqu'au dénoûment, sembla justifier les idées qui s'étaient élevées dans mon

esprit, quand j'avais été à même de remarquer l'attitude prise, par la cour et le parquet, dans le procès de mon fils contre M. Naündorff.

Ces prétentions au titre et au nom de Louis XVII ne sont malheureusement pas nouvelles. Il y a eu comme une émulation d'impostures et comme une concurrence de fourberies autour de cette sainte mémoire, et de nombreuses cupidités se sont ruées sur ce tombeau. Il existe donc, dans les précédens, une législation toute faite pour un délit qui s'est déjà plus d'une fois présenté. Cette jurisprudence, le gouvernement actuel l'a lui-même invoquée et appliquée précisément à l'époque où M. Naündorff prenait le nom du fils de Louis XVI : je veux parler de ce personnage qui affichait les mêmes prétentions, de ce baron de Richemont, dans le procès duquel le duc de Normandie de Spandau intervint par une lettre qui lui attira une réponse assez judicieuse de son compétiteur : c'est qu'il ne savait pas même dans quel ordre étaient rangés les noms de celui dont il voulait jouer le rôle, car il signait *Charles Louis*, tandis que le Dauphin avait toujours signé *Louis Charles*. Ce fut la même jurisprudence encore que la restauration invoqua et appliqua dans le procès de Mathurin Bruneau. Cette jurisprudence constante, invariable, remonte au premier procès qui amena, en 1802, sur le

banc des accusés, le premier des prétendans au nom de Louis XVII. Les principes posés dans cette occasion avec une grande lucidité par le commissaire du gouvernement, et qui ont fait autorité depuis, méritent d'être rappelés.

Après avoir établi, par des faits, qu'Hervagault était parvenu à se faire reconnaître secrètement pour le Dauphin, dernier fils de Louis XVI, et qu'en cette qualité s'étant formé une espèce de cour, il avait tellement abusé de la crédulité de différentes personnes, qu'il les avait amenées envers lui à des déférences et à des égards réservés autrefois aux membres de la famille royale ; après avoir démontré que ces hommages extraordinaires, les partisans d'Hervagault croyaient réellement les prodiguer à Louis-Charles de Bourbon, le commissaire du gouvernement reprit son accusation et s'écria : — « Osera-t-on dire, après cela, qu'Hervagault n'a joué qu'un rôle passif, qu'il ne s'est point attribué de fausses qualités, qu'il n'a point abusé de la crédulité des citoyens ?

» Mais on plaide avec une confiance apparente qu'Hervagault n'était passible d'aucune condamnation ; qu'il ne devait pas même être poursuivi, parce qu'il n'y a, vous dit-on, dans la cause, ni plaignant, ni dénonciateur, ni corps de délit.

» Il n'y a pas de plaignant ! Non, sans doute, puis-
» que la plainte est la dénonciation du tort personnel,
» et que personne au procès n'articule qu'Hervagault
» lui ait fait du tort personnellement. Mais, dans une
» affaire de cette nature, où des personnes, d'ailleurs
» estimables, ont été, pour me servir d'une expression
» triviale, si sottement mystifiées, fallait-il attendre,
» pour arrêter et poursuivre le coupable, qu'elles vins-
» sent se plaindre d'avoir été trompées ? Vous connaî-
» triez bien peu le cœur humain, si vous pouviez croire
» que des hommes ainsi abusés, auront le courage de
» faire l'aveu de leur inconcevable crédulité, on pour-
» rait dire de leur simplicité stupide. Oh ! non....
» on ne vous le dira pas, l'amour-propre aurait trop à
» souffrir, et l'amour-propre subjugue surtout les es-
» prits faibles ou crédules.

» Il n'y a ni plaignant ni dénonciateur !.... Eh !
» que m'importe à moi, ministère public, que le par-
» ticulier lésé se plaigne ou ne se plaigne pas ? L'action
» civile lui appartient, il est libre de l'exercer ou d'y
» renoncer à son gré. Ce n'est pas parce qu'un délit a
» lésé l'intérêt particulier que je provoque des poursui-
» tes, c'est parce qu'il a blessé l'ordre public. Ces
» poursuites des lois sont indépendantes de toutes
» plaintes particulières. Transigez, si vous le voulez,

» avec celui qui par violence vous aura dépouillé d'une » partie de votre fortune ; jusque là vous êtes libre, » mais vous ne l'êtes plus d'empêcher l'exercice de l'ac- » tion publique contre l'auteur du vol dont vous ne vous » plaignez pas. Ce sont là les principes élémentaires de » notre jurisprudence criminelle, qui n'admet pas la dis- » tinction des délits publics d'avec les délits privés, éta- » blie par le droit romain. *Tout délit donne essentielle- » ment lieu à une action publique.* (Article IV du Code bru- » maire.)

» Il n'y a pas de dénonciation ! . . . Eh ! quand cela » serait vrai, il l'est aussi que le ministère public est » chargé, par l'article 1er de la loi du 7 pluviose, non » seulement de la poursuite, mais de la recherche des » délits.

» En articulant qu'il n'existe ni plainte ni dénoncia- » tion, et qu'un délit se trouve poursuivi, on rend, » sans le vouloir, un hommage à la vigilance du minis- » tère public, qui doit être toujours active pour découvrir » et poursuivre le crime.

» Il n'y a ni plainte, ni dénonciation ! . . . Il y a » bien plus qu'une dénonciation, il y a clameur publi- » que ; voyez le réquisitoire du premier jour complé- » mentaire (coté au deuxième dossier), il est ainsi mo- » tivé : *considérant que le cri public accuse Jean Marie Her-*

» *vagault d'abuser de la crédulité publique, à l'aide de faux*
» *noms et de fausses qualités....* Certes! la clameur publique est bien plus propre encore à réveiller le zèle » du ministère public qu'une dénonciation qui pourrait » n'être que l'effet de la malveillance.»

Après s'être exprimé ainsi, le commissaire du gouvernement termina son réquisitoire, en établissant que le corps du délit se trouvait dans l'abus même de la crédulité, et dans ce luxe qu'étalait autour de lui Hervagault, sans pouvoir justifier aucun moyen d'existence.

Ainsi voilà les principes qui dominent cette matière posés, principes appliqués successivement par le consulat, par la restauration, par la monarchie d'août. Dans ces sortes de fourberies, l'action publique, pour s'exercer, n'a pas besoin d'être provoquée par l'action civile. Tout délit trouble l'ordre, et c'est l'ordre que l'action publique protége. Or c'est un délit que d'obtenir, en usurpant un faux nom et une fausse qualité, un intérêt qui s'exprime en numéraire. Hervagault sous le consulat, Mathurin Bruneau sous la restauration, le prétendu baron de Richemont, depuis la révolution de juillet, subirent la conséquence de cet axiome judiciaire. Vous allez voir jusqu'au bout M. Naündorff y échapper.

Certes il était dans une bien plus mauvaise position que ses prédécesseurs ; ce réquisitoire que vous venez de lire, et qui fait autorité dans cette matière, semble écrit d'hier, et écrit contre lui. Cette haute appréciation morale du silence des parties lésées, sur les lèvres desquelles l'amour propre retient la plainte prête à s'échapper, cette haute appréciation s'applique ici d'une manière merveilleuse, c'est une prime offerte à la fourberie, que ce prétexte de l'absence de l'action civile. Raisonner ainsi, c'est vouloir qu'il soit loisible à l'imposteur d'épuiser impunément tout ce qu'il y a de crédulité dans le pays ; de faire tomber, dans ses embûches, tout ce qu'il y a de natures faibles et ouvertes à la déception. Non seulement la clameur publique, mais les aveux de M. Naündorff dans les écrits publiés par ses ordres ; non seulement les aveux de M. Naündorff, mais les dispositions faites par ses sectateurs à l'audience sous le sceau du serment, attestaient qu'en prenant le nom de Louis XVII, il avait battu monnaie avec la folie de ses partisans. Le corps du délit était donc acquis à la cause ; qu'il y eût ou non plainte civile, l'ordre public avait été troublé par un délit, il devait y avoir satisfaction. Les maximes invoquées dans le procès d'Hervagault étaient ici doublement impérieuses.

Or, que fit l'autorité après ma lettre au ministre?

Elle se contenta d'ordonner l'arrestation de M. Naündorff, et sans le conduire devant un tribunal, sans faire tomber son masque par une action publique, après quelques jours seulement de détention à la préfecture de police, on le dirigea vers un port de mer, dans lequel il fut embarqué sur un bâtiment qui mettait à la voile pour la grande Bretagne. C'est de ce lieu que le fourbe dont je viens de tracer l'histoire, continue encore aujourd'hui son intrigue, facilité par le lointain de l'absence, et s'est fait un nouveau moyen de déception de la tolérance du gouvernement.

CONCLUSION.

J'ai atteint le terme de cet écrit. La promesse que j'avais faite en le commençant, je l'ai tenue.

J'ai démontré d'abord par des raisons dont l'autorité est incontestable, par la réunion de tous les genres de certitudes, par des preuves morales, par des preuves authentiques, et par la puissance invincible du témoignage universel, qui, imprimant une dernière sanction aux vérités, les change en évidences, que Louis XVII est mort au Temple, et que quiconque se présente ou s'est présenté comme duc de Normandie, est un imposteur qui vole avec effraction un nom devenu le patrimoine d'un tombeau.

J'ai ensuite établi d'une manière surabondante, relativement à M. Naündorff, par l'examen des preuves offertes à l'appui de ses prétentions, que pour détruire l'évidence dont je viens de parler, il n'a pas produit un

témoignage, pas une de ces preuves authentiques qu'il avait solennellement promises dans la lettre au président des assises qui jugèrent M. de Richemont, son compétiteur ès-mensonges; que, tout au contraire, c'est par un récit rempli de choses incroyables et ridicules qu'il prétend faire admettre un fait non moins incroyable; qu'en un mot, il veut fournir la preuve de l'impossible par l'absurde.

J'ai enfin ajouté une dernière confirmation à cette argumentation déjà si puissante, en faisant connaître personnellement M. Naündorff comme un homme sans conscience et sans droiture, et en analysant, sous les yeux des lecteurs, les élémens qui viennent se confondre dans cette intrigue où la ruse intéressée de quelques individus coudoie des simplicités crédules, des ambitions inintelligentes, et enfin la folie d'une secte d'illuminés.

Ainsi il est trois fois vrai que M. Naündorff est convaincu de mensonge dans ses assertions :

Convaincu par la mort de Louis XVII, dont la preuve est poussée jusqu'à l'évidence;

Convaincu par sa propre argumentation, dont le roman incroyable est poussé jusqu'à l'absurdité;

Convaincu par sa conduite, digne action d'un fourbe et d'un imposteur, aussi bien que par la composition du petit parti qui l'entoure, et où l'on ne voit que de riches

crédulités qui nourrissent l'intrigue, ou des habiletés besogneuses qui en vivent.

Que si l'on me demande maintenant quel est véritablement ce personnage, je répondrai par un extrait de la *Gazette d'Etat de Prusse*, qui est en position de résoudre la question. « L'individu nommé Naündorff, y est-il » dit, et qui a comparu dernièrement devant la police de » Paris, n'est autre qu'un horloger très connu chez nous. » Il a parcouru pendant quelque temps notre pays, a » été plusieurs fois entre les mains de la justice crimi- » nelle, et a subi un emprisonnement dans la maison de » correction de Brandebourg. »

Que s'il fallait exposer maintenant quelle est ma façon de voir, relativement à l'espèce de tolérance que lui a accordée le gouvernement, je dirai que cette question est d'une nature délicate, et que les termes de la réponse doivent être pesés. Les partisans de M. Naündorff, dont la crédulité n'est embarrassée de rien, et pour qui toute difficulté est une solution de plus, disent à cela qu'on a craint de rencontrer leur prétendu Dauphin au grand jour de la justice. Ces admirables gens oublient, d'une part, que M. Naündorff a déjà paru une fois devant un tribunal, qu'il a décliné cette occasion qu'il disait avoir tant desirée, et s'est renfermé dans un silence significatif. Ils oublient, d'une autre part, que s'il y avait, je ne

lecteurs le soin de l'apprécier. Mais quoi qu'il en soit, que M. Naündorff ait dû son impunité aux considérations que je viens d'indiquer, ou qu'il ait profité, suivant la parole du préfet de police, du dédain mal raisonné du parquet, las de poursuivre des fous, toujours est-il que M. Naündorff est un fourbe, et que les preuves que j'ai accumulées contre lui subsistent dans toute leur force et dans toute leur autorité (1).

(1) Depuis l'histoire anonyme de la prétendue vie de M. Naündorff et les libelles de M. Bourbon-Leblanc, que j'ai fait passer sous les yeux du lecteur, un nouvel écrit, fait à Londres, intitulé : « *Abrégé de l'Histoire du Dauphin*, *fils de Louis XVI*, » a été imprimé. On y rapporte des lettres adressées à des Empereurs, des Rois, des Princes étrangers, et aux membres de la famille des Bourbons. Ces lettres, comme on le pense bien, sont restées sans réponse; l'on cite des attestations établies sur des *on dit*, sans aucune valeur, sur la prétendue évasion du Temple de Louis XVII, et l'on y promet des révélations (que ce serait bien le cas de faire et que l'on ne fait point, parce qu'on n'en a point à faire) qui étonneront le monde, et qui prouveront l'identité de M. Naündorff avec le fils de Louis XVI.

Cette nouvelle prétendue histoire du Dauphin, n'étant à peu près que la répétition de ce qu'ont écrit l'historien anonyme et le libelliste M. Bourbon-Leblanc, je me bornerai à dire, que ce que j'y ai remarqué, c'est que, chaque fois que M. Naündoff parle ou écrit, que d'autres parlent ou écrivent pour lui, le premier ne consulte pas assez sa mémoire, et les autres, ce qu'ont écrit avant eux les premiers écrivains de M. Naündorff, ce qui met celui-ci en contradiction avec lui-même, et les auteurs de cette dernière histoire avec ce qu'ont écrit avant eux l'historien anonyme et Bourbon-Leblanc.

Il sera curieux de voir si M. Naündorff, que l'on dit en ce mo-

Mais qu'est-il besoin de tant de raisonnemens, d'une démonstration si longue, d'une réfutation si détaillée? Lors de ce même procès du baron de Richemont, un des prétendans au nom de Louis XVII, lors de ce procès, dans lequel M. Naündorff avait eu la hardiesse d'intervenir par la lettre que l'on a lue, des paroles ont été entendues, solennelles et puissantes, qui ont cloué un ineffaçable démenti, et sur le front de M. Naündorff, et sur le front de tous ceux qui ont tenté ou tenteraient de renouveler à l'avenir cette profanation de cercueil. Ils croyaient, ces spéculateurs effrontés, que le temps avait enveloppé dans ses ombres tous les

ment caché en France, poussera l'audace jusqu'à se présenter au tribunal, au milieu de quelques-uns de ses partisans, pour y apporter les prétendues preuves de son identité avec le fils de Louis XVI. Les uns prétendent que oui, d'autres que non. Je partage cette dernière idée; dans tous les cas, qu'il y apparaisse ou non, s'il est bien vrai, comme j'ai lieu de le croire malgré des commentaires contraires, que le ministère actuel veut sincèrement mettre un terme à cette intrigue, en poursuivant ceux qui font des dupes en propageant la sotte et coupable croyance, que M. Naündorff est fils de Louis XVI, je lis d'avance, que ce qui étonnera le monde, ne seront point des révélations qui prouveront l'identité de Naündorff avec le fils du Roi martyr, mais bien des détails incohérens et ridicules qui surgiront des débats, et qui surprendront en voyant que parmi les partisans de M. Naündorff, il y a des personnes d'honneur, et ayant le sens commun, qui se sont laissé duper et mystifier dans une aussi ridicule que coupable intrigue.

témoins de cette mort dont ils niaient l'évidence, et que nul ne viendrait répondre à leur audacieux mensonge : « Celui dont vous usurpez le nom, je l'ai vu mou- » rir. » Ils s'étaient trompés. La Providence tenant en réserve un vieillard, le dernier gardien de Louis XVII, qui pendant les neuf derniers mois de sa captivité, avait essayé par sa sollicitude de lui faire oublier le défaut de soin de Laurent et les brutalités de Simon ; ce vieillard est venu, il a comparu devant la justice, et, au milieu du douloureux silence de l'auditoire, il a écrasé sous sa déposition les mensonges impies de M. Naündorff et ceux de ses concurrens ; et certes il appartenait à celui qui a adouci les derniers jours du prince, de venir défendre l'inviolabilité de son tombeau.

Ce livre ne serait pas complet si je ne le terminais point par cette déposition, qui en est la conclusion naturelle et la confirmation la plus puissante. Je vais donc la reproduire en la tirant textuellement de la *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834.

« On appelle M. Lashn, c'est la personne qui a été » chargée de garder le Dauphin, fils de Louis XVI, et en- » tre les mains duquel l'Enfant royal a rendu le dernier » soupir. (*Mouvement général d'intérêt.*)

» M. Lashn paraît avoir maintenant de 75 à 80 ans. Il » dépose ainsi au milieu d'un profond silence.

» *Le président* : A quelle époque avez-vous été pré-
» posé à la garde du Dauphin ?

» *Le témoin* : En fructidor an III.

» *Le président* : Etait-il malade quand vous êtes arrivé ?

» *Le témoin* : Depuis deux mois, un nommé Laurent
» avait gardé le prince, et, sans pourtant le frapper, il le
» négligeait, le laissait sans soin, et dans un état de sa-
» leté extraordinaire; le Dauphin est resté dans un état
» bien grave pendant quelque temps. Plus tard j'ai averti
» le gouverneur que l'Enfant était très malade. Alors on
» envoya un médecin pour le voir. On me disait que si
» je donnais des soins au Dauphin, on me considérerait
» comme royaliste ; mais moi, je répondis : *On fera ce*
» *qu'on voudra, on me renverra si l'on veut, je fais le bien,*
» *ça m'est égal.* Le médecin qui vint, commanda un
» traitement : il consistait dans des gouttes de potion. Le
» premier jour l'enfant repoussa cette potion à trois re-
» prises différentes. Alors le médecin lui dit : *Vous*
» *croyez donc cette potion empoisonnée? eh bien, je vais la*
» *boire*, et il la but. L'Enfant lui dit : *On a donc juré que je*
» *la boirais aussi*, ce qu'il fit. Il n'y avait que le Dauphin
» qui pût faire une réponse pareille. (*Mouvement.*)

» Le système du médecin a duré pendant huit jours.
» Au bout de ce temps le médecin est mort. M. Pelle-
» tan fut appelé, on suivit le même régime, et au bout

» de neuf mois, (M. Lashn étend ses bras et les montre » aux membres du tribunal, et dit :) l'Enfant est mort » sur ces bras. (*Sensations prolongées.*)

» *Le président* : Arrivait-on facilement jusqu'au prince ?

» *Le témoin* : Il fallait monter trois étages ; il était au » troisième dans la cour. Il fallait passer dans les cours » et par un guichet ; je n'ouvrais pas avant d'avoir reconnu » les personnes qui venaient. Il y avait un poste de trente » hommes.

» *Le président* : Avez-vous causé avec l'enfant ?

» *Le témoin* : Tous les jours.

» *Le président* : Sur quels objets ?

» *Le témoin* : Jamais que sur des sujets sérieux et gra- » ves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds » chez moi. Jamais il n'entamait la conversation ; il avait » beaucoup d'intelligence ; je surprendrais l'auditoire, si » je voulais dire ce qu'il me disait. Je le promenais tous » les matins sur la terrasse, et je le tenais par le bras » parce qu'il avait une tumeur au genou.

» *Le président* : On prétend que c'était un enfant » changé, et qu'on avait apporté l'enfant que vous avez » soigné, dans un cheval de carton, dans lequel on avait » emporté l'autre.

» *Le témoin* : Tout cela est faux, je le déclare. J'avais » été à même de connaître le Dauphin ; j'étais soldat

» dans les gardes françaises, je faisais partie de la qua-» trième compagnie : je fus nommé capitaine, et quand » je montais aux Tuileries, je voyais M. le Dauphin que » je connaissais parfaitement, ainsi je ne pouvais être » trompé. J'ai été condamné à mort par MM. Robes-» pierre, St.-Just et autres, et c'est le 9 termidor qui » m'a sauvé la vie.

» *Le président :* Quand vous êtes entré au Temple, » avez-vous reconnu le prince?

» *Le témoin :* Oui, celui que j'ai connu aux Tuileries, » j'en suis certain.

» *Le procureur du roi :* Cette déclaration est trop im-» portante pour que nous ne demandions pas d'en con-» trôler toutes les dispositions.

» Ici ce magistrat donne lecture des actes officiels qui, » en raison du caractère et du patriotisme de Lashn, le » chargent de la garde du jeune Dauphin, et des actes qui » ont suivi. Tous ces actes se trouvent en concordance » parfaite avec les détails que le témoin a donnés.

» Ainsi, dit M. Aylies, les souvenirs du témoin sont » d'une exactitude remarquable. »

(*Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834.)

Tout est dit maintenant. Il ne manquait plus que ce dernier coup aux faussetés articulées par M. Naündorff et ses écrivains, l'historien anonyme et M. Bourbon-

Leblanc et les autres. Que devient la substitution d'un enfant, en présence de ce Lashn, garde française, qui avait vingt fois vu le Dauphin aux Tuileries, et qu'il reconnut en entrant au Temple? Comment osera-t-on désormais parler de l'enfant sourd et muet, quand ce vénérable Lashn a dit que le Dauphin lui parlait tous les jours? Comment prétendra-t-on que la mort de Dussault a eu pour but d'empêcher ce médecin de s'apercevoir de la substitution, quand Lashn, qui était là depuis neuf mois, Lashn qui avait fait appeler M. Dussault, et qui fit plus tard appeler M. Pelletan; Lashn, qui conversait tous les jours avec ce Dauphin remplacé, dit Naündorff, par un sourd-muet; quand Lashn, qui avait vu le duc de Normandie aux Tuileries et l'avait retrouvé au Temple, ne l'a point quitté un moment jusqu'à sa mort?

Ainsi, le dernier gardien du prince est venu rendre témoignage à sa cendre, et empêcher qu'après lui avoir volé son manteau royal on lui volât son linceul. Désormais la mémoire de Louis XVII est sous la protection d'une de ces scènes qui mettent des larmes dans tous les yeux, et font courir parmi les spectateurs un sympathique frisson. Ce vieillard s'avançant à pas lents, et d'une voix tremblante d'émotion et cassée par l'âge, venant, historien oculaire de la longue agonie, redire les dernières journées de l'orphelin; ce bras étendu

tout-à-coup, et se courbant comme pour recevoir encore une fois celui du jeune prisonnier malade qui s'appuyait sur son gardien pour faire le tour de la plate-forme de la prison, le seul point qui lui restât du royaume de ses pères; puis enfin, cette parole solennelle, retentissant au milieu d'un vaste silence : « Je l'ai vu, mort! » Quel spectacle, quels souvenirs et que d'enseignemens! Certes ce n'était point là une histoire inconnue, tout le monde la savait dans l'auditoire, et cependant tout le monde a frémi. Ce Roi de France n'ayant que son gardien pour soutenir sa tête si légère d'années, et cependant fléchissant sous le poids de la mort; ce Roi de France, mourant le dernier de sa famille; ce martyr de la captivité qui, prêt à rejoindre les martyrs du glaive, entr'ouvre une dernière fois la paupière pour chercher la lumière, et ne rencontre que les murailles épaisses du premier de ses tombeaux; cette vie si courte et si pleine de larmes, cette naissance entourée de tant d'hommages, et cette mort si abandonnée, telles étaient les pensées et les émotions qui se remuaient dans tous les cœurs, et qui désormais serviront, il faut l'espérer, de sauve-garde à cette mémoire contre les blasphèmes de l'imposture et les outrages de la crédulité.

FIN.

Pour achever de remplir la pensée de cet ouvrage, je crois devoir faire connaître ici les trois principaux prétendans au nom de Louis XVII, et leurs procès.

1° Hervagault sous le consulat;

2° Mathurin Bruneau sous la restauration;

3° Et le baron de Richemont sous le gouvernement actuel, en 1834, d'où surgiront encore les preuves de toute nature éparpillées ailleurs, qui établissent d'une manière irrécusable la mort de l'infortuné duc de Normandie au Temple.

HERVAGAULT.

Abrégé de sa vie et son procès.

En septembre 1796, Jean-Marie Hervagault, fils d'un tailleur de Saint-Lô, quitta la maison paternelle pour courir les aventures. Il était blond, avait de jolis traits, un air de candeur, un sourire agréable, de la vivacité, était bien fait, avait une voix douce et persuasive; sa jeunesse, sa candeur apparente, la vraisemblance de ses récits, le rendaient intéressant: il était partout accueilli avec bienveillance et recevait des secours.

Après avoir commencé par parcourir les campagnes, en se faisant passer pour le fils d'un duc et pair de France, il voulut exploiter les villes, et il fut arrêté à Cherbourg. Son père vint l'y réclamer, et il fut très surpris de lui trouver de l'argent et de le voir couvert de bijoux. Rendu à sa famille, il la quitta bientôt. Il se di-

sait tantôt fils de madame Lavancelle, tantôt du prince de Monaco, du duc d'Ursal, puis parent de Louis XVI et d'Antoinette d'Autriche, et filleul de cette auguste princesse et du comte d'Artois.

Le bruit de ses aventures le fit arrêter de nouveau et conduire dans la prison de Bayeux. Son père vint comme à Cherbourg le réclamer et il lui fut encore rendu, parce que l'on ne vit dans la conduite d'Hervagault que l'effet d'un égarement pardonnable à son âge. Il se sauva encore une fois de chez sa famille et passa en Bretagne, et ensuite en Normandie. En octobre 1797, il arriva à une lieue d'Alençon. Il entra dans le village des Juncherets, et se présenta dans la maison de mademoiselle Talon-Lacombe sous le titre de membre de la famille des Montmorency; après avoir su se faire donner une quarantaine de louis par cette demoiselle, il tourna ses pas vers les villes de Meaux et de Châlons; ses récits le rendirent bientôt suspect, il fut arrêté et conduit devant le directeur du jury de Châlons, auquel il déclara se nommer Louis-Antoine-François de Longueville.

Dans la maison d'arrêt de Châlons il lance adroitement que le nom de Longueville n'était pas son vrai nom; qu'il était fils de Louis XVI, le dauphin de France; le concierge devint sa dupe et le servit, deux dames de la ville furent initiées dans le secret, elles le répandirent

dans Châlons près des personnes dont les opinions et la discrétion offraient des garanties. Le prétendu dauphin alors se trouva abondamment pourvu de tout, sa chambre était élégamment garnie. Mais des propos mystérieux recueillis par l'autorité, portèrent le tribunal de police correctionnelle à s'émparer d'Hervagault, et il fut condamné à un an de prison, pour avoir abusé la crédulité publique, à l'aide de faux noms et d'un crédit imaginaire.

Ses prosélytes loin d'ouvrir les yeux se fortifient dans leur crédulité, se réunissent pour lui faire un don. Après son temps terminé, il sortit de sa prison muni d'argent et de bijoux, partit pour Vire en Normandie, où il fit peu de partisans et fut dénoncé par une femme. Le tribunal de cette ville le condamna, pour récidive, à deux années de prison.

Ce nouvel accident poussa au plus haut degré l'imbécile sensibilité des initiés de Seine-et-Marne. La dame Saignes se donna beaucoup de mouvement pour recueillir des dons volontaires pour le soi-disant dauphin. Après l'expiration de sa peine, cette dame alla le chercher et le ramena avec elle à Châlons, le recommanda à ses domestiques pour qu'il fût pris le plus grand soin du personnage qui daignait recevoir l'hospitalité chez elle.

Le retour du faux dauphin à Châlons, alla aux oreilles de la police, la dame Saignes inquiétée, consulta ses amis, et le départ du prétendu prince est arrêté. Il alla à Reims, à Vitry-le-Français, y parcourut les campagnes environnantes, et il y reçut des concerts, des bals et des festins dans les châteaux; confié par madame Saignes à madame Jacob de Rambecourt, à Vitry, il retourna dans cette ville, où M. de Rambecourt le combla de déférences; c'était, disait-il, un dépôt précieux confié à sa garde. Le prétendu Louis XVII avait une espèce de cour, des favoris, des courtisans.

Je ne rapporterai pas ici tous les contes qu'il fit pour se faire des partisans et les maintenir dans leur crédulité; ce que je puis dire, c'est qu'ils étaient moins ridicules et moins incroyables que ceux de M. Naündorff, des hommages serviles lui étaient rendus. Mais la police informée de toutes ces extravagances, fit encore arrêter à Vitry le prétendu fils de Louis XVI. Ses partisans, d'abord consternés, reprennent bientôt du cœur; quelques-uns s'offrirent de le cautionner, mais ils eurent la douleur d'être refusés. On voyait se présenter dans la prison des hommes et des femmes qui ambitionnaient la faveur de lui baiser la main. Il avait un secrétaire, et sa table était toujours grandement garnie et bien servie.

Le tribunal du 17 février 1802, le condamna, pour la

troisième fois, à 4 ans de prison et à 50 francs d'amende. Le commissaire du gouvernement en appela de ce jugement, et Hervagault, sur l'avis de son conseil, en fit autant de son côté.

Interrogatoire secret d'Hervagault, se disant Louis-Charles de Bourbon, dernier fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche.

D. Comment vous nommez-vous?

R. Louis-Charles de Bourbon.

D. De qui êtes-vous fils?

R. De Louis-Auguste de Bourbon ci-devant roi de France, et de Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche.

D. Pourquoi avez-vous porté jusqu'à présent des noms différens, tantôt celui de Longueville, tantôt celui de Jean-Marie Hervagault?

R. On m'a obligé de prendre des noms différens du mien, pour me soustraire aux périls qui étaient attachés à mon vrai nom, regardé comme un crime digne de mort.

D. Qui vous a obligé de prendre ces noms?

R. Ce sont les personnes qui veillaient sur mon éducation, mes parens, mes amis.

D. Mais en vous appelant du nom de Louis-Charles de Bourbon, prétendez-vous être l'enfant de ce nom qu'on appelait, avant la révolution, d'abord duc de Normandie, puis Dauphin, puis Prince royal, puis Louis-Charles Capet?

R. Oui.

D. Comment osez-vous prendre ce nom, lorsque vous savez, ainsi que toute la France et l'Europe entière, que celui qui le portait est mort dans la prison du Temple au commencement du mois de juin 1795?

R. C'est qu'il n'est pas mort et que c'est moi.

D. Comment prétendez-vous combattre les preuves de la mort de cet enfant, constatée par tant de témoignages, par l'ouverture de son cadavre et la reconnaissance qui en a été faite par les officiers de santé, par l'annonce publique qui en fut faite à la Convention nationale, par l'opinion de toute l'Europe, tellement publique, que les princes français ont fait faire des services selennels pour le repos de son âme, des oraisons funèbres, et se sont déclarés héritiers des titres et biens qui étaient encore reconnus, dans quelques parties de l'Europe, appartenir à cet enfant mort?

R. J'ignore quelle est l'étendue et la force de ces preuves. L'évidence qui m'assure que cet enfant n'est pas mort et que c'est moi, n'a pas besoin pour moi de preu-

ves, et me dispense de l'examen et de la discussion de toute preuve contraire.

D. Comment prétendez-vous expliquer la fausseté de cette mort apparente?

R. Par le récit simple et naïf de ce qui s'est passé à cette occasion.

D. Pouvez-vous nous faire connaître ce récit?

R. Oui, je peux dire ce que j'ai vu, ce que j'ai éprouvé, et ce dont je me rappelle.

D. Dites-le.

R. Pendant que j'étais prisonnier au Temple, on vint m'avertir un jour qu'il devait entrer dans la cour un chariot rempli de linge blanc, que dans ce chariot serait caché un enfant de mon âge à peu près et ayant de la ressemblance avec moi; que cet enfant resterait au Temple à ma place, et que moi je serais mis dans le même chariot lorsqu'on l'aurait rempli de linge sale, pour être conduit hors de la prison du Temple sans savoir où. C'est ce qui fut exécuté comme on me l'avait dit.

D. Savez-vous qui a conçu et exécuté ce projet?

R. Ce sont MM. de Frotté et de Guerville, avec l'aumônier du prince de Talmont.

D. Comme il est impossible qu'un système de mensonge et d'imposture se soutienne dans toutes ses par-

ties, continuez à nous raconter la suite de ce roman, que vous ont fait apprendre par cœur les auteurs de cette criminelle imposture. Où allâtes-vous en sortant ainsi de la prison du Temple ?

R. On me conduisit à une chaise de poste qui partit tout de suite et m'emmena, avec les personnes que je viens de nommer, dans des routes qui me sont inconnues.

D. Avant d'aller plus loin, dites si vous savez quel était cet enfant à peu près de votre âge et de votre ressemblance, que vous prétendez qu'on a substitué à votre place ?

R. Oui, je le sais. Cet enfant s'appelait Jean-Marie Hervagault. C'était un des fils d'un tailleur de la ville de Saint-Lô, département de la Manche. Son père consentit à le livrer à ma place, et reçut, pour cette horrible action, une somme en assignats de 200,000 francs. Il fut convenu que lorsque je serais obligé d'user de déguisement, par un nom étranger, je prendrais celui de cet enfant, livré à la mort à ma place.

D. Mais pourquoi avez-vous pris aussi celui de Longueville ?

R. C'est un caprice et une honte d'enfant. Le nom d'Hervagault me déplaisait, surtout à cause du père dé-

naturé qui le portait, et la peine que j'avais d'appartenir à une telle famille.

D. Où aboutit votre prétendu voyage au sortir du Temple?

R. A la Vendée, au quartier-général de l'armée qui s'appelait Catholique et Royale, près du général en chef Charrette.

D. Qu'avez-vous fait là?

R. J'y ai été reconnu pour fils de Louis XVI et traité en conséquence. J'ai reçu les hommages des principaux chefs royalistes, et j'ai tâché de m'en montrer digne, en m'associant aux braves qui soutenaient avec tant de valeur la cause la plus malheureuse.

D. Combien de temps êtes-vous resté dans la Vendée?

R. Quelques mois, après lesquels j'ai été conduit en Angleterre, où je devais être reconnu publiquement.

D. Qu'avez-vous fait en Angleterre?

R. J'y suis resté quelque temps auprès du Roi, qui m'a gardé en secret dans l'intérieur de son palais, et m'a marqué beaucoup de bontés. Il aimait à partager mes jeux enfantins, et je me rappelle qu'une fois que je me permis de lui donner un soufflet, ce qui me paraissait très juste de la part d'un roi de France envers un roi

d'Angleterre, il ne me punit qu'en m'embrassant, ce qui me parut aussi très convenable de la part d'un roi d'Angleterre envers un roi de France.

D. Il aurait été bien plus naturel de vous rapprocher du prince français qui est en Angleterre, et qu'on appelle le comte d'Artois. Si vous êtes son neveu, comment n'avez-vous pas été plutôt près de lui?

R. Le comte d'Artois ne parut pas se soucier de me voir. Soit qu'il me considérât avec haine comme un rival, soit qu'il ne me vît qu'avec une espèce de mépris, comme roi appelé constitutionnel, il forma le dessein de se débarrasser de moi. Le roi d'Angleterre en fut très irrité et parla de le faire pendre. Je me jetai à ses genoux pour l'en détourner. J'ignorais alors qu'un roi d'Angleterre n'a le pouvoir de faire pendre personne.

D. Le roi d'Angleterre vous parut-il protéger le projet que vous supposez qu'il méditait alors, de vous faire roi constitutionnel?

R. Il le protégeait de toutes ses forces, et me regardait vraiment comme son camarade en qualité de roi constitutionnel. Il me paraissait croire que telle serait la fin de la révolution, ainsi que l'avait été son commencement.

D. Où avez-vous été, après ce séjour en Angleterre?

R. J'ai été à Rome, où le pape régnant alors, Pie VI, me combla de caresses, de bénédictions et de bienfaits. Il voulut me sacrer en secret roi de France, ainsi, me dit-il, que le pape Zacharie avait sacré le roi Pepin. Il m'annonça prophétiquement le retour des grandeurs qu'a perdues ma famille. Il me fit appliquer, avec un fer rouge, deux stigmates sur le corps, un à la jambe droite, qui figure l'arme de France, avec la lettre initiale de mon nom, et de plusieurs autres de ma famille; et sur le bras gauche, des lettres qui forment les mots de *vive le Roi*. L'acte de cette consécration a été déposé entre les mains d'une vingtaine de cardinaux qui en avaient été témoins.

D. Vous avez sans doute conservé des relations avec le Sacré-Collége, par lesquelles vous pourriez garantir la vérité de ces faits, et le pape Pie VII pourrait au besoin les témoigner?

R. Les révolutions qui ont eu lieu depuis en Italie, ont interrompu toutes mes relations avec Rome. Quant à Pie VII, comme il me fut alors opposé dans le Sacré-Collége, et qu'il s'est montré depuis entièrement dévoué au parti qui règne actuellement en France, je n'ai rien à attendre de lui.

D. Qu'avez-vous fait après ce séjour à Rome?

R. J'ai été en Portugal, passant par l'Espagne. En

Espagne, je n'ai vu de ma famille que la duchesse d'Orléans, qui se prosterna à mes genoux et parut m'adorer. Je ne pus m'empêcher d'être attendri de sentimens si différens de ceux que son époux et ses enfans ont témoignés aux auteurs de mes jours.

D. Qu'avez-vous fait en Portugal?

R. C'est là où j'ai cru voir toute l'Europe réunie pour me replacer sur le trône. Neuf princes souverains, par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs, ont signé un acte par lequel ils me reconnaissent pour roi de France, et protestent de me rétablir et maintenir à jamais sur le trône. L'acte doit en être conservé dans les archives de la cour de Portugal.

D. Qu'avez-vous fait après cela?

R. Je suis revenu en France en passant par la Prusse, où la cour m'a donné également de grandes marques d'intérêt et assurances certaines de mon rétablissement. J'étais en effet rappelé en France, dans ce moment, par les avis d'un grand nombre de personnes puissantes dans les conseils qui administraient alors, ainsi qu'au dehors, m'annonçant que tout était prêt pour une nouvelle révolution, qui devait me donner encore le titre et une partie du pouvoir des rois de France. Tout à coup ce parti fut foudroyé le 18 fructidor, et tous ceux qui me servaient en apparence furent proscrits, fugitifs ou

cachés. Je fus de ce nombre, et j'essayai de me réfugier en Angleterre; mais je fus repoussé sur les côtes de France par des bâtimens anglais, et je me trouvai tout seul sur le rivage, ce qui me rendit suspect. Je fus conduit à Cherbourg et mis en prison. Je m'échappai de cette prison, et je fus reçu quelque temps dans le château de. . . . . d'où l'ennui d'une vie trop paisible et uniforme m'engagea à sortir secrètement, aimant mieux le mouvement des voyages, quoique mêlés de tant de dangers, que le repos et l'oisiveté. Les dangers m'y attendaient de toutes parts. Après avoir été volé et dépouillé de tout ce qui me restait de l'éclat passager que m'avait donné l'état de candidat à la royauté constitutionnelle, j'arrivai à Paris, où je ne trouvai presque plus ni de connaissances, ni de retraite : quelques uns des anciens officiers de la maison de mon père m'engagèrent à me rendre en Allemagne, avec des lettres de recommandation. N'osant pas prendre de place dans la diligence, je l'attendis sur la route de Meaux; et le conducteur, attendri par mon âge et ma situation, voulut bien me prendre avec lui dans le cabriolet et me mener jusqu'à Châlons-sur-Marne.

D. Pourquoi, dans les divers procès que vous avez subis depuis votre entrée dans la prison de Châlons, n'avez-vous rien avoué à la justice de toutes ces choses-là?

R. Je l'ai déjà dit; c'est que mes amis et mes conseils m'assuraient que j'étais perdu si je le disais.

D. Mais si vous ne les disiez pas devant la justice, ne les disiez-vous pas en secret, soit dans cette ville, soit dans les maisons et sociétés où vous avez été admis dans cet intervalle ?

R. Excepté une seule fois à Vitry, jamais je n'ai rien dit de clair et de positif sur ce sujet, mais plein de ces idées qui ont rempli jusqu'à présent le cours de ma vie, peu accoutumé à la dissimulation, je puis avoir fait, par distraction ou d'une manière indirecte, quelques aveux, d'où l'on a tiré avec raison la conséquence ou les indices de choses que je m'efforcerais en vain de cacher.

D. N'avez-vous pas pris, ne vous êtes-vous pas laissé donner très souvent la qualité de Dauphin de France?

R. Je n'ai jamais pu prendre, je n'ai jamais pu de mon consentement m'entendre donner la qualité de Dauphin de France; ç'aurait été l'effet d'une grossière ignorance des choses qui me touchent de si près, encore plus qu'un défaut d'obéissance et de conformité à l'ordre depuis long-temps établi. Je ne pouvais ignorer que la constitution de 1791, acceptée et jurée par toute la nation, ainsi que par le Roi, qui s'y était soumis, avait aboli le titre de Dauphin. Cette qualité devenait encore

plus absurde par une autre raison, puisqu'elle était attachée à l'ancienne province du Dauphiné qui n'existait plus. Sous ce rapport elle devenait insignifiante et ridicule. En effet, comment aurais-je pu être le Dauphin de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, qui sont des départemens entre lesquels cette province a été partagée? Au nom de Dauphin, la nation, avec la même sanction du Roi, avait substitué celui de Prince royal. Je l'ai porté jusqu'à la Convention nationale; la royauté ayant été alors abolie, le titre de Prince royal fut aboli également par une conséquence nécessaire. Des gens simples, peu instruits des choses de la révolution, en apprenant, encore malgré moi, que j'étais le fils du feu Roi, ont pu, par préjugés et ancienne habitude, m'appeler Dauphin; mais jamais je n'ai avoué ce titre ni l'application qu'on a pu m'en faire aveuglément. La signification principale du titre de Dauphin étant celle de l'hérédité présomptive de la royauté, et la royauté n'étant plus, que signifie le titre d'hérédité? A la vérité, si la royauté était abolie par la loi aux yeux du plus grand nombre des Français, il en était encore, lorsque mon père est mort, une partie qui voyaient la royauté existante, et une partie aussi des rois de l'Europe qui se disposaient à la défendre et à en assurer le rétablissement par la force de leurs armes. Aux yeux de cette petite partie de la France,

et de cette partie considérable de l'Europe, j'ai pu être reconnu par conséquent pour roi légitime de France, puisque ce qui existait encore de royauté ne pouvait s'appliquer qu'à moi; mais le titre de Dauphin m'était encore bien moins applicable. Ainsi donc, avant ce temps je n'ai pu, sans absurdité, ni m'intituler, ni recevoir le titre de Dauphin, et j'affirme que j'étais très loin de cette absurdité.

D. C'est pourtant au nom du Dauphin qu'a été excitée l'insurrection dans laquelle votre parti a succombé?

R. Si c'est au nom du Dauphin qu'elle a été excitée, c'est une pure intrigue à laquelle je n'ai pris aucune part active.

D. Mais prendre le titre du fils du Roi, c'est équivalent à prendre celui de Dauphin; ainsi vous auriez pu prendre ce titre comme vous prenez aujourd'hui publiquement la qualité de fils de roi?

R. C'est aujourd'hui pour la première fois, à une exception près, que, soit en public, soit en secret, soit devant la justice, soit dans les plus intimes confidences, j'ai pris en France, d'une manière claire et précise, le titre si naturel, si légitime de fils de Roi, c'est-à-dire fils de mon père qui a été roi.

D. Et quelle est la cause qui peut vous faire aujour-

d'hui si subitement et si hardiment changer de système et de langage?

R. Je vais vous le dire. A la veille d'entrer dans un nouveau procès, je suis menacé de retomber dans l'horrible état où je me suis trouvé pendant plusieurs années. Placé entre la vérité, qui peut me conduire à l'échafaud, et le mensonge, qui me conduit droit à la honte et à la captivité, je suis forcé de prendre la dernière route, qui est la plus contraire à mes sentimens et à mes principes. Avant tout, il faut savoir se dévouer pour sa propre cause, et surtout pour ses partisans, qu'il faut sauver à quelque prix que ce soit. Ma conduite ne serait-elle, aux yeux des autres, que fausseté, lâcheté, faiblesse; dussé-je tomber de discrédit en discrédit, je ne ferai que changer d'ennemis. Je ne serai donc, devant la justice, que le fils d'Hervagault, qu'un vil imposteur! n'importe, je subirai mon arrêt avec courage. Peut-être un jour sortirai-je de ce labyrinthe si pénible, et recevrai-je la récompense d'un dévoûment sans exemple.

Paroles du commissaire du gouvernement dans l'audience d'appel du 2 avril 1802.

« Citoyens juges, je ne m'attacherai point à repous-

ser les moyens de formes allégués en faveur des prévenus, il ne s'agit que d'aborder le fond de la cause.

» J'établirai d'abord que celui qui est ici à la barre du tribunal, est Jean-Marie Hervagault, né à Saint-Lô, département de la Manche, le 20 septembre 1781, du légitime mariage de Jean-François-René Hervagault, tailleur d'habits, et de Nicole Bigot.

» Ce fait résulte non-seulement de l'aveu qu'il en a fait devant le premier juge, de celui qu'il en a fait à la présente audience, de l'aveu même de ses parens, et de son extrait de naissance, relaté dans un jugement de Châlons, joint aux pièces, mais encore d'un arrêté de l'administration centrale du département de la Manche, chargée de prendre tous les renseignemens sur l'état du prévenu, et de déterminer s'il n'était pas le fils d'un émigré, ou un émigré lui-même.

» Maintenant qu'il est constant, je ne dirai pas dans l'esprit des juges, mais dans l'esprit du public, qu'on a cherché à induire en erreur sur l'état du prévenu, qu'il est Jean-Marie Hervagault, fils d'Hervagault, dit la *Jeunesse*, tailleur d'habits à Saint-Lô, il ne reste plus qu'à établir les faits qui ont plusieurs fois provoqué contre lui les poursuites de la justice, qui ont appelé sur sa tête différentes condamnations, et ceux qui, le constituant en récidive, motivent le jugement dont est appel. »

Ici le commissaire du gouvernement s'attacha à développer, dans le plus grand détail, toutes les circonstances de l'imposture d'Hervagault. Il épia, il dévoila toutes ses démarches ; il le démasqua, et signala sans pitié les différentes personnes qui avaient accrédité ou favorisé son imposture. Il suivit Hervagault dans ses courses aventurières ; il découvrit que ce fut dans la maison d'arrêt de Châlons qu'il se fit d'abord passer mystérieusement pour le Dauphin, dernier fils de Louis XVI, enlevé secrètement du Temple, et qu'il commença à se faire des prosélytes ; il le retrouva se faisant arrêter de nouveau dans le Calvados, où, condamné en récidive, il subit une détention de deux années ; il le retrouva ensuite à Châlons et à Vitry, donnant à son imposture une force et une faveur nouvelles, faisant des progrès dans l'opinion, se jouant de la crédulité de quelques personnes qui, l'érigeant en idole, lui rendaient parfois des hommages serviles, et propageaient sa prétendue grandeur en faisant circuler le portrait du Dauphin, dont elles lui faisaient l'application.

« Peut-être, s'écria le commissaire du gouvernement, dira-t-on que jusqu'ici des hommes enthousiastes ont attribué à Hervagault, sans participation, une vaine grandeur à laquelle il n'a jamais prétendu ; que ce sont ceux-là qui ont abusé de la crédulité, et non le jeune

Hervagault, qui n'a joué qu'un rôle passif, et dont tout le tort consisterait à n'avoir pas osé démentir les personnes graves qui lui donnaient asile.

» Mais cette supposition est idéale : dans cette supposition même, Hervagault serait coupable ; on ne se joue pas ainsi de la crédulité des citoyens ; on ne tend pas impunément de pareils piéges à l'opinion publique. Je dis plus : le crime, dans cette supposition, ne serait pas une simple escroquerie, il supposerait dans cette poignée d'hommes qui auraient cherché à captiver le jeune Hervagault par l'appât des grandeurs, un esprit de faction et des projets séditieux dont Hervagault serait complice.

» Cette supposition est idéale, et la conduite du ministère public la fait assez sentir alors que, pour poursuivre le délit et en provoquer la punition, il n'a pas invoqué la loi répressive des attentats à la sûreté publique, mais celle qui réprime l'escroquerie.

» Cette supposition idéale se trouve entièrement détruite par le fait, lorsqu'on observe la conduite tenue par Hervagault dans la commune de Vitry et dans les autres communes environnantes où il portait ses pas. »

Après avoir donné de nouveaux détails sur le séjour d'Hervagault à Vitry, sur son arrestation et sa détention ; après avoir signalé tous les principaux affidés du

soi-disant Louis XVII, et avoir dévoilé tous les mystères de son imposture; après avoir établi, par des faits, qu'Hervagault était parvenu à se faire reconnaître secrètement pour le Dauphin; qu'en cette qualité s'étant formé une espèce de cour, il avait abusé tellement de la crédulité de différentes personnes, qu'il les avait amenées, envers lui, à des déférences et à des égards réservés autrefois aux membres de la famille royale; enfin, après avoir établi que ces hommages extraordinaires, les partisans d'Hervagault croyaient réellement les prodiguer à Louis-Charles de Bourbon, le commissaire du gouvernement reprit son accusation, et s'écria : « Osera-t-on dire maintenant qu'Hervagault n'a joué qu'un rôle passif, qu'il ne s'est point attribué de fausses qualités, qu'il n'a point abusé de la crédulité des citoyens ?

» On plaide, avec une confiance apparente, qu'Hervagault ne devait pas même être poursuivi, parce qu'il n'y a, vous dit-on, dans la cause, ni plaignant, ni dénonciateur, ni corps de délit.

» Il n'y a pas de plaignant ! Non, sans doute, puisque la plainte est la dénonciation du tort personnel, et que personne au procès n'articule que, depuis sa sortie de la prison de Vire, Hervagault lui ait fait du tort personnellement; mais dans une affaire de cette nature, où des personnes d'ailleurs estimables ont été, pour me servir

d'une expression triviale, si *sottement mystifiées*, fallait-il attendre, pour arrêter et poursuivre le coupable, qu'elles vinssent se plaindre d'avoir été trompées? Vous connaîtriez bien peu le cœur humain, si vous pouviez croire que des hommes ainsi abusés auront le courage de faire l'aveu de leur inconcevable crédulité.

» Il n'y a ni plaignant ni dénonciateur! Et que m'importe à moi, ministère public, que le particulier lésé se plaigne ou ne se plaigne pas? Transigez, si vous voulez, avec celui qui, par violence, vous aura dépouillé d'une partie de votre fortune; jusque-là vous êtes libre, mais vous ne l'êtes plus d'empêcher l'exercice de l'action publique contre l'auteur du vol dont vous ne vous plaignez pas. Notre jurisprudence criminelle n'admet pas la distinction des délits publics d'avec ces délits privés établis par le droit romain. *Tout délit donne essentiellement lieu à une action publique.*

» Il n'y a pas de dénonciation!.... Et quand cela serait vrai, il l'est aussi que le ministère public est chargé non seulement de la poursuite, mais de la recherche des délits. Il y a bien plus qu'une dénonciation, il y a clameur publique. Voyez le réquisitoire qui est ainsi motivé : *Considérant que le cri public accuse Jean-Marie Hervagault d'abuser de la crédulité publique, à l'aide de faux noms et de fausses qualités.....* Certes, la clameur

publique est bien plus propre encore à réveiller le zèle du ministère public, qu'une simple dénonciation qui pourrait n'être que l'effet de la malveillance.

» Mais vous demandez où est le corps du délit?.... Il est dans l'abus même de la crédulité et dans les sacrifices qui en ont été le résultat. Portez vos regards sur les vêtemens dont Hervagault est couvert, sur les festins somptueux apprêtés pour lui, sur les bijoux qu'il étale jusque dans l'asile du repentir, vous y verrez le corps du délit.

» On a fait un argument spécieux quand on vous a dit : Le corps du délit vous est présenté dans les vêtemens mêmes dont Hervagault est couvert. Pour que ces vêtemens constatent le corps du délit, il faut donc qu'ils aient été escroqués. Or, c'est la dame Saignes qui les a donnés; dès-lors Hervagault a abusé de la crédulité de la dame Saignes. Pourquoi donc est-elle poursuivie comme complice ?

» La solution de cet argument, le seul qui puisse fixer maintenant les regards de la justice, va se trouver établie dans le développement des faits de la cause relatifs à la dame Saignes.

» Reportons-nous au moment où Hervagault, arrêté à Méry-sur-Marne, est constitué prisonnier dans la maison d'arrêt de Châlons. Jusque-là il s'était présenté

comme le fils d'un seigneur ou d'un prince, comme le fils d'un émigré, ou étant émigré lui-même. Mais à peine la dame Saignes va-t-elle visiter le prisonnier, que se répand la nouvelle que le Dauphin est dans la maison d'arrêt de Châlons; c'est alors que la chambre du détenu commence à se meubler, et que les secours arrivent toujours par l'entremise de la dame Saignes. Elle entretient avec lui une correspondance qu'elle continue lorsqu'il se trouve ensuite en prison à Vire; elle fait le voyage pour aller le chercher au terme de sa détention; elle ne le fait sortir à son passage à Châlons, que la nuit, et en habits de fille.

» C'est elle qui, pour le lancer à Vitry, appelle sur lui l'attention et les respectueux égards de quelques familles honorables de cette ville.

» Jusque là il vous semble peut-être que la dame Saignes n'est que la dupe de sa crédulité; mais lisez attentivement le résultat des informations du commissaire de police de Châlons, vous y verrez que la dame Saignes fit secrètement, pour le Dauphin, une quête qui produisit des sommes considérables : il est évident dès-lors que les vêtemens qu'elle fournit sont des vêtemens escroqués, non pas à la crédulité de la dame Saignes, qui n'est pas dupe, mais à celle de quelques citoyens qui le deviennent par son entremise; il est évident dès-lors que

la dame Saignes, par ses discours, par ses actions, et en connaissance du nom et de la véritable origine d'Hervagault, a concouru à accréditer sa haute naissance supposée et ses prétendus titres éminens. On jugera facilement qu'elle ne s'est créé une idole que pour partager les offrandes.

» Attendu qu'il est constant qu'Hervagault, à l'aide de fausses qualités, a abusé de la crédulité de plusieurs citoyens, et qu'il s'est rendu coupable d'escroquerie, je conclus à ce qu'il plaise au tribunal de rejeter sa requête d'appel.

» Et en ce qui touche la dame Saignes, la déclarer fauteur et complice des escroqueries d'Hervagault, la condamner à 500 fr. d'amende, à deux ans d'emprisonnement; ordonner l'impression et l'affiche à six cents exemplaires, et condamner ledit Hervagault et la dame Saignes solidairement aux frais d'impression et d'affiche, et à tous les frais du procès. »

JUGEMENT.

Au nom du peuple Français.

Vu par le tribunal du département de la Marne, séant à Reims,

Le jugement rendu, le 28 pluviose an X; en matière de police correctionnelle, par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Vitry-sur-Marne,

Entre le substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel du département de la Marne, pour l'arrondissement dudit Vitry, demandeur, comparant par le commissaire du Gouvernement près ledit tribunal, d'une part;

Contre Jean-Marie Hervagault, âgé de vingt ans, natif de Saint-Lô, département de la Manche, prévenu :

1° De voyager sans passe-port, celui dont il est porteur étant expiré, ne lui ayant été donné que pour se rendre de Vire à Saint-Lô ;

2° De vagabondage ;

3° D'avoir abusé de la crédulité de plusieurs personnes, à l'aide de faux noms et de fausses qualités, et escroqué partie de leur fortune, défendeur, comparant par le citoyen Hatot, son avoué ;

Et Pierrette Julien, femme divorcée Saignes, âgée de quarante-six ans, marchande, demeurant à Châlons-sur-Marne, prévenue d'avoir, par ses discours et par ses actions, et en connaissance du nom, de la véritable origine dudit Hervagault, concouru à accréditer sa haute naissance supposée et ses prétendus titres éminens, aussi défenderesse, comparant par ledit citoyen Hatot, son avoué, encore d'autre part ;

Lequel jugement porte :

Le tribunal ordonne qu'il en sera à l'instant délibéré en la chambre du conseil, pour le jugement être prononcé à la même audience.

Après en avoir délibéré en ladite chambre du conseil, le tribunal, rentré en la salle d'audience, a prononcé le jugement suivant :

En tant que touche la demande formée contre Hervagault,

Attendu qu'il est prouvé par les pièces de la procédure et par les déclarations des témoins,

1° Que depuis plusieurs années, Jean-Marie Herva-

gault a quitté la maison paternelle à différentes reprises, et sans l'autorisation de ses père et mère ;

2° Que dès cette époque, il a voyagé sans passe-port, menant une vie vagabonde, et sous des noms empruntés ;

3° Qu'à l'aide de ces faux noms et d'un crédit imaginaire, il a escroqué une partie de la fortune de quelques citoyens, en se procurant, soit de l'argent, soit des vêtemens, et une nourriture bien au dessus de son état de dénûment et de pauvreté ;

4° Qu'il a essuyé plusieurs incarcérations à raison de ces délits ; que notamment, par jugement des tribunaux correctionnels séans à Châlons-sur-Marne et à Vire, en date des 13 floréal an VII et 23 thermidor même année, il a été condamné à un mois, et à deux années d'emprisonnement ;

5° Qu'à peine sorti de la maison de détention de Vire, il est revenu dans le département de la Marne et s'est rendu à Vitry ;

6° Qu'il a été arrêté en cette ville le 29 fructidor dernier, non muni de passe-port ; que celui représenté ensuite a pour destination la ville de Saint-Lô et n'était donné que pour trois jours ;

Attendu qu'il est également prouvé qu'Hervagault continuait audit Vitry d'abuser de la crédulité de quel-

ques citoyens, à l'aide de faux noms et d'un crédit imaginaire ; qu'avec ces moyens, il s'est procuré, comme précédemment, une aisance et des égards qui ne lui appartiennent pas, ce qui le constitue en récidive :

Condamne Jean-Marie Hervagault à quatre ans d'emprisonnement en la maison d'Ostende, et à cinquante francs d'amende, conformément aux dispositions de l'article XXXV de la loi du 19 juillet 1791, titre II, dont lecture a été faite à l'audience par le président, et qui est ainsi conçu :

« Ceux qui par dol, ou à l'aide de faux noms ou de » fausses entreprises, ou d'un crédit imaginaire, ou » d'espérances, ou de craintes chimériques, auraient » abusé de la crédulité de quelques personnes, et escro- » qué la totalité ou partie de leur fortune, seront pour- » suivis devant les tribunaux de district ; et si l'escro- » querie est prouvée, le tribunal de district, après avoir » prononcé les restitutions et dommages-intérêts, est » autorisé à condamner, par voie de police correction- » nelle, à une amende qui ne pourra excéder cinq mille » livres, et à un emprisonnement qui ne pourra excéder » deux ans ; en cas d'appel, le condamné gardera pri- » son, à moins que les juges ne trouvent convenable de » le mettre en liberté, sur une caution triple de l'a-

» mende et des dommages-intérêts prononcés ; en cas » de récidive, la peine sera double.

» Tous les jugemens de condamnation à la suite des » délits mentionnés au présent article, seront imprimés » et affichés. »

Fait défense audit Hervagault de récidiver, et le condamne aux frais ministériels liquidés à la somme de trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs soixante-quinze centimes, non compris les droits d'enregistrement et de timbre.

En ce qui concerne la dame Saignes, attendu qu'il n'est pas prouvé qu'elle soit la complice d'Hervagault,

Considérant qu'elle a pu être dupe de sa crédulité,

La renvoie de la demande contre elle formée.

Malgré l'interrogatoire, les paroles du commissaire du gouvernement, le jugement du tribunal, rien ne put abattre la croyance des partisans du faux dauphin ; Hervagault continuait de faire des dupes, dans la prison même. Le gouvernement, fatigué de cette sotte comédie, le fit transférer à Bicêtre, près Paris. Là encore il recevait de l'argent qu'il partageait avec les prisonniers. Fouché, alors ministre de la police, voyant l'étendue de cette fourberie, proposa à Napoléon d'en tirer parti, de faire reconnaître Hervagault pour le fils de Louis XVI, et de le faire abdiquer en sa faveur. Le grand capitaine mé-

prisa cette proposition, et des ordres sévères furent donnés pour empêcher Hervagault de communiquer avec qui que ce soit; ses ressources détruites par cet ordre, il s'en chagrina, tomba malade, et pendant deux ans et demi cet imposteur fut dans un état de misère et d'abandon.

En sortant de Bicêtre il eut ordre de partir sans délai pour son pays. Avant de quitter Paris, il eut encore l'adresse d'obtenir des secours de M. et Mme Boissard, et il paya, avec l'argent qu'il en obtint, quelques dettes qu'il avait laissées à Bicêtre. Il resta peu à Saint-Lô, et il prit du service dans la marine, où il paraît s'être conduit bravement, et puis quitta ce service pour en revenir au rôle de Louis XVII. Mais presque aussitôt il a été arrêté et ramené à Bicêtre; ses partisans n'étant plus réunis, n'entendant plus parler de lui, ne lui donnaient plus de secours. Il a fini par tomber à Bicêtre dans une profonde misère, par s'y dégrader par de vicieuses mœurs, et par y mourir, en 1812, des suites de ses débauches, en persistant jusqu'au dernier moment à se dire fils de Louis XVI.

MATHURIN BRUNEAU

EN 1816 ET 1818.

Quelques personnes paraîtraient penser que ce faux Louis XVII a été mis en avant par des ennemis de la restauration, pour avilir la royauté, tracasser les princes de la branche aînée des Bourbons, entraver leur gouvernement. Cette opinion pourrait bien n'être pas tout à fait dénuée de vérité ; cependant, comme cela n'est pas suffisamment démontré, il est plus présumable de penser que si tous les faux ducs de Normandie qui ont exploité la crédulité publique, ont, au moment de leur apparition, trouvé des ennemis du gouvernement, des chevaliers d'industrie disposés à soutenir leurs fourberies, et vu l'autorité, pendant un certain laps de temps, fermer les yeux sur leurs manœuvres pour surveiller ceux dont elle pouvait suspecter les intentions, il est plus juste

de penser, dis-je, que tous les faux dauphins, si l'on en juge d'après les histoires de leur vie véritable de chevaliers d'industrie, ont dû surgir d'eux-mêmes et pour leur compte, et qu'il en a été ainsi de Mathurin Bruneau; car s'il eût été mis en scène par des ennemis du gouvernement, il est présumable qu'ils auraient choisi un sujet plus capable de jouer son rôle.

Mathurin Bruneau quitta en 1795 le toit paternel pour tenter les aventures. Il se donna d'abord pour le fils du baron de Vezins, entra ensuite au service de la comtesse Turpin de Crissé, et vers 1813 fut enfermé dans la maison de détention de Saint-Denis, comme vagabond. En sortant de cet asile, il s'engagea comme aspirant canonnier de marine dans le 4e régiment d'artillerie, fut embarqué à Lorient pour les Etats-Unis, déserta en Amérique et y exerça la profession de garçon boulanger. Débarqué à Saint-Malo en septembre 1816, avec un passeport portant les noms de *Charles de Navarre*, citoyen des Etats-Unis, il se rendit dans son département, celui de Maine-et-Loire, dans le but de se créer des partisans comme étant Louis XVII, dauphin de France. Au moment de son arrestation, il adressa au gouverneur anglais, à Guernesay, une lettre par laquelle il le priait d'informer son gouvernement de la détention du fils de Louis XVI. Cette lettre, interceptée, donna

lieu à son transfert dans les prisons de Rouen. Les accusés étaient au nombre de cinq : 1° Mathurin Bruneau, se disant *Charles de Navarre*, fils de Louis XVI, et par conséquent Louis XVII ; 2° Branzon, ancien directeur-général de l'octroi à Rouen, et déjà condamné à cinq années de fer pour concussion, vols et dilapidations ; 3° le nommé Tourly ; 4° la femme Dumont, marchande de toiles à Rouen, et anciennement domestique ; 5° l'abbé Mathouillet, prêtre, anciennement habitué de l'église cathédrale de Rouen, qui s'est soustrait à l'action des mandats de justice décernés contre lui. L'interrogation de Mathurin Bruneau et l'audition des témoins, qui étaient au nombre de soixante-dix-sept, ont offert des scènes tour à tour grotesques et scandaleuses. Il a soutenu, avec le sang-froid de l'idiotisme, le rôle qu'il avait pris, de façon à le faire croire moins grossier, moins dépourvu d'éducation et de sens qu'il ne le paraissait à la foule des spectateurs ; il interrompait tour à tour les magistrats ou les témoins par des trivialités ou des injures grossières, mais quelques fois par des observations plaisantes. Ainsi, se trouvant à la première audience à côté de l'accusé Branzon, il lui demanda pourquoi il ne portait pas la décoration qu'il lui avait donnée à Bicêtre (maison de détention à Rouen)? Il dit encore au même accusé, pendant son interrogation : « Allons,

ferme, Branzon, du courage ; tu sais que tu es mon ministre des finances. » Avant de monter à l'audience, il disait à une personne dans la prison : « Il est possible que je sois un fameux gueusard; mais, c'est égal, je m'en vais soutenir un grand procès. »

Je ne rapporte pas la lettre que Bruneau adressa au gouvernement anglais et celles qu'il fit passer à son Altesse Royale Madame la Dauphine; les démarches que ses partisans firent pour arriver jusqu'à cette auguste princesse, et les proclamations affichées à Rouen et dans quelques communes des environs, en faveur du prétendu Louis XVII. Je n'en fais mention, ici, que pour faire remarquer l'analogie qui existe entre la marche qui a été suivie dans l'intrigue de Bruneau, et celle que suit son successeur en fourberies, l'horloger Naündorff.

Sur un rapport rempli de méthode et de précision du juge d'instruction, fait les 1er, 2 et 3 décembre 1817, le 4 dudit mois, le tribunal civil de Rouen mit Bruneau en état de prévention de délit d'escroquerie, et le renvoya, ainsi que Tourly, Branzon, la femme Dumont et l'abbé Mathouillet, devant le tribunal de police correctionnelle. La première audience fut fixée au 9 février 1818. La curiosité avait attiré à ce procès un grand nombre de personnes à Rouen, les unes dans l'espoir d'y voir le fils de

Louis XVI, et le plus grand nombre, pour couvrir de ridicule et de mépris un impudent imposteur.

M. le procureur du roi, dans un discours long et lumineux, prend Bruneau à sa naissance, et fait connaître sa vie depuis sa sortie de chez ses parens jusqu'à son arrivée à la maison de détention de Rouen. Je ne cite pas encore ce beau discours de M. Dossier, parce que ce serait m'entraîner dans de trop longs détails; que ce que j'ai déjà rapporté sur Bruneau, et son jugement, que je ferai passer sous les yeux du lecteur, suffiront pour faire connaître ce qu'était l'imposteur Bruneau. Cependant je ne puis me dispenser de transcrire littéralement, que M. le procureur du roi, après avoir fait ressortir la grotesque ignorance de Bruneau, ses contradictions sur tous les points les plus importans de sa prétendue vie romanesque, son prétendu enlèvement du Temple, s'écria :

« En faut-il davantage, même pour ruiner dans sa » base tout système qui tendrait encore à faire croire, » que le fils de Louis XVI n'aurait pas suivi de près, » dans le tombeau, ses illustres et trop malheureux pa- » rens ?

» S'il y eût eu substitution, si ce n'eût été qu'un enfant » substitué qui eût été mis au cercueil dans le Temple, » le 9 juin 1795; si la victime du barbare et féroce Si-

» mon eût été arrachée de sa prison et remise dans les » bras des officiers généraux de l'armée catholique et » royale, quel triomphe n'eût-ce pas été pour les soldats » de la légitimité! Avec quel empressement, avec quelle » allégresse ils auraient fait célébrer cette éclatante vic- » toire! Avec quels soins religieux ils auraient fait re- » mettre ce précieux dépôt dans le sein de son illustre » famille.

» Rien de tout cela n'est arrivé; tout repousse au con- » traire jusqu'à la vraisemblance de ce fabuleux enlève- » ment.

» La plus belle victoire des royalistes leur aurait-elle » donc arraché leurs armes? Eh bien! cependant qui » pourrait le croire? Il existe encore des personnes assez » crédules pour avoir besoin d'être détrompées sur un » roman aussi absurde...

» Ce procès offre une preuve bien remarquable de » cette vérité... »

Pendant le discours du procureur du roi, Bruneau s'était montré comme un insensé, apostrophait les juges, insultait le procureur du roi. Après que ce magistrat eut cessé de parler, Bruneau n'a su faire aux questions qui lui ont été adressées que des réponses décousues, incohérentes et persistant dans son imposture à se dire fils de Louis XVI.

Jugement portant condamnation de Mathurin Bruneau et de ses co-accusés.

« Considérant qu'il est certain qu'un individu, né à Vezins le 10 mai 1784, y fut nommé Mathurin, issu du légitime mariage de Mathurin Bruneau et de Jeanne Teniers, sabotiers audit lieu de Vezins; qu'il eut pour parrain René Prudhomme et pour marraine Jeanne Bruneau, sa sœur, présentement femme Delaunay, alors et actuellement encore sabotiers à Vihiers;

» Attendu qu'il est établi de la manière la plus lumineuse et la plus positive par les pièces du procès, le débat et les reconnaissances même du prévenu, qu'il est le même individu que celui qui est né à Vezins le 10 mai 1784, et qui est porté sur les registres de l'état civil de cette commune à ladite époque, sous le nom de Mathurin, fils de Mathurin Bruneau et de Jeanne Teniers;

» Attendu que le prévenu, présentement bien connu pour être Mathurin Bruneau, s'est présenté en 1815 chez la veuve Phelippeau de Varennes, sous le nom de *Charles de Navarre*, et qu'en laissant croire à cette mère qu'il était son fils (parti comme conscrit pour les armées), est parvenu, pendant trois semaines qu'il est resté chez elle, à s'y faire traiter comme le fils de la

maison, et à lui escroquer en nourriture, habillemens, argent et montre d'or, une valeur de six à huit cents francs ; que non content de ce premier succès, il tenta infructueusement de lui escroquer encore de l'argent, en lui faisant écrire de Saint-Malo pour lui demander des secours, avec invitation de lui faire parvenir l'acte de décès du sieur Phelippeau, son mari, qu'il désignait comme étant son père ;

» Attendu que depuis ce temps ledit Bruneau a continué de s'appeler et de se faire appeler publiquement, même dans la maison de détention, et jusqu'à ce *jour, Charles de Navarre*, de se dire le dauphin, *le* fils de Louis XVI et Louis XVII, ce qu'il a réitéré souvent pendant le cours des débats ;

» Attendu que c'est à l'aide de ces faux noms et titres, ainsi que de ces fausses qualités, par lui pris publiquement, qu'il a abusé de la crédulité d'un grand nombre de personnes, et qu'il est parvenu à leur escroquer des habillemens et des sommes considérables en argent ;

» Attendu que ledit Bruneau est depuis nombre d'années sans moyens d'existence ; qu'il n'exerce habituellement aucun métier ni profession, et qu'il est sans domicile ;

» Attendu enfin que, pendant les débats, il a traité de

brigands les membres du tribunal étant en séance publique ;

» Déclare Mathurin Bruneau coupable : 1° de vagabondage ; 2° de s'être attribué publiquement des titres royaux, même pendant les séances et les débats, en disant qu'il était *Charles de Navarre*, le fils de Louis XVI et Louis XVII ; 3° d'avoir, en faisant usage de faux noms et de fausses qualités, et en faisant naître l'espoir de succès et d'événemens chimériques, en employant des manœuvres frauduleuses, escroqué des effets, habillemens et sommes considérables en argent à plusieurs individus ; 4° d'avoir enfin outragé, pendant le débat de cette cause, les membres de ce tribunal étant dans l'exercice de leurs fonctions et à l'audience publique ;

» En conséquence, faisant l'application des articles de la loi...

» Le tribunal condamne Mathurin Bruneau, né à Vezins, le 10 mai 1784, en 3,000 fr. d'amende envers le gouvernement, à garder prison l'espace de cinq années, à raison des faits pour lesquels il a été traduit, et en deux autres années aussi d'emprisonnement, à raison de sa conduite pendant les débats et ses outrages envers le tribunal en séance, lesquelles deux années ne commenceront à courir qu'à partir de l'expiration des cinq premières ; ordonne qu'après l'expiration de sa peine, il

restera à la disposition du gouvernement pendant le temps qu'il déterminera, eu égard à sa conduite ; le condamne en outre à la restitution des trois quarts des dépens ; lesdits dépens et l'amende pourront être poursuivis par corps, solidairement avec Branzon, pour les dépens seulement, et vu que ledit Bruneau paraît être déserteur, ordonne qu'il en sera donné avis à l'autorité compétente, pour agir à son égard ainsi que de droit ;

« Condamne Branzon en deux années d'emprisonnement et au quart des dépens, dont la restitution pourra être poursuivie par corps solidairement avec Bruneau...

» Accorde, au surplus, au procureur du roi acte de » ses réserves, et l'autorise à en suivre l'effet ainsi qu'il » le jugera convenable, relativement aux placards et » affiches dont il est question dans les conclusions » écrites. »

Les sieurs Tourly, Mathouillet et la femme Dumont ont été acquittés.

LE BARON DE RICHEMONT.

L'affaire de ce faux Louis XVII a été jugée devant la justice criminelle de la Seine, du 30 octobre au 5 novembre 1834.

Interrogatoire de M. le président.

M. le président, à l'accusé (Profond silence.) : Votre nom?

— *R.* Je ne peux pas en dire davantage.

— *D.* Vous n'avez rien dit. (Silence de l'accusé et rires dans l'auditoire.)

— *D.* Refusez-vous de dire votre nom, votre âge, le lieu de votre naissance et le lieu où vous demeurez? (Silence de l'accusé.) La procédure que vous avez suivie vous donne le nom de baron de Richemont? (L'accusé ne répond rien.)

Le sieur Boucher-Lemaistre se dit âgé de 40 ans, et régleur de papier.

M. le président, à Asselin : Comment vous nommez-vous ?

— *R.* Asselin (Laurent-Joachim), âgé de 50 ans, ex-cultivateur.

M. le président, à Colliard : Et vous ?

— *R.* Nicolas-Jean Colliard, écrivain autographe, âgé de 37 ans.

M. le président : Vous avez été arrêté le 29 août 1833 ?

(L'accusé ne répond pas, et reste les yeux attachés sur le parquet.)

M. le président : Je vous engage à répondre. Quel que soit le rôle que vous voulez jouer aujourd'hui, vous avez été arrêté ; lors de votre arrestation vous avez pris le nom de baron de Richemont ; vous avez refusé de répondre, et vous vous êtes contenté de dire que vous étiez enfant naturel appartenant à une famille distinguée et étrangère, et que l'honneur vous défendait d'en dire davantage.

(Silence de l'accusé.)

M. le président : On remarque, dans l'instruction, que vous avez successivement pris huit ou dix noms différens ; cela est-il vrai ? L'accusation doit soutenir que vous avez voulu vous environner de mystère.

(L'accusé ne répond pas davantage.)

M. le président : Il paraît que vous avez pris le parti

de ne pas répondre ; mais tout à l'heure des pièces pourront répondre pour vous. L'accusation vous assignerait le nom d'Hébert, et elle paraît très fondée à croire que c'est là votre nom, parce que dans presque toutes les affaires d'intérêt qui vous ont concerné, vous avez pris ce nom; et c'est le nom que porte un acte que vous aviez sur vous lorsque vous avez été arrêté. Vous l'avez déchiré, il est vrai; mais la justice en a recueilli les morceaux. Cela est-il vrai?

(L'accusé ne répond pas. Rires dans l'auditoire.)

M. le président : Est-ce que vous n'avez pas habité Rouen pendant quelques années? Il est constant que vous êtes resté à Rouen en 1826; vous y êtes arrivé avec un passeport sous le nom d'Hébert; alors vous y avez déposé dans une maison une somme de 30,000 francs, et vous avez réclamé de l'emploi à la préfecture; vous en avez obtenu; vous avez fait beaucoup de dépense; vous vous êtes lié avec un sieur Julienne; vous avez acquis judiciairement ses biens; vous n'avez pas pu payer; vous avez fait des affaires commerciales; vous avez fui, et vous avez été condamné à trois mois de prison comme banqueroutier simple. Cela est-il vrai? (Silence absolu.) Voici une lettre de vous, évidemment de vous, adressée au procureur du Roi de Rouen; elle prouve ce que j'avance.

(M. le président en donne lecture : c'est une plainte contre M. Julienne. Il la fait ensuite représenter à l'accusé, qui la regarde attentivement et la rend sans rien dire.)

M. le président : Boucher-Lemaistre, regardez cette pièce.

Boucher Lemaistre : Les affaires de mon co-accusé ne me regardent pas.

M. le président, à l'accusé : Vous refusez de dire si cette lettre est de vous? (L'accusé reste immobile.) Il est arrivé, en 1829 et en 1830, des proclamations signées le duc de Normandie; elles sont de vous; les voilà, elles sont là, signées à la main. (L'accusé ne répond rien.)

M. le président : A ces écrits se joint un billet daté de Bruxelles, qui contient une réclamation aux Chambres sous le titre du duc de Normandie, et d'autres billets adressés à des individus de la 7e légion, portant la signature du duc de Normandie. En êtes-vous l'auteur? Vous ne répondez pas. Alors je vous rappellerai qu'un expert-écrivain a été appelé, qu'il a rapproché le corps de votre écriture de ces signatures, et qu'il a dit que ces signatures étaient de vous. Ainsi, en 1830 et en 1831, vous vous êtes présenté comme duc de Normandie, et

vous avez fait des démarches en cette qualité. On remarque dans ces proclamations ces mots :

« Je vous déclare que je suis vivant, et je viens réclamer au sein de la grande nation ma place et mon rang. Nous sommes en 1830, je viens d'apprendre le résultat de la séance du 7 août, qui appelle Louis-Philippe au trône sans l'intervention du peuple, seul compétent. Mes ennemis seuls ont pu me ravir les droits que j'ai à la couronne de France.

» Comme prince et chef de la branche aînée des Bourbons, je proteste contre l'élection de Louis-Philippe. »

M. le président : Ces protestations sont adressées à M. le duc de Choiseul, qui les a transmises à M. le préfet de police. (L'accusé se tait.) Ce qui prouverait encore que vous vous nommez Hébert, c'est un mandat de 1827, signé Hébert. Vous l'avez d'abord repoussé, et vous avez fini par dire qu'il était de vous. Quand on vous a arrêté, on a saisi sur vous un agenda dans lequel vous avez écrit jour par jour vos actions, même les moins importantes, et celles sur lesquelles quelquefois on appelle le mystère : l'a-t-on pris sur vous? Vous le savez bien ! vous l'avez reconnu; vous avez même dit que seul vous en aviez la clé; on a trouvé dans cet agenda des indications annonçant que, sous le nom du duc de

Normandie, vous aviez complotè et escroqué, ainsi qu'on vous en accuse.

Cet agenda porte l'indication de plusieurs individus qui auraient été inquiétés lors de l'enlèvement du Temple. En plusieurs endroits vous parlez d'un avocat que vous auriez consulté sur une demande en réclamation d'état que vous auriez voulu former. Vous parlez du général Kléber en beaucoup d'endroits. Vous parlez aussi des affidés que vous aviez dans les faubourgs de Paris, et qui devaient défendre votre candidature. Dans une autre circonstance, vous racontez que la femme Morin est allée chez vous pour vous demander de placer quelques individus, et que vous avez dit que, dans un *commencement de règne* (on rit), il n'était pas politique de les placer.

Vous êtes allé chez la famille de Molard, où vous vous êtes fait passer pour le duc de Normandie, et vous avez même daigné permettre qu'on élevât dans le parc un monument pour perpétuer le souvenir de votre passage. (Rires dans l'auditoire.) Vous avez même, dans un second voyage, présidé à la pose de la première pierre. (Nouveaux rires.) Dans les environs de Lyon, vous avez pris également le nom de duc de Normandie, et le bruit a couru de votre présence. Le mystère dont vous vous enveloppez, vos refus de répondre, vos

changemens de noms attestent de vos manœuvres.

L'accusation vous reproche d'abord d'avoir formé un complot contre l'État... Répondez-vous? (Silence absolu.) Vous cherchez partout des instrumens de vos manœuvres dans tous les partis. Ainsi vous avez pour partisan Morin, qui croyait à l'existence de Louis XVII. Vous êtes allé à Lyon en 1831 à l'époque des troubles: vous l'avez d'abord nié, et vous avez fini par avouer y être allé. Vous y êtes retourné en 1832. Vous avez encore nié d'abord et avoué ensuite cette seconde apparition ; enfin en 1882, pendant l'été, vous y êtes retourné; vous avez connu Mme Louvat; puis vous vous êtes encore rendu à Lyon en 1833, où vous avez alors connu M. Vallon. Est-ce vrai? (L'accusé se tait.) Votre agenda le dit; ment-il ou non? me trompé-je ou non? Allons, je continue. Comment se fait-il que dans vos trois apparitions à Lyon, le bruit se soit répandu de la présence de Louis XVII, et pourquoi avez-vous chaque fois changé de nom? Vous avez vu à Lyon des personnes qui vous reconnaissent. L'agenda établit que vous avez une correspondance avec le nommé Berger.

N'avez-vous pas connu en 1832 la femme Vuru? N'y a-t-il pas eu un dîner où d'autres individus se sont réunis, et où vous avez figuré sous le nom de Binard? N'avez-vous pas dit à la femme Vuru que vous étiez le duc

de Normandie, et ne lui avez-vous pas montré un portrait de vous décoré des insignes de la royauté ? Ne l'avez-vous pas regardée comme utile à vos intérêts ? Vous l'avez envoyée au moins de juin en voyage dans divers départemens de l'Est, avec des proclamations et constitutions dont vous êtes l'auteur. Pour ce voyage elle a reçu de vous une somme de 1,000 fr. ; vous avez même dépensé pour elle de 5 à 6,000 fr. : est-ce qu'elle n'était pas votre intermédiaire entre vous et Berger, qui était votre agent ? C'est sur les lettres que vous lui avez écrites que se fonde l'accusation de complot. Les reconnaissez-vous ?

L'accusé les regarde et les rend sans rien dire ; puis il les reprend, en indique deux et dit : « C'est admirablement bien contrefait, mais ce n'est pas de moi. » (Mouvement prolongé.)

Voix dans l'auditoire : Ah ! enfin ce n'est pas malheureux !

M. le président : Indiquez-les.

Richemont : C'est ce que je fais. En voici encore une qui n'est pas de moi. (Cet effort paraît l'avoir fatigué, car il se rasseoit sur-le-champ en mettant sa tête dans sa main.)

M. le président croit devoir profiter de la bonne dis-

position où il paraît être pour lui demander s'il reconnaît l'agenda.

Richemont : Je remarque qu'il y a des noms surchargés ; pourquoi les a-t-on surchargés? Il y en a des 15, 17, 20, 21, 23 janvier.

M. Aylies : L'accusation ne se sert que des notes du 4 janvier.

Richemont : Il y en a au 24, au 26, au 31, au 1er février.

M. le président : On verra cela avec l'expert.

Richemont : Je vois encore d'autres surcharges à plusieurs reprises au mois de février et mois suivans. (L'accusé les signale par dates. M. le président est à plusieurs reprises obligé de l'engager à élever la voix.)

M. le président : Voilà une autre note saisie sur vous à Sainte-Pélagie ; est-elle de vous?

L'accusé : Je l'ai rédigée à la préfecture de police.

M. le président : Ainsi elle est de vous. En voici une autre. (L'accusé la rend sans rien dire.) Pourquoi dans vos interrogatoires n'avez-vous pas dit que certaines lettres n'étaient pas de vous?

Richemont : On ne m'a pas seulement donné le temps de les examiner.

M. le président : Cependant l'expert déclare que tou-

tes les lettres sont de vous. Pourquoi n'avoir pas signalé plus tôt les surcharges de l'agenda ?

— *R.* On ne m'a pas montré l'agenda.

— *D.* Si, vous avez répondu que c'était un guet-apens de la police, et qu'elle avait inventé un système d'agenda ; c'était le cas de parler des surcharges. (Silence de l'accusé ; il tient la tête haute et semble ne pas daigner s'expliquer.)

M. le président : Nous nous expliquerons avec l'expert. Revenons à la correspondance ; vous dites que la première lettre n'est pas de vous, pourquoi ne l'avoir pas dit plus tôt?

— *R.* Je ne l'avais pas vue.

M. le président : On lit dans cette lettre :

« Je vois que vous agissez vigoureusement, que vous êtes bien secondé par nos frères du Nord et de l'Occident. Courage, tout va bien ici. J'ai donné mes ordres à mes gens pour que personne ne bouge sans mon avis. »

M. le président : Qu'entendez-vous par là ? (Silence de l'accusé.) De quels gens voulez-vous parler ? On devait donc exécuter vos ordres ? (L'accusé ne répond rien.)

M. le président : Dans une deuxième lettre, vous parlez de la femme Duru ; elle est donc de vous? (Pas de

réponse.) Vous y mentionnez le voyage que cette femme a fait, et le nom de la femme Roussel, qui figure dans votre agenda. Répondez-moi. (L'accusé se penche négligemment sur la barre.)

M. le président : Voici la lettre 235; on y lit :

« Les rois sont des monstres, et quelle que soit ma destinée, je serai le dernier de ma race; le meilleur n'en vaut rien. » (Rires dans l'auditoire.)

Plus loin :

« Si vous avez des motifs pour détester le..........., j'en ai de bien plus puissans......... Si jamais ce....... tombe sous mes mains, je n'hésiterai pas à faire rouler............ sur l'échafaud, après avoir fait l'opération à toute la progéniture. »

M. le président : Que dites-vous? (L'accusé sourit.)

Dans un autre passage il est question d'une décoration de juillet que l'accusé aurait obtenue sous deux noms différens. (On rit.)

M. le président : Vous ne déniez pas cette lettre, et elle vous accuse. Que dites-vous? répondez donc. Si vous êtes fatigué, asseyez-vous. (L'accusé s'asseoit et met son mouchoir sur ses yeux.)

M. le président : On lit sur votre agenda : « J'ai toujours sur moi un poignard. » Et en effet, quand on vous a arrêté on a trouvé sur vous ce poignard.

Je lis dans une autre lettre à Berger votre agent : « Je suis content de vos opérations. » Lesquelles ? (Silence de l'accusé.) Vous ajoutez :

« Courage, le dénoûment approche, le triomphe est certain ; j'ai vu à Lyon le grand meneur, tout est prêt. On attend, pour le 25, les députés des 75 départemens voisins. (Rires.) C'est à Paris que se préparent les brandons qui doivent incendier l'univers. J'ai l'intention de faire à Lyon une levée de boucliers et de marcher sur Paris pour secourir nos frères. » (Nouveaux rires.)

« J'ai l'assurance de ne pas être repoussé, car ils ont confiance en moi. Je n'ai pas d'égal. Mes gens ont de l'estime pour moi ! Ils se déferont d'abord de toute la couvée, sauf à voir après. »

M. le président : Vous avez donc des gens ? (Pas de réponse.) Décidément vous ne voulez pas répondre à ces questions ? (Silence.)

M. le président donne lecture d'autres lettres rapportées dans l'acte d'accusation. Pendant cette lecture l'accusé paraît fort distrait. Il ne prend la parole que pour demander quelques numéros de lettres. Dans une de ces lettres on lit :

« Prenez garde, vous êtes surveillé ; vous avez au moins cent mille mouchards autour de vous. (Rires.) Tout est prêt : on n'attend que le signal. A mon signal,

tout marchera, il ne nous manque plus que les fonds. »
(Hilarité bruyante.)

M. le président : Qui que vous soyiez ou que vous vouliez être, vous devez répondre, fussiez-vous l'être dont vous parlez. Vous ne deviez pas conspirer contre l'État.

Me Piston : Je crois que le prévenu répondra....

M. le président : Il ferait bien de répondre, lui, et non vous. Nous jugerons sa réponse. Qu'il dise qui il est.

Me Piston : Il s'agit de choisir le moment favorable.

M. le président : C'est à moi à le choisir; il est arrivé.

Me Piston : Je prends l'engagement qu'il sera répondu à la question que vous adressez. (Mouvement prolongé.)

M. le président, à l'accusé : Vous prétendez qu'une note que je vous ai présentée a été faite à la préfecture de police?

— *R.* Oui.

— *D.* Cependant je trouve sur votre agenda, au 29 juillet : *Fait une note;* c'est celle-là, et vous n'avez pas fait votre agenda à la préfecture.

— *R.* Ce que je dis est vrai.

M. le président : Il fallait le dire lors de votre interrogatoire. On lit dans votre note :

» Oui, j'ai conspiré contre l'ordre de choses actuel,

et je n'étais pas le seul. Toutes les lettres que vous me présentez sont de moi, et vous ne me les présentez pas toutes. »

M. le président donne lecture de cette note, dans laquelle il est question de combinaisons de loterie; cette note a été faite en chiffres et traduite ensuite. Il y est dit :

« Acharné à ce maudit jeu de la loterie, j'ai perdu mon temps à combiner des quaternes et des quines; mon pauvre Dumas y a perdu son temps et son talent. »

Richemont : Je crois qu'il y a quelque chose de passé.

M. le président : Je ne crois pas. (Ce magistrat donne de nouveau lecture de la note); puis il continue : Plus loin il est dit :

« Le fils de Louis XVI existe; il est connu avantageusement. » (Hilarité.)

Richemont : C'est écrit de dessous les verroux.

M. le président : Oui, mais cela prouve que vous prenez le titre de duc de Normandie.

Après avoir terminé la lecture de la note, qui contient à peu près le détail des faits relatés plus haut, M. le président demande à l'accusé si cette traduction est

conforme à l'original qu'il a fait en chiffres ? Il n'obtient pas de réponse.

M. le président : Nous en sommes restés à la lecture de la note qui vous concerne et trouvée sur vous dans la prison ; on a également saisi sur vous divers objets. N'avez-vous pas répandu des écrits et proclamations à l'approche de juillet 1833 ? (Silence.) C'est ce que l'accusation vous reproche ; ces proclamations étaient de nature à seconder vos projets. On trouve dans votre agenda, que vous déclarez que Berger viendrait le 26 juillet, *pour le grand banquet*. Qu'entendez-vous par là ? L'accusation dit que cela signifie le grand projet. N'avez-vous pas fait faire, à cette époque, deux habits militaires, et acheté une épée ? Étiez-vous militaire...... de la garde nationale.... que faisiez-vous de ces uniformes, de cette épée ? (Même silence de la part de l'accusé.) Vous avez répondu que cette épée vous venait d'un Anglais, Williams, qui l'avait laissée chez vous. Vous avez aussi commandé un chapeau monté avec des plumes noires, et on a trouvé chez vous deux cachets, l'un à l'aigle, l'autre aux fleurs de lis. Pourquoi ces cachets ? Il est bien singulier que vous en ayez deux si différens. Vous avez, à l'approche du signal, fait une distribution de papiers. N'avez-vous pas eu ou dû avoir un rendez-vous avez Berger, près du 28 juillet ? N'avez-vous pas écrit à Lyon ?

N'avez-vous pas fait faire plusieurs fois votre portrait avec des insignes particuliers, et de différentes manières? Le coup projeté n'a pas pu avoir lieu; n'avez-vous pas alors été habiter hors barrière? (Au lieu de répondre, l'accusé prend des notes.)

M. le président : On vous reproche d'avoir eu des liaisons avec des journaux d'une couleur opposée à la vôtre. (Signe négatif de l'accusé.) On a saisi chez vous une presse; qu'en faisiez-vous? Vous avez déclaré que ce n'était pas une presse; il est vrai que ce n'est pas une presse complète; mais elle peut servir et vous avez dû en user; c'est ce qui a été reconnu. On a saisi un poignard.

M. Richemont : Je voudrais voir le procès-verbal de la saisie du poignard; car on a saisi en même temps une main-courante qui explique la note; on l'a supprimée, et on a gardé le poignard qui pouvait me compromettre.

M. le président : Vous serez satisfait; la pièce que vous demandez vous sera remise.

M. le président adresse encore quelques questions à l'accusé sur sa coopération aux écrits incriminés; il déclare ne connaître que le manuscrit.

M. le président : Eh bien! dites la vérité relativement à ce manuscrit.

M. Richemont : Je vous en parlerai dans ma défense.

M. le président : Vous êtes l'auteur de la pièce *Jean-Bonhomme* (la pastorale), et c'est Boucher-Lemaistre qui l'a fait imprimer : elle a été distribuée, et on en a trouvé un grand nombre chez Asselin. Cette pièce est incriminée comme contenant une offense à la personne du Roi.

M. Aylies : Nous ferons remarquer que les indications de l'agenda, relatives à la distribution de la pièce, n'ont pas été désavouées par l'accusé dans l'examen qu'il a fait tout-à-l'heure.

M. Richemont : Je n'ai rien désavoué, je n'ai signalé que des surcharges : je m'expliquerai dans ma défense.

Me Piston : Nous n'avouons pas l'identité.

M. le président interpelle l'accusé relativement aux autres pièces également incriminées. (L'accusé se tait.)

M. le président : Ces écrits ont été aussi distribués et envoyés à M. le préfet de police avec des mots insultans au bas; ils partent de la même source que la pastorale dont vous ne pouvez pas nier être l'auteur.

Indépendamment de ces délits on vous reproche des escroqueries. Connaissez-vous depuis long-temps Mme de Grigny et sa nièce; sous quel nom êtes-vous entré chez

elles? Elles ont dit que vous étiez connu sous celui de colonel; mais vous y preniez celui de comte de Saint-Julien. N'a-t-on pas, lors de votre arrivée, fait répandre le bruit de la présence de Louis XVII? N'avez-vous pas, à l'aide de votre faux nom, escroqué une partie de la fortune de ces dames? D'où tirez-vous l'argent que vous dépensez? Vous viviez très largement. Qui vous procurait ces ressources? Votre agenda prouve que vous avez fait de très fortes dépenses pour la femme Vuru, et que vous receviez des sommes de Lyon? (L'accusé, pressé de répondre, ne dit rien.) Comment se fait-il que le bruit s'est répandu à Lyon que vous viviez aux dépens de Mme de Grigny? Un individu, votre homme d'affaires, a fait à Lyon des placemens pour vous; d'où cela vient-il? De tout cela, la prévention tire la conséquence que vous avez commis des escroqueries.

M. le président, à Boucher-Lemaistre : N'avez-vous pas coopéré à l'impression et à la distribution de la pastorale?

M. Boucher-Lemaistre : M. de Richemont a pu dire ce qu'il voulait. Son agenda est surchargé, il est donc possible que mon nom ait été ajouté. En outre on n'y trouve que le nom de Boucher, et moi je me nomme Boucher-Lemaistre.

— *D.* Mais vous connaissez M. de Richemont?

— *R*. Cela n'est pas un motif. La perquisition a été faite chez moi avec beaucoup d'illégalité : on l'a faite en mon absence, et on n'a pas dressé d'inventaire régulier. On a très bien pu ajouter des pièces reprochables aux pièces saisies chez moi.

M. Aylies : Avez-vous eu occassion de faire imprimer les Mémoires du duc de Normandie ?

— *R*. Oui.

— *D*. De qui les teniez-vous ?

— *R*. D'un inconnu.

— *D*. Avez-vous fait faire son portrait ?

— *R*. Oui.

— *D*. Qui vous en avait chargé ?

— *R*. Le même inconnu.

M. le président, à Asselin : On a saisi chez vous 60 exemplaires du *Bonhomme Richard* ?

Asselin : Ils m'ont été donnés dans la rue Dauphine par un homme qui les distribuait dans la rue.

— *D*. Pourquoi en aviez-vous mis quatre dans votre portefeuille ?

— *R*. Je ne peux pas dire cela devant Messieurs les jurés. Je voulais en faire servir quelques-uns pour les papillotes de ma femme.

M. le président, à Colliard : Avez-vous fait autographier les écrits ?

— *R.* Non, jamais; je ne me suis jamais occupé d'écrits politiques. Je ne connaissais pas M. de Richemont. Je déclare que mes opinions sont telles qu'on ne peut me soupçonner.

— *D.* On a cru reconnaître la main....

— *R.* Cela est impossible; on ne peut à coup sûr, après autographie, reconnaître la main qui a écrit sur le papier préparé.

M. Aylies : Avez-vous travaillé pour M. Hullin en 1830?

— *R.* Oui.

Après cet interrogatoire, M. le président est passé à l'audition des témoins. Je ne transcrirai pas ces dépositions ni les interpellations faites à M. le baron de Richemont, auxquelles elles ont donné lieu; parce que l'interrogatoire précité, le discours de M. le procureur-général et le jugement, suffiront pour faire connaître l'affaire de ce faux Louis XVII. Cependant, quoique j'aie déjà fait connaître les dépositions si intéressantes du principal témoin, M. Lashn, en terminant ce que j'ai écrit sur le nouveau faux Louis XVII, Naündorff, je crois devoir la rapporter encore ici, et les paroles qu'elle a provoquées, parce que je pense que l'on ne saurait trop répéter tout ce qui se rattache au fait, mal-

heureusement que trop vrai, de la mort de Louis XVII au Temple.

On appelle M. Lashn. C'est la personne qui a été chargée de garder au Temple le Dauphin, fils de Louis XVI, et entre les bras duquel cet enfant a rendu le dernier soupir. (Mouvement général d'intérêt.)

M. Lashn paraît avoir maintenant de 75 à 80 ans. Il dépose ainsi, au milieu du plus profond silence :

« Deux individus se sont présentés chez moi en me parlant du Dauphin; l'un s'est assis d'un air délibéré ; ils ont voulu me persuader que le Dauphin avait été enlevé dans un cheval de carton; mais moi je leur ai bien démontré que le Dauphin était mort entre mes bras. » (Mouvement.)

M. le président : A quelle époque avez-vous été préposé à la garde du Dauphin ?

— *R.* En fructidor an III.

— *D.* Était-il malade quand vous êtes arrivé ?

— *R.* Depuis deux mois. Un nommé Laurent avait gardé le prince, et, sans pourtant le frapper, il le négligeait, le laissait sans soins et dans un état de saleté extraordinaire. Le Dauphin est resté dans un état bien grave quelque temps. Plus tard, j'ai averti le gouverneur que l'Enfant était très malade ; alors on envoya un médecin pour le voir. On me disait que si je donnais des

soins au Dauphin, on me considérerait comme un royaliste; mais moi je répondis : « On fera ce que l'on voudra, on me renverra si l'on veut :je fais le bien, ça m'est égal. »

» Le médecin qui vint commanda un traitement; il consistait dans des gouttes de potion. Le premier jour l'Enfant repoussa cette potion à trois reprises différentes, alors le médecin lui dit : « Vous croyez donc cette potion empoisonnée? eh bien je vais la boire, » et il la but. L'Enfant lui dit : « On a donc juré que je la boirais aussi; » ce qu'il fit. Il n'y avait que le Dauphin qui pût faire une réponse pareille. (Nouveau mouvement.)

» Le système du médecin a duré pendant huit jours; au bout de ce temps ce médecin est mort; M. Pelletan fut appelé, on suivit le même régime, et l'Enfant au bout de neuf mois est mort sur ces bras.... (Sensation prolongée.)

M. le président : Arrivait-on facilement jusqu'au prince?

— *R.* Il fallait monter trois étages; il était au troisième dans la cour; il fallait passer par les cours et par un guichet; je n'ouvrais pas avant d'avoir reconnu les personnes qui venaient; il y avait un poste de trente hommes.

— *D.* Avez-vous causé avec l'enfant?

— *R*. Tous les jours.

— *D*. Sur quels objets ?

— *R*. Jamais que sur des sujets sérieux et graves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds chez moi. Jamais il n'entamait la conversation. Il avait beaucoup d'intelligence ; je surprendrais l'auditoire si je voulais dire ce qu'il me disait. Je le promenais tous les matins sur la terrasse, et je le tenais par le bras parce qu'il avait une tumeur au genou.

M. le président : On prétend que c'était un enfant changé, et qu'on avait apporté l'enfant que vous avez soigné, dans un cheval de carton dans lequel on avait remporté l'autre.

— *R*. Tout cela est faux, je le déclare. J'avais été à même de connaître le Dauphin ; j'étais soldat dans les gardes françaises, je faisais partie de la 4e compagnie ; je fus nommé capitaine, et quand je montais aux Tuileries je voyais M. le Dauphin, que je connaissais parfaitement ; ainsi je ne pouvais pas être trompé. J'ai été condamné à mort par MM. Robespierre, Saint-Just et autres, et le 9 thermidor on m'a sauvé la vie.

— *D*. Quand vous êtes entré au Temple avez-vous reconnu le prince ?

— *R*. Oui, celui que je voyais aux Tuileries, j'en suis certain.

M. Aylies : Cette déclaration est trop importante pour que nous ne vous demandions pas d'en contrôler toutes les dispositions.

Ce magistrat donne lecture des actes officiels qui, en raison du caractère et du patriotisme de Lasln, le chargent de la garde du jeune Dauphin, et des actes qui ont suivi. Tous ces actes se trouvent en concordance parfaite avec tous les détails que le témoin a donnés. « Ainsi, dit M. Aylies, les souvenirs du témoin sont d'une exactitude remarquable. »

Me Piston : Est-ce avant ou après Simon que le témoin a été gardien?

M. le président : C'est après.

Me Piston : Des témoins déposeront que Simon a favorisé l'évasion. La femme Simon en a déposé.

M. le président : Elle n'a rien déposé.

Me Piston : M. Remusat le dira. (Mouvement.) Ensuite le médecin qui le premier a soigné l'enfant, n'est pas mort huit jours après, mais le lendemain de son entrée au Temple.

Le témoin : Huit jours, j'en réponds.

Me Piston : On cite la maison où ont été déposés les deux millions donnés pour l'évasion.

M. le président : On ne cite rien du tout.

Me Piston : Avant d'entrer au Temple, M. Lashn avait-il vu le prince ?

— *R*. Oui.

— *D*. De très près ?

— *R*. Assez pour le reconnaître parfaitement.

Me Piston : Il est évident, d'après les pièces, que le médecin est mort le lendemain et non huit jours après.

M. Aylies : Les pièces sont officielles.

M. le président : Vous avez été visité, et on vous a promis de vous faire voir le Dauphin dans trois jours ; reconnaissez-vous quelqu'un ?

Le témoin, s'approchant de Richemont, dit : « C'est celui que j'ai vu chez M. le juge d'instruction. »

M. le président : Oui, mais chez vous ?

— *R*. Je ne sais trop, c'est cela pour la taille ; il était accompagné d'un grand monsieur maigre qui se disait son avocat.

M. le président : Le témoin aurait peut-être chez le juge d'instruction reconnu l'accusé de la voix, mais il a refusé de parler.

Richemont : J'avais une extinction de voix. (On rit.)

M. le président, au témoin : A quelle époque est-on allé chez vous ?

Le témoin : Il y aura un an au mois de décembre.

Richemont : Ce n'est pas moi, puisque j'étais en prison.

M. Aylies : N'équivoquons pas sur les époques; la visite est constatée par trois témoignages.

M. Lashn : Quand j'ai déclaré à ces deux Messieurs ce que je savais, ils ont dit : « Le brave homme, il dit ce qu'il pense, mais il a été trompé. »

M. le président : C'est au mois de septembre qu'a eu lieu la comparution devant le juge d'instruction, mais la visite avait eu lieu avant.

Richemont : Pourquoi serais-je allé chez Monsieur?

M. le président : Cela se rapporte parfaitement avec vos notes, qui démontrent que vous faisiez des recherches sur tous ceux qui avaient pu connaître le Dauphin.

Me Piston : Comment le véritable Dauphin, qui se serait enfui avec Simon, aurait-il été s'adresser à Lashn?

M. le président : Pour lui faire changer de langage.

Me Piston : Cela n'est pas possible.

M. le président : Vous plaiderez cela.

Un juré : Quel âge aurait le Dauphin?

M. le président : Il est né en 1785. Il est mort à dix ans et quelques mois.

M. Aylies, avocat-général, a la parole :

« Messieurs, la patience, vous a-t-on dit, est un des premiers devoirs du juge; vous l'avez bien compris, car vous venez d'en donner un grand exemple par l'atten-

tion soutenue que vous avez prêtée à tous ces débats. Grâces vous en soient rendues, car notre tâche devient plus facile ; elle se simplifie encore quand nous songeons que nous ne pouvons éprouver aucune inquiétude sur l'impression générale que vous avez éprouvée. Hommes de bon sens, d'expérience et de probité, vous aurez réduit à leur juste valeur toutes les extravagances qui forment le fond de cette affaire. Que penser, en effet, de la grande pensée qui soutient l'accusé, pensée maintenant avouée, et plus digne, il faut le dire, de pitié que de colère !

» Et à côté de cette prétention dérisoire, que penser de ces divers dévoûmens qui sont venus se produire devant vous ! Les uns prouvent jusqu'où peut aller la crédulité la plus simple et la plus ridicule ; les autres vérifient cette leçon de l'expérience, qu'il n'y a pas d'intrigues odieuses qui ne puissent trouver de partisans.

» Et au milieu de tout cela, un homme, dont nous ignorons la mission, soufflant à plaisir le feu de la discorde, et répandant avec une incroyable persévérance le brandon de la guerre civile !

» Et puis au bout de ce rôle si odieux, de honteuses spéculations !

» Voilà, Messieurs, cette affaire sous l'aspect général ; mais si grave que puisse être l'impression qui résulte

des faits qui se sont déroulés devant vous, il faut vous reporter aux points de vue spéciaux qui forment le procès. »

Après cet exorde, M. l'avocat-général entre dans la discussion des divers chefs d'accusation dirigés contre chacun des accusés. Il commence par repousser l'idée que l'accusé puisse, même de bonne foi, se croire le fils de l'infortuné Louis XVI.

» Dans le principe, dit-il, l'accusé avait voulu, pour donner sans doute plus de poids à sa singulière prétention, se retrancher dans une espèce de dignité affectée; mais depuis, nous l'avons vu se défendre avec beaucoup de sens et d'habileté; c'est un homme capable que l'accusé, il n'a pas pu être dupe de lui-même. (Sensation.) »

M. l'avocat-général soutient que l'accusation de complot est démontrée autant que possible par la présence de l'accusé Richemont à Paris dans le mois de Juillet 1833, à Lyon, à l'époque de l'insurrection, par la correspondance et l'agenda, et par les proclamations qui, on ne peut plus en douter, sont évidemment son œuvre; l'épisode de Berger est une fable : Berger existe, l'accusé le sait, et c'est en vain qu'il a voulu reporter sur la police une provocation dont il n'a jamais été l'objet.

M. Aylies passe ensuite aux délits de presse; il donne lecture des proclamations et des écrits dont nous avons

déjà fait mention; il appuie notamment sur une pastorale intitulée : *Jean Bonhomme*, et sur une pièce dans laquelle on remarque cette phrase, qui excite une grande hilarité dans l'auditoire, notamment au banc des avocats :

« Il n'y a rien d'égoïste comme les épiciers, les marchands d'huile, les gardes nationaux, le bétail législatif et *les avocats*. » M. l'avocat-général soutient que Boucher-Lemaistre et Asselin sont coupables de distribution, mais il abandonne l'accusation à l'égard de Colliard.

Passant au chef d'escroquerie, M. l'avocat-général en puise les élémens dans les profusions de l'accusé, quand rien n'en révèle la source; dans les manœuvres de l'accusé pour captiver la crédulité de ses dupes, de l'accusé se parant du titre mensonger de duc de Normandie, et exploitant habilement, pour colorer cette fable grossière, les indices les plus minutieux et les circonstances les plus minimes. Il les puise enfin dans sa présence au château de Lafrétat et dans les sommes d'argent qu'il aurait soutirées aux dames de Grigny et de Louvat qui l'habitaient, en se donnant pour Louis XVII.

Il n'y a pas eu d'escroquerie, dit-on, parce que personne ne se plaint? Qu'importe s'il y a eu manœuvre frauduleuse. Le ministère public doit agir au nom de la société.

« Voilà les faits, ajoute M. l'avocat-général. Mais, dira

l'accusé si je suis Louis XVII il n'y a plus escroquerie. Cela est vrai, aussi est-ce là le dernier asile, l'asile suprême où la défense pourra se réfugier! Mais s'y réfugiera-t-elle victorieusement? Ah! Messieurs, faut-il examiner ces preuves dont on avait tant parlé; quelles sont-elles? La lettre de Chazal? Mais cette lettre, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le cours des débats, ne signifie rien; disons mieux, elle prouve une seule chose, c'est qu'à cette époque il y avait comme aujourd'hui, des intrigans qui voulaient exploiter le nom de Louis XVII.

» La conviction tenace de M. Morin, qui lui-même dans un temps a passé pour Louis XVII? (On rit.) Le témoignage de la femme Simon? Mais qui ne sait que cette femme, dans les dernières années de son existence, n'était presque plus en possession de ses facultés intellectuelles? Il y a plus : ce qui prouve la fausseté des fables qu'on invente, c'est la conduite du duc de Bourbon, qui, s'il eût facilité l'évasion du prince, n'eût pas manqué de réclamer ses droits en 1814.

» Et maintenant faudra-t-il vous dire qu'au moment où le Dauphin expirait au Temple, à côté de Lasbn, se trouvait le commissaire Damon; qu'il y fut retenu jusqu'à l'arrivée d'un autre commissaire qui, comme Damon, l'avait vu antérieurement aux Tuileries; qu'ils

constatèrent son identité ; qu'il en fut de même des docteurs Pelletan et Lassusse, Lassusse qui avait été le médecin des dames Victoire, tantes du Dauphin. En voilà assez pour démontrer tout ce qu'il y a de grossier et de ridicule dans la prétention de l'accusé. »

M. l'avocat-général termine en disant qu'il persiste dans toute l'accusation, et notamment sur les délits de presse.

Résumé de M. le Président.

« Messieurs, quel est l'accusé qui se trouve aujourd'hui devant vous ? Quel est son véritable nom, son origine, sa famille, sa conduite, ses antécédens, sa vie tout entière ? serait-ce un de ces artisans de discorde, ardent à jeter le trouble pour en tirer parti ; s'adressant aux sentimens religieux des uns, aux sympathies politiques des autres ? serait-ce un instrument des ennemis de la France, cherchant à porter partout la guerre civile, dans le dessein de favoriser de honteuses spéculations ?

» Ne serait-ce qu'un infortuné sauvé comme par miracle des horreurs d'une sanglante révolution, proscrit, frappé d'anathème par sa naissance elle-même, ne trouvant plus de nom, ni d'asile pour reposer sa tête ?

» ou ne serait-ce qu'un homme placé sous une préoccu-
» pation fâcheuse ? C'est un point, Messieurs, sur lequel
» nous appellerons votre attention. »

Ensuite, dans un résumé qui a duré plus de deux heures, M. le Président a reproduit avec la plus grande impartialité les moyens de l'accusation et de la défense. Ce résumé a été, d'un bout à l'autre, écouté avec la plus scrupuleuse attention et le plus vif intérêt.

A trois heures moins un quart le jury est entré dans la chambre de ses délibérations.

Après trois heures de délibération, le jury est rentré en séance et a déclaré l'accusé principalement coupable sur tous les points, excepté sur le chef de complot contre la vie du Roi et sur celui d'escroquerie.

La Cour l'a condamné le 5 novembre 1834, en conséquence, à douze années de détention.

L'accusé, qui était un petit homme, d'une figure et d'une tournure assez communes, n'ayant aucun rapport de ressemblance avec la famille des Bourbons, a, pendant toute la durée de son procès, montré du calme, de l'adresse, de la sensibilité, et persisté dans son dire de se croire fils de Louis XVI, et il a écouté sa condamnation sans proférer un seul mot. Seulement en se retirant il a dit : « Celui qui ne sait pas souffrir, n'est pas digne des honneurs de la persécution. »

Le baron de Richemont, après avoir été enfermé quelque temps à Sainte-Pélagie, où il persista à se dire fils de Louis XVI, est parvenu à s'échapper avec deux autres prisonniers politiques.

On n'a pu connaître, comme on a dû le remarquer, le véritable nom dè Richemont et la famille à laquelle il appartient; il profitait de cela pour dire à ceux qui le repoussaient pour fils de Louis XVI : « Si je ne le suis pas, dites donc qui je suis? » C'est le même langage que j'ai entendu sortir de la bouche de son concurrent et successeur en imposture, M. Naündorff, langage bien digne d'aventuriers de ce genre.

FIN DES JUGEMENS.

